

Terminologie, culture et société

Ce numéro des *Cahiers du Rifal* publie diverses communications entendues à l'occasion du séminaire-atelier « Terminologie et société : les nouveaux courants socialement orientés de la terminologie » (Dakar, 13-18 juin 2005) et lors du colloque « Terminologie : approches transdisciplinaires » (Gatineau, Québec, 2-4 mai 2007). Il intègre, par ailleurs, d'autres textes consacrés au lien entre terminologie, culture et société.

Isabel Desmet

Terminologie, culture et société. Éléments pour une théorie variationniste de la terminologie et des langues de spécialité

Marcel Diki-Kidiri

Éléments de terminologie culturelle

François Gaudin

Quelques mots sur la socioterminologie

Michèle Lenoble-Pinson

Traits communs et traits particuliers de deux banques terminologiques, l'une à Paris, l'autre à Bruxelles

Antoine Lipou

Interventionnisme terminologique et langues en situation minoritaire (avec référence particulière aux langues africaines en zone francophone)

Louis-Jean Rousseau

Élaboration et mise en œuvre des politiques linguistiques

Rita Temmerman

Les métaphores dans les sciences de la vie et le situé socioculturel



Coédité par :
L'Organisation internationale de la francophonie
et la Communauté française
de Belgique

Secrétariat général du Rifal :
Organisation internationale de la francophonie
Direction des langues et de l'écrit
13, quai André Citroën
75015 Paris
France

Site internet du Rifal :
www.rifal.org

Revue coéditée
par l'Organisation
internationale
de la francophonie
et la Communauté
française de Belgique

26
décembre 2007

Terminologie, culture et société

Terminologie, culture et société

Cahiers du Rifal 26

Cahiers du Rifal

Réseau
international
francophone
d'aménagement
linguistique

3

Terminologie, culture et société. Éléments pour une théorie variationniste de la terminologie et des langues de spécialité
Isabel Desmet

14

Éléments de terminologie culturelle
Marcel Diki-Kidiri

26

Quelques mots sur la socioterminologie
François Gaudin

36

Traits communs et traits particuliers de deux banques terminologiques, l'une à Paris, l'autre à Bruxelles
Michèle Lenoble-Pinson

48

Interventionnisme terminologique et langues en situation minoritaire (avec référence particulière aux langues africaines en zone francophone)
Antoine Lipou

58

Élaboration et mise en œuvre des politiques linguistiques
Louis-Jean Rousseau

72

Les métaphores dans les sciences de la vie et le situé socioculturel
Rita Temmerman

84

En bref – Lectures

87

En bref – Publications

Terminologie, culture et société. Éléments pour une théorie variationniste de la terminologie et des langues de spécialité

Dans le présent article, et dans un premier temps, nous passons brièvement en revue quelques aspects des approches traditionnelles, modernes et contemporaines de la terminologie et des langues de spécialité, permettant de comprendre les problèmes théoriques et pratiques auxquels la terminologie se voit aujourd'hui confrontée. La variation, sous toutes ses formes et dimensions, étant au cœur des problématiques actuelles, nous proposons, dans un deuxième temps, quelques éléments pour une théorie variationniste de la terminologie et des langues de spécialité.

Termes-clés : terminologie ; langues de spécialité ; culture ; société ; variation ; théorie variationniste.

1 Introduction

Bien que les encadrements théoriques et les pratiques actuelles en terminologie fassent preuve d'une grande variété, le terme sera aujourd'hui difficilement perçu uniquement comme une dénomination, non variable, uniquement synchronique, normalisé, attaché à un domaine et indépendant de la grammaire des langues. La terminologie moderne a suffisamment prospéré pour prendre en compte les différentes dimensions du lexique spécialisé : linguistique, cognitive, communicative, mais aussi sociale, temporelle et culturelle. Les approches modernes en sont la preuve : la glottopolitique et la socioterminologie, où la dimension sociale de la terminologie gagne sa place ; la terminologie sociocognitive, fondée sur des principes sociocognitifs ; la terminologie axée sur le caractère polyédrique des termes et leurs dimensions cognitive, formelle, conceptuelle et fonctionnelle ; la terminologie culturelle, orientée vers la culture spécifique d'une communauté humaine donnée. Ces approches sont en fin de compte la conséquence d'une terminologie qui s'est progressivement confrontée à un seul phénomène : la variabilité, la variété et la variation inhérentes à toute langue naturelle, phénomène bien connu dans la linguistique contemporaine et dans les sciences du langage en général.

Cependant, la co-existence d'approches très variées, des plus traditionnelles aux plus récentes, des non linguistiques

aux plus linguistiques, conduit souvent à des visions partielles ou à des incompatibilités théoriques ayant des conséquences pratiques évidentes.

Or, le lexique de spécialité tout comme le lexique général naît sous le signe de la variabilité et de la variation, linguistique et extra-linguistique. La variabilité peut être définie comme la capacité de toute langue naturelle de produire de la variation lorsqu'elle s'actualise en discours. La variation, sous toutes ses formes et à tous les niveaux d'analyse linguistique, est en quelque sorte la conséquence directe de la variabilité inhérente à toute langue naturelle. Les termes et les langues de spécialité n'échappent pas à ce phénomène naturel, tout comme les mots de la langue générale et la langue générale elle-même. Ils ne peuvent donc être analysés linguistiquement que dans le cadre d'une théorie des langues spécialisées. Et celle-ci ne peut se fonder que sur une théorie générale des langues, à condition qu'elle autorise la prise en compte des termes en tant que dénominations de connaissances spécialisées. La linguistique, qui a pour objectif fondamental la description des langues, se confronte naturellement à l'étude de la variation qui les caractérise. Il est également naturel que l'étude linguistique des langues de spécialité – et de leurs unités d'analyse – intègre une optique variationniste car les langues de spécialité sont, avant tout, des langues naturelles dans leur fonction de communication de savoirs spécialisés. Or, un tel programme n'est que très récemment préconisé par des linguistes des langues de spécialité et, le plus souvent, seulement de manière partielle. Ceci s'explique par l'histoire même des études sur les langues de spécialité, en particulier par l'histoire des études terminologiques qui ne trouvent pas leur origine dans la linguistique descriptive.

Les travaux théoriques et pratiques sur la terminologie, les terminologies et les langues de spécialité que nous menons depuis la fin des années 80, s'inscrivent dans une linguistique descriptive, théorique et appliquée aux langues de spécialité. Nous nous sommes intéressée progressivement à la variation diatopique, diastratique et diachronique des langues de spécialité (variation dialectale), à la variation contextuelle, situationnelle et stylistique (variation fonctionnelle), déterminant la variation formelle (des faits de langue).

Aujourd'hui, nous proposons une approche des langues de spécialité fondée pour l'essentiel sur les principes de la

linguistique descriptive, intégrant la variation à plusieurs niveaux : variation des langues, des discours et des textes de spécialité ; variation dans le temps, dans l'espace, en fonction des interlocuteurs et des situations de communication ; variation des unités linguistiques de spécialité sur l'axe syntagmatique et sur l'axe paradigmatique ; variation sur le plan lexical, sur le plan phrastique, sur le plan textuel et sur le plan discursif.

Une théorie variationniste pour la description des terminologies et des langues de spécialité nous semble être nécessaire pour toutes les langues naturelles, mais peut-être encore plus pour les langues moins décrites, dites en voie de développement, telles bon nombre de langues africaines, par exemple.

Nous dédions nos propositions théoriques et méthodologiques à Edema Atibakwa Baboya, avec qui nous avons eu l'occasion de travailler d'une façon très directe en co-dirigeant, avec Marc Van Campenhoudt, le premier numéro des *Cahiers du Rifal*. En bon linguiste, il défendait le droit à la variation linguistique et culturelle inhérente à chaque communauté humaine, ainsi que le respect de toute langue et culture, indépendamment de son influence économique et sociétale. En bon linguiste encore, il défendait également le besoin de fondements scientifiques solides pour l'analyse, la description et éventuellement l'intervention sur les langues minoritaires et minorisées afin de les rendre aptes à exprimer la modernité scientifique, technologique et technique de la société actuelle et de l'avenir.

2 Théories et pratiques de la terminologie, traditionnelles, modernes et contemporaines

2.1 Le ou les modèles traditionnels : termes, concepts et domaines

Le modèle standard, classique ou traditionnel de la terminologie – connu aussi sous les noms de *Théorie générale de la terminologie (TGT)*, d'*École de terminologie de Vienne*, *École wüsterienne*, entre autres, est aujourd'hui une abstraction qui nous permet de faire référence à un modèle de travail

terminologique dérivé de la TGT d'Eugen Wüster, mais qui a connu des interprétations variées, des continuations et des divergences importantes, des années 30 jusqu'à nos jours. Ce qu'il faut retenir dans l'ensemble, c'est que dans le modèle traditionnel et dans ses développements postérieurs tout au long du vingtième siècle les besoins normalisateurs ont toujours pris le pas sur les besoins linguistiques, où la composante pragmatique reste essentielle. D'où le refus de la terminologie classique à accepter l'ambiguïté et l'interprétabilité comme éléments constitutifs de la langue, de toute langue naturelle, y compris les langues spécialisées. La démarche a été pendant longtemps exclusivement onomasiologique : chaque terme dénomme un concept (pas de polysémie) et chaque concept ne peut être dénommé que par un terme (pas de synonymie). Les deux piliers du modèle standard seront donc monosémie et univocité. Cela implique aussi un autre élément fondamental pour ce modèle : les termes n'ont pas de valeur contextuelle ni co-textuelle.

Certes, à partir des années 70, on assiste aux premiers signes d'essoufflement de ce modèle quand il s'étend vers de nouveaux centres d'influence, notamment grâce aux besoins linguistiques de pays officiellement bilingues ou plurilingues comme le Canada, la Belgique ou la Suisse, grâce au développement d'outils d'ingénierie linguistique et de traitement automatique du langage naturel et, en général, grâce à l'essor de la linguistique appliquée. Cependant, malgré ces nouveaux besoins et influences, ce sont toujours pour l'essentiel les principes fixés par la terminologie traditionnelle qui sont privilégiés pendant longtemps par la plupart des approches et des travaux.

Dans le modèle traditionnel, la terminologie, que Wüster appelle à un moment donné lexicologie spécialisée, s'oppose, radicalement, avec les continuateurs de la TGT, à la lexicologie. Le terme est uniquement une dénomination d'un concept lié à un domaine de spécialité et s'oppose au mot, unité qui intéresse la lexicologie. Son analyse se situe exclusivement au niveau terme-concept (on n'aborde pas les problèmes de phraséologie et encore moins textuels). Le terme n'a aucune valeur contextuelle ou pragmatique, car il est censé dénommer un seul concept bien délimité à l'intérieur d'un domaine de connaissances donné. La démarche doit être obligatoirement onomasiologique (on part du concept pour trouver le terme qui lui correspond).

La polysémie, l'homonymie et la synonymie sont exclues du modèle ou vues comme accidentelles. Monosémie et univocité sont donc les deux piliers d'un modèle qu'on trouve encore dans des écrits récents (par exemple, Wright, 1999 ; Sager, 2000). L'approche doit être synchronique, autrement dit, elle implique qu'on s'intéresse aux termes en usage à un moment donné et non pas à leurs origines ou évolution dans le temps (voir, par exemple, Cabré, 1992/1993 : 84). La langue spécialisée se différencie radicalement de la langue non spécialisée en ce qu'elle ne connaît ni variation ni connotation, positionnant les termes dans un espace supra-linguistique, affranchis des lois sémantiques, syntaxiques et pragmatiques communes à toute langue naturelle. Les néologismes ou les formes néologiques concurrentes représentent une entrave à la précision terminologique. La terminologie et son objet d'étude, les terminologies, est une matière indépendante et autonome qui se caractérise par son interdisciplinarité (Cabré, 1999).

Plusieurs auteurs se sont penchés sur les limites du modèle standard de la terminologie, en constatant qu'il ne s'intéresse pas à la combinatoire et aux rapports des différentes unités dans les phrases, dans les textes et dans les discours.

Enfin, le modèle standard minimise ou ignore les aspects pragmatiques et sociologiques de la terminologie : la variation de la terminologie en fonction de différents types de locuteurs ou de situations de communication ; les différents degrés de formalisation du discours en fonction, par exemple, des différentes catégories socioprofessionnelles. Les termes ne sont que des étiquettes des éléments d'une réalité préexistante, et leur fonction est uniquement référentielle. Ainsi, ils ne sont jamais altérés par le contexte, ce qui exclut toute considération pragmatique. Cette forte tradition de la théorie générale de la terminologie a eu des conséquences évidentes au niveau des pratiques terminographiques.

Dès les années 70-80, sous l'influence de la sociolinguistique et dans la perspective de l'aménagement linguistique, s'est développée une école aménagiste de la terminologie qui constitue à la fois une critique et un redéploiement de la démarche wüstérienne. Déjà en 1975, au Québec, à l'occasion d'un colloque consacré à la définition de la terminologie, celle-ci était définie, pour la première

fois, comme l'étude systémique de la dénomination des concepts ou notions des domaines spécialisés du savoir, mais aussi comme l'étude de la pratique considérée dans son fonctionnement social. D'une certaine manière, cette ouverture sur le social conduit au décloisonnement de la pratique terminologique à l'égard de l'univers langagier des domaines spécialisés. En 1976, Guilbert, en bon linguiste et lexicographe, rappelle que l'énoncé linguistique demeure le lieu nécessaire de la transmission de l'information et le lieu de formation du terminologisme en tant que signe linguistique (Guilbert, 1976/1981). Dans cette approche à l'ébauche ténue, les terminologies commencent à être perçues comme une composante de ce que l'on appelle les langues de spécialité, lesquelles sont constituées de beaucoup d'autres éléments linguistiques ayant une pertinence terminologique, demeurés fort mal décrits à ce jour. Mais l'appareillage théorique et méthodologique des études terminologiques, fortement marqué par la conception traditionnelle de la terminologie, n'est pas encore apte à fournir les éléments permettant d'élargir la terminologie à l'étude du texte et du discours. Ce n'est que dans les années 80 qu'il devient indispensable de repenser les fondements de la terminologie moderne.

2.2 Approches modernes de la terminologie : termes, textes et contextes linguistiques

En effet, dans les années 80, la recherche terminologique semble gagner un nouveau centre d'intérêt : le texte spécialisé. Cette nouvelle perspective suscite une ouverture du domaine de la terminologie à la phraséologie, ce qui conduit au décloisonnement de la pratique terminologique par rapport à l'univers des langues de spécialité. Les terminologies commencent à être perçues comme une composante, parmi d'autres également importantes, des langues spécialisées, et on commence à comprendre qu'il faut maintenant prêter attention à ces composantes linguistiques qui permettent probablement de mieux comprendre le fonctionnement même des unités terminologiques. Sur le plan théorique, c'est la combinaison d'une approche notionnelle systématique et d'une approche linguistique qui met en lumière la « double articulation » des unités terminologiques : elles sont à la fois des unités qui s'inscrivent dans un système notionnel hiérarchisé et des

unités qui appartiennent à un système linguistique donné. D'où le besoin ressenti par les linguistes-terminologues de les décrire sur deux plans d'analyse : le plan notionnel, mais aussi sur le plan fonctionnel, autrement dit, sur le plan de leur fonctionnement dans le discours spécialisé. On a également constaté que la complexité sémantique d'une unité terminologique est fonction de la variété des éléments qui se combinent avec elle dans le discours. Cette aptitude lexicale à la combinaison est un des phénomènes les plus délicats, bien connu de tous ceux qui utilisent des langues spécialisées, et plus particulièrement de ceux qui travaillent dans un contexte interlinguistique. C'est ainsi que la nécessité de distinguer des unités supérieures aux termes et de déterminer le rôle de ces unités fonctionnelles qui dépassent le cadre de description des unités terminologiques a été ressentie.

Sur un plan plus pratique, les besoins d'expression en langue spécialisée dépassent largement le plan lexical et notionnel, et les utilisateurs des discours technoscientifiques réclament bien d'autres informations, en particulier celles qui concernent le niveau syntaxique et stylistique des langages spécialisés. Le milieu scientifique gagne un nouveau centre d'intérêt et tente de cerner la problématique de la phraséologie des langues de spécialité. C'est un nouveau paradigme scientifique qui s'installe peu à peu dans les milieux de la recherche, entraînant, comme cela est souvent le cas, une période d'instabilité.

Dans les années 90, d'aucuns parlaient d'une théorie générale de la phraséologie (comme Wüster a parlé autrefois d'une théorie générale de la terminologie) et parlaient du phraséologue au même titre que l'on parlait du terminologue quand la terminologie faisait ses premiers pas. Cependant, les théories et les pratiques en matière de phraséologie spécialisée sont encore loin d'être unifiées, les divergences se trouvant le plus souvent dans leurs propres fondements. On n'a pas encore pesé toutes les conséquences que le passage d'une sémantique lexicale à une sémantique phrastique entraîne. En tout cas, il est bien certain que tous les chercheurs sont d'accord pour considérer la phraséologie comme une composante fondamentale des langues spécialisées.

Comme le souligne R. Kocourek (1991 : 71), la notion de texte a marqué la recherche terminologique des années 80 et la dimension textuelle a enrichi la

réflexion terminologique. On peut constater que le texte constitue un nouveau « chantier » pour les études terminologiques. Il est perçu comme un lieu d'analyse des termes en matière de comportement syntagmatique et des possibilités de combinaison avec d'autres unités du discours technoscientifique. Il appelle cette approche du terme dans ses rapports avec le texte « approche lexico-textuelle », précise les limites de la conception terminologique traditionnelle non linguistique et prône une approche terminologique linguistique qui, de par sa nature, a besoin des textes spécialisés. L'approche textuelle en terminologie devient alors nécessaire à plusieurs niveaux. C'est d'abord dans les textes que la capacité métalinguistique définitoire permettant la délimitation sémantique du terme se manifeste. Le processus de la néologie est aussi lié aux textes, car c'est dans les textes que l'on trouve les solutions néologiques. L'observation des textes permet également de situer les termes au sein d'une spécialité et d'identifier leurs rapports avec les autres éléments du système. Les textes mettent en évidence des propriétés terminologiques graphiques, phoniques et grammaticales, comme l'orthographe, le genre, le nombre et le comportement des syntagmes terminologiques. C'est aussi dans les textes que l'on trouve des mots formellement apparentés qui font partie de la même famille terminologique. Le dépouillement des textes révèle encore une autre composante du discours scientifique, la composante brachygraphique. Enfin, les textes contiennent une richesse d'unités capables de collocation avec les termes.

On comprend bien que les linguistes-terminologues ressentent un besoin impératif d'une réconciliation entre la terminologie et la linguistique textuelle ainsi que le besoin d'études sur le comportement syntagmatique des unités terminologiques. Ceci entraîne diverses conséquences. L'une d'entre elles est la revalorisation du contexte dans les études terminologiques. En effet, lorsqu'on parle de texte, on parle également de contexte, entendu alors comme l'ensemble des autres unités qui entourent les termes sur l'axe syntagmatique. Le contexte, vu comme point de départ, devient un élément fondamental pour tout travail terminologique. Les exigences syntaxiques et les contraintes stylistiques déterminent les combinaisons des unités terminologiques avec d'autres unités des discours scientifiques. Le phénomène est globalement

appelé phraséologie. Ainsi, le contexte linguistique est en quelque sorte réhabilité par les linguistes qui se penchent sur cette nouvelle dimension des terminologies qu'est leur fonctionnement syntaxique dans les textes spécialisés.

2.3 Approches contemporaines de la terminologie : termes, cognition, culture et société

Certaines expériences aménagistes et traductionnelles ont fait évoluer la terminologie dans le sens d'une « terminologie sociale », où les aspects sociolinguistiques et pragmatiques des langues spécialisées se trouvent au cœur des réflexions en terminologie, d'ailleurs largement décrites par F. Gaudin (1993), fondateur avec L. Guespin de la socioterminologie française. De cette approche, il faut retenir plusieurs principes : l'approche linguistique des termes, perçus avant tout comme des signes linguistiques ; la place attribuée avant tout aux locuteurs ; le souci d'une terminologie consciente du fonctionnement social des langues spécialisées ; la pluralité et la polyphonie des discours spécialisés. Cette mise en valeur de l'existence d'une pluralité de textes et de discours relative à un domaine scientifique donné va à l'encontre d'un apriorisme qui vise à donner à une terminologie une existence *per se*, comme si elle devait réunir une collection d'universaux applicables indifféremment à tous les types de discours. Par ailleurs, les études discursives sur les discours de spécialité démontrent toutes sortes de reformulations, altérations et variations dans les textes de spécialité, ainsi que les connotations et ambiguïtés inhérentes aux différents genres textuels et discursifs de spécialité.

Les études socioterminologiques conduisent à l'intégration dans les études linguistiques de spécialité de paramètres pragmatiques concernant les énonciateurs et les destinataires. Elles conduisent également à prendre en considération les discours d'interface et les discours de vulgarisation comme des espaces langagiers où se comparent, s'affrontent et se négocient des solutions terminologiques, des compromis possibles.

L'intégration du point de vue de l'énonciateur dans les études terminologiques peut conduire au sociocognitisme (Temmerman, 2000). Les méthodes de recherche s'inspirant de la sémantique cognitive, le modèle sociocognitif relativise la catégorisation et fait de l'unité

terminologique une « unité de compréhension », marquée souvent par une structure archétypique donnée. En tant qu'unités de compréhension, les termes sont assujettis à des conceptualisations multiples et leurs définitions sont variables. L'optique sociocognitive, bien que partielle par rapport à la complexité linguistique des termes et des langues spécialisées, a le mérite d'intégrer certains éléments de variation, tels que la synonymie et la polysémie, ainsi que la variation temporelle ou chronolectale.

Enfin, dans les années 2000, certains chercheurs prônent le besoin d'une terminologie culturelle, orientée vers la culture de chaque communauté humaine, lieu de rencontre d'expériences diverses et de production de savoirs de toute variété (Diki-Kidiri, 2000). L'approche culturelle de la terminologie, axée sur des fondements socioculturels, historiques, phénoménologiques et psychologiques, s'avère sans doute nécessaire pour comprendre les aspects linguistiques et techniques des langues moins décrites, minorisées ou minoritaires. Mais elle se révèle également utile et sera même, probablement, la seule voie possible pour comprendre le fonctionnement des terminologies dans des langues et cultures différentes. Les réflexions récentes sur l'implantation terminologique, par exemple dans l'espace de la francophonie, pointent vers une sociologie de la terminologie, intégrant les méthodes de l'anthropologie culturelle. Les mécanismes du succès ou de l'insuccès des néologismes terminologiques dans des cultures différentes, mais partageant une même langue restent encore mal connus et font appel à des études linguistiques orientées vers les habitudes culturelles de chaque société.

Dans cette pléthore d'orientations, d'approches et de tendances, on peut légitimement s'interroger sur les fondements théoriques et méthodologiques des études terminologiques de nos jours et à l'avenir. Or, à nos yeux, seule une approche des terminologies et des langues de spécialité fondée sur les principes de la linguistique descriptive, intégrant la variation dans toutes ses dimensions linguistiques et extra-linguistiques, peut fournir un cadre théorique solide et éviter tout éclatement de cette branche complexe et composite des sciences du langage.

3 Éléments pour une théorie variationniste des terminologies et langues de spécialité

3.1 Variation des langues et des discours de spécialité

Le monde de spécialité est appréhendé à l'aide de divers systèmes sémiotiques de spécialité, parmi lesquels les langues « naturelles » dans leur fonction de communication spécialisée. À la fois langages spécialisés, langues techniques, langues spéciales, langues professionnelles, langues fonctionnelles, langues d'une branche d'activité ou du savoir, langue à ou sur objectifs spécifiques, les langues de spécialité (LSP), restent inévitablement marquées par leur caractère pluriel, par leur variété. Si la langue de spécialité est perçue comme une variété de la langue tout entière, la variation des LSP suit les mêmes critères que ceux de la langue générale, autrement dit, les langues spécialisées sont également sujettes donc à des variations diachroniques, diatopiques et diastratiques. D'autres facteurs de variation interviennent aussi dans la communication spécialisée, comme la situation de communication (information spécialisée pour un public de spécialistes ou pour un public néophyte), les intentions et les buts de la communication, conditionnant d'une certaine manière les ressources syntaxiques, morphologiques et textuelles utilisées dans les textes spécialisés (types de phrases, formes verbales, articulateurs du discours...).

L'analyse des LSP en tant qu'objet discursif, part du principe qu'elles ont des particularités sémantiques, syntaxiques, stylistiques rhétoriques, et bien évidemment, lexicales, terminologiques. Le terme « discours », on le sait, recouvre différentes acceptions selon le point de vue théorique qui le fonde comme concept, et le terme « analyse » correspond à des procédures différentes selon la théorie qui le définit. Pour les langues de spécialité, nous devons éviter les positions théoriques unificatrices où « discours » s'emploie comme un équivalent de texte ou énoncé, et adopter plutôt la position opposée, selon laquelle chaque configuration textuelle résulte d'une série de choix (lexicaux, syntaxiques, énonciatifs) qui aboutissent à la réalisation d'un objet unique. Elle établit ainsi un net clivage entre les trois catégories du discours, du texte et de l'énoncé. L'un des linguistes qui exprime le mieux cette position est probablement J.-M. Adam (1990 : 19). Le discours

se définit alors comme le produit des multiples pratiques discursives à l'œuvre dans la vie sociale. Les domaines de l'enseignement ou de la religion, de la politique ou du droit, de la philosophie, du journalisme ou encore de la littérature sont sources de discours plus ou moins élaborés, régis par un certain nombre de conventions. Les usages amènent ainsi à repérer, dans chaque domaine, des sous-classes correspondant à des genres particuliers. Le champ de l'enseignement comprend par exemple des types discursifs comme les instructions officielles fixant les programmes, le rapport d'inspection, la leçon type, le corrigé de devoir, l'essai pédagogique ou didactique, etc. Ces multiples formations linguistiques sont liées à des conditions de production et de réception éminemment variables, selon les époques et les pays. De ce point de vue, le discours ne saurait être dissocié du contexte socio-culturel dont il dépend. L'énoncé est la manifestation ponctuelle du discours. Oral ou écrit, c'est un objet concret, délimité et directement observable dans sa matérialité même. L'énoncé constitue ainsi un moyen d'accès au texte proprement dit, dont il est le support tangible, mais il ne se confond pas avec lui. Le texte, enfin, correspond au modèle abstrait selon lequel s'organisent les énoncés. Les langues de spécialité ont tout intérêt à être étudiées selon les différents types de discours et de genres discursifs à l'intérieur de la macro-catégorie « discours spécialisé ». La première grande distinction concerne les spécialités en soi : le discours de la médecine, du droit, des sciences naturelles, etc. À croire que les discours spécialisés reflètent les caractéristiques conceptuelles des différents domaines du savoir, il convient alors de procéder à des distinctions claires par rapport à la diversité des systèmes conceptuels : la conceptualisation *stricto sensu* (théories pures et formalismes) et la systématisation (sciences de la nature), dont les objets sont des constructions toujours remodelées ; les systèmes hypothético-déductifs, élaborés par une pure théorie (mathématiques, logique) et les systèmes élaborés par le classement systématique d'un matériel observé et par induction (les sciences naturelles) ; les systèmes obtenus par la structuration et la régularisation d'une pratique ou par l'application d'un savoir scientifique à un projet pratique (les techniques) et les systèmes élaborés par la sémantique d'un discours, qu'il s'agisse d'exposer une vérité (religions, théories philosophiques, jusqu'aux sciences humaines) ou de constituer un ensemble notionnel culturel, et auto-défini (par exemple, le droit).

À croire encore que les langues spécialisées reflètent les caractéristiques notionnelles des différents domaines du savoir, il faut également prendre en compte le fait que les langues spécialisées se caractérisent par des niveaux différents par rapport à leurs contenus. L'analyse de L. Hoffmann (1976 : 184-192, cité par Kocourek, 1991 : 37) découpe la langue de spécialité d'après quatre critères : le degré d'abstraction, la façon naturelle/artificielle d'exprimer les éléments et la syntaxe, le milieu ou type de spécialité et les participants. L'application de chaque critère mène à une stratification de la langue en cinq niveaux, du langage symbolique qui ne fait partie de la langue technoscientifique que par sa composante en langue naturelle, à la langue de consommation, assez proche de la langue usuelle. Ce classement classique nous semble toujours important dans la mesure où il vient éclairer le problème de la diversité discursive. Les spécialités se divisent donc non seulement thématiquement selon les domaines auxquels elles appartiennent mais aussi selon le degré d'intellectualisation. Enfin, une dernière remarque sur la diversification des langues spécialisées a trait à l'opposition entre l'idiosyncrasie individuelle du chercheur, le consensus d'usage au sein de la communauté de spécialistes et le pouvoir des médias de vulgarisation. Cet aspect se fait sentir principalement sur le plan du lexique. Il y a des degrés différents de diffusion et d'acceptation d'une terminologie donnée, en fonction de multiples facteurs. Un chercheur peut s'éloigner du consensus et construire une terminologie nouvelle, qui peut être acceptée ou rejetée en fonction de son influence dans le milieu scientifique.

Un certain nombre de catégories de discours scientifique ont été identifiées notamment par A. M. Loffler-Laurian (1983 : 10-12), J. Pearson (1998 : 35-39) et I. Meyer & K. Mackintosh (1996 : 270-271). Cette catégorisation, essentiellement basée sur la situation de communication, fait que les discours diffèrent entre eux selon l'émetteur du discours, le récepteur ou destinataire du discours, le but du discours et le degré de technicité ou de spécialisation du discours. Elle conduit aux catégories suivantes : discours scientifique spécialisé, officiel, pédagogique ou didactique, de semi-vulgarisation scientifique et de vulgarisation scientifique.

En somme, lorsqu'il s'agit de traiter les langues de spécialité, leurs textes peuvent être choisis en fonction

de leur appartenance à un genre textuel ou à des genres textuels et à un type ou à des types de discours scientifique et technique, qui correspondent à la traditionnelle division verticale des langues de spécialité.

3.2 Variation des textes et des corpus de spécialité

Selon R. De Beaugrande et W. Dressler (1981 : 3-4), la textualité comporte sept caractéristiques distinctives : la cohérence, la cohésion, l'intentionnalité, l'acceptabilité, l'informativité, l'aspect situationnel et l'intertextualité. D'un point de vue strictement linguistique, la linguistique textuelle se distingue des autres disciplines d'interprétation qui constituent le champ multidisciplinaire de l'analyse de discours, bien qu'elle en soit connexe et qu'elle y trouve des éléments communs d'analyse. Dans cette perspective, les textes sont, dans un premier plan, la source des données pour l'analyse de tous les plans de la langue. Ainsi, *textes* au pluriel devient l'équivalent de *corpus*. Dans un deuxième temps, les textes constituent le plan au-dessus de la phrase, le plan le plus élevé de l'analyse linguistique.

L'ensemble des textes spécialisés peut être défini comme la forme, parlée et écrite, et le contenu de tout ce que l'on exprime dans les langues spécialisées. Définition, certes, trop vaste, elle présente l'avantage de prendre en considération les textes oraux et les textes écrits, les textes contemporains et les textes passés, des textes en langue standard et non standard, des textes en langue centrale et des textes en langue régionale, des textes primaires ou hautement spécialisés – véritablement scientifiques, techniques, officiels, professionnels – et des textes de vulgarisation et didactiques. Les textes scientifiques et techniques prennent la forme de l'un des types habituels qui sont donnés par la spécialité et par sa diversité, par le sujet dont on traite, par la tradition ou des habitudes stylistiques, et par leurs objectifs et fonctions (ensemble de critères distinctifs portant sur le contenu thématique et découpage en domaines, contenu circonstancié et niveaux d'abstraction ou division horizontale et division verticale, niveaux scientifiques et niveaux didactiques). Ces différents types se constituent en fonction des besoins de l'activité quotidienne des spécialistes : étude, manuel, thèse, monographie, mémoire, article de périodique, dissertation, exposé, communication, conférence, discussion, entretien, interview, débat, procès-verbal, critique, rapport,

compte rendu, article d'encyclopédie, résumé, brochure, prospectus, spécification, brevet d'invention, contrat, mode d'emploi, lettre, table alphabétique, table des matières, thésaurus, norme terminologique, dictionnaire spécialisé, bibliographie, catalogue (Kocourek, 1991 : 48).

Les critères de classification des textes spécialisés varient selon l'objectif. Outre les critères déjà mentionnés, on peut encore établir des distinctions entre un texte continu et une liste (un manuel et un catalogue), entre un texte simple (un résumé, par exemple) et un texte complexe (un manuel, une monographie ou une thèse), des textes fondamentaux et des textes utilitaires... Enfin, comme nous l'avons signalé, toutes les formes de variation de la langue et des langues s'appliquent également aux textes (variation diachronique, diastatique et diatopique).

L'étude des différents plans d'analyse linguistique d'un ensemble de textes spécialisés peut encore conduire à dévoiler certains critères linguistiques d'une typologie qui sera toujours partielle. C'est le cas des caractéristiques définitoires d'A.-M. Loffler-Laurian (1983 : 12-20) ou des critères proposés par R. Arntz (1988 : 468).

Les études les plus complètes de typologies textuelles proviennent de la linguistique textuelle générale. Les travaux de R. Gläser (1993) et de G. Weise (1993) proposent des typologies complexes ou modulaires, à fondements cognitifs et communicatifs, axées sur différents niveaux ou paramètres textuels. Nous pouvons donc distinguer quatre niveaux dans les textes, en général : fonctionnel, situationnel, contenu sémantique et formel-grammatical.

Le niveau fonctionnel est celui des fonctions textuelles : s'exprimer, contacter, informer, diriger. Les textes peuvent être monofonctionnels ou plurifonctionnels, ce qui implique le besoin d'analyser la hiérarchie des fonctions dans un texte (fonctions dominantes, subsidiaires et complémentaires), ainsi que le besoin d'identifier les séquences des fonctions dans les textes.

Le niveau situationnel comporte plusieurs paramètres : contexte social des activités communicatives (science, commerce, relations internationales, etc.), lieu, temps, nombre, rôle et relations entre les locuteurs.

Le niveau du contenu sémantique renvoie au sujet d'un texte, aux différentes perspectives (théorique, didactique, appliquée, de divulgation, etc.), aux parties textuelles (libres ou standardisées) et au développement thématique

(séquences descriptives, expositives, argumentatives ou directives).

Le niveau formel-grammatical comporte les maximes rhétoriques, les formes linguistiques et non linguistiques, les aspects grammaticaux, les ressources syntaxiques et lexicales.

Les ressources lexicales de spécialité, autrement dit les terminologies, sont largement dépendantes de ces niveaux textuels et méritent d'être analysées et décrites selon les paramètres de la linguistique textuelle de spécialité.

Quand on parle d'un ensemble de textes spécialisés, on parle de corpus. Il faut souligner que les problèmes théoriques et méthodologiques relatifs à la constitution des corpus de spécialité sont loin d'être résolus, notamment ceux concernant les corpus du Web. Distinguons tout d'abord le sujet ou la thématique, la langue ou les langues, la taille d'une série de textes spécialisés, les sources orales et sources écrites (le parlé de la langue de spécialité, voilà un champ de la description linguistique encore souvent ignoré, comme le signale Kocourek (1991 : 27)) ; la fiabilité des textes et des sources documentaires, les moyens de diffusion et le poids « glottopolitique » notamment des textes de vulgarisation scientifique et technique ; l'identification de l'origine géographique des textes de spécialité, ainsi que leur datation. Si l'on s'attache au genre de textes à sélectionner, remarquons comme I. Meyer et K. Mackintosh (1996 : 270) que le problème du genre ne se pose pas dans les mêmes termes pour un corpus de langue de spécialité que pour les corpus de langue générale. En ce qui concerne les textes hautement spécialisés, les genres discursifs mentionnés plus haut doivent être pris en compte. Dans le cas d'un corpus de divulgation, il semble utile de retenir deux niveaux de distinction : d'une part la distinction unanime faite entre presse et non-presse, d'autre part les distinctions faites à l'intérieur de ces deux catégories.

3.3 Variation des contextes pragmatiques de spécialité

À la lumière des expériences actuelles en linguistique de corpus, y compris les nôtres depuis des années, à nos yeux une approche des terminologies et des langues de spécialité bien fondée doit commencer tout d'abord par la prise en considération de la variété des discours de spécialité et variations respectives. Un deuxième principe de base pour

une approche linguistique des terminologies et des langues de spécialité concerne la prise en compte, dans le cadre d'un certain discours de spécialité, de la variété de types ou genres textuels conditionnant souvent les ressources linguistiques choisies par l'énonciateur en fonction du destinataire, y compris les unités lexicales et phraséologiques, entre autres. Enfin, un troisième principe de base que nous considérons fondamental dans toute approche linguistique des terminologies et des langues spécialisées concerne la prise en compte de la variation contextuelle. Pour cela, il faut certes distinguer co-texte et contexte. Cependant, dans une approche de linguistique de corpus l'extra-linguistique se révèle ou doit être identifié dans le linguistique, de façon systématique et non empirique. Il s'agit de ne pas confiner la pragmatique à un niveau antérieur ou postérieur à toute analyse linguistique, mais de l'intégrer dans l'analyse discursive, textuelle et lexicale, et ceci, dès le départ, dans le cadre de notre modèle théorique.

Malgré la diversité des orientations de la pragmatique, nous pouvons considérer qu'elle est à la base de toute étude terminologique, et ceci, parce qu'elle comporte des concepts qui jouent un rôle déterminant et unificateur : interlocuteurs, contexte, coordonnées d'espace et de temps. Ces facteurs pragmatiques sont déterminants en terminologie pour la construction du sens des unités terminologiques et pour les habitudes langagières de la communication scientifique et technique. La prise en considération des interlocuteurs des discours scientifiques et techniques est une condition *sine qua non* pour toute terminologie ou tout travail de recherche terminologique.

On le sait, les premiers interlocuteurs des discours scientifiques ou techniques sont les spécialistes ou les experts eux-mêmes. Tout simplement, ils ne doivent pas être perçus comme des entités abstraites – comme on le fait souvent à tort – mais comme des « sujets parlants » concrets, liés à un milieu scientifique et professionnel concret. Ce milieu scientifique ou professionnel existe dans le temps et est directement lié à la société dans laquelle il s'insère. Les derniers interlocuteurs des discours scientifiques et techniques sont tous les utilisateurs des terminologies et des langues spécialisées maternelles ou étrangères. Ils ne doivent pas non plus être perçus comme des entités abstraites mais comme des usagers concrets, appartenant à des groupes

socio-professionnels distincts, avec des besoins et des intérêts précis.

Une notion centrale de la pragmatique est la notion de contexte ou plutôt l'explicitation des différents types de contexte. La notion de contexte en terminologie n'est pas toujours claire. Elle renvoie souvent tout simplement au contexte linguistique, notamment dans le cadre de la linguistique de corpus informatisés et de leur traitement automatique. Pourtant, la prise en compte des différents types de contexte est l'un des acquis les plus importants des études pragmatiques (Armengaud, 1990 : 62). En général, on distingue quatre grands types de contextes, que nous considérons comme étant une bonne base de travail pour la « linguistique de spécialité » : le contexte circonstanciel, factuel, existentiel ou référentiel (identité des locuteurs, environnement physique, lieu et temps où les propos sont tenus) ; le contexte situationnel ou paradigmatique (contexte qui détermine des rôles illocutionnaires plus ou moins institutionnalisés (par exemple, une communication dans un colloque) ; le contexte interactionnel (enchaînement des actes de langage dans une séquence interdiscursive) ; le contexte présuppositionnel (présuppositions, croyances, attentes et intentions des interlocuteurs). La terminologie se voit dans le besoin d'intégrer ces différents types de contextes – et non seulement le contexte linguistique – à ses modèles d'analyse et de description terminologique. L'environnement physique, le lieu et le temps où les propos sont tenus constituent des déterminants pragmatiques essentiels (l'objet même de la pragmatique selon Montagué) et renvoient au contexte circonstanciel ou référentiel.

En terminologie, ce sont eux qui introduisent le facteur variation au sens large. Aujourd'hui, il est bien évident que l'approche terminologique des sciences et des techniques doit les intégrer à ses propres principes descriptifs (et même normatifs). Toutefois, nous estimons que tous ces facteurs s'inscrivent dans les productions discursives et textuelles, linguistiquement, et toute linguistique de spécialité doit les identifier et décrire sur le plan textuel. Les méthodes actuelles de la linguistique de corpus permettent de le faire de façon systématique.

4 Conclusion

Par rapport au traitement des unités terminologiques, on peut se limiter à privilégier la précision des notions, en considérant que c'est la notion, unité de connaissance spécialisée, qui est importante dans le terme. Dans ce cas, on privilégie le lexique par rapport à la grammaire. Le problème de cette perspective terminologique est qu'on reste au niveau des concepts et de leurs dénominations ; on oublie qu'ils existent dans les langues et dans les textes et discours spécialisés. Or, sans syntaxe et sans systèmes de règles, les terminologies sont des entités inefficaces.

C'est ainsi que nous prôtons une approche élargie de la terminologie – l'approche par les langues spécialisées, les discours, les textes et les énoncés spécialisés, qui doivent être analysés sous les divers aspects linguistiques (Benveniste). Si les unités terminologiques doivent être vues comme l'objet de la terminologie, en tant que dénominations de concepts, elles doivent être aussi conçues et analysées dans un milieu plus étendu, c'est-à-dire les textes spécialisés, car chaque terme se caractérise par des aspects morphologiques particuliers, par un fonctionnement syntaxique spécifique, et se combine avec un ensemble d'autres unités, sur lesquelles il s'appuie pour former le discours spécialisé. Enfin, les termes sont utilisés dans les LSP selon certaines conditions d'utilisation, et les rapports des signes avec leurs utilisateurs, dans l'espace et dans le temps, doivent également être pris en compte dans toute analyse terminologique.

D'un point de vue linguistique, toute analyse et description terminologique doit être fondée sur les niveaux d'analyse linguistique de base : le niveau morphologique et morphosémantique, orienté vers les modes de formation et les modèles de lexicalisation propres aux langues et aux cultures (par exemple, les différences entre les langues agglutinantes, flexionnelles ou monosyllabiques sont évidentes) ; le niveau sémantique, axé sur une sémantique large qui prenne en compte le niveau paradigmatique et le syntagmatique ; le niveau syntaxique, en privilégiant l'aspect de la combinaison, mais aussi l'aspect des transformations possibles et vérifiées dans les discours spécialisés ; le niveau pragmatique, en prenant en considération les rapports des terminologies avec leurs allocutaires et leurs utilisateurs, les conditions

réelles d'usage dans les différentes situations discursives – autrement dit axé sur une pragmatique linguistique.

Le niveau pragmatique commence par la prise en considération de la variation discursive, passe par la variation textuelle, co-textuelle et contextuelle, phrastique, sémantique, morphologique et même phonétique, et se manifeste à tous ces plans ou niveaux d'analyse linguistique.

Comme toute langue naturelle, une langue donnée, dans sa fonction de transmission de connaissances spécialisées, se soumet à trois types majeurs de variation : la variation linguistique, identifiée aux niveaux lexical, syntaxique, textuel et discursif ; la variation extra-linguistique, étudiée dans les dimensions diachronique, diatopique ou géographique, diastratique ou diaphasique ; la variation inhérente, propriété de toutes les langues lors de leur actualisation textuelle et discursive. Ces différents types de variation ne sont pas séparés par des frontières étanches et impliquent souvent la problématique de la relation entre sémantique, syntaxe et discours. La variation extra-linguistique, dans ses trois grandes dimensions, influe directement sur la variation linguistique et peut être repérée au travers de l'analyse des différents plans linguistiques, du lexical au discursif.

La variation diachronique, la variation culturelle et la variation sociétale peuvent ainsi être intégrées dans un modèle variationniste des terminologies et des langues de spécialité, aux fondements linguistiques solides, à condition que les acquis de la pragmatique moderne soient véritablement intégrés dans une théorie de la terminologie contemporaine.

*Isabel Desmet,
Département de portugais,
Université Paris 8,
France,
isabel.desmet@free.fr.*

Bibliographie

- Adam (J.-M.), 1990 : *Éléments de linguistique textuelle*, Liège : Mardaga.
- Armengaud (F.), 1990 : *La Pragmatique*, 2^e éd., Paris : Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, n° 2230.
- Arntz (R.), 1993 : « Terminological Equivalence and Translation », dans Sonneveld (H.) et Loening (K.), éd., *Terminology : Applications in interdisciplinary communication*, Amsterdam-Philadelphie : John Benjamins, p. 5-20.
- Cabré (M.T.), 1992/1993 : *La terminología. Teoría, metodología, aplicaciones*, Barcelona : Editorial Antartida-Empúries.
- Cabré (M.T.), 1999 : *La terminología. Representación y comunicación : Elementos para una teoría de base comunicativa y otros artículos*, Barcelona : IULA, Universitat Pompeu Fabra.
- De Beaugrande (R.) et Dressler (W.), 1981 : *Introduction to Textlinguistics*, London-New York : Longman.
- Desmet (I.), 1994 : « Terms and words : propositions for terminology », dans *Terminology 1.2*, John Benjamins Company, p. 303-325.
- Desmet (I.), 1996 : *Pour une approche terminologique des sciences sociales et humaines. Les sciences sociales et humaines du travail en portugais et en français* – thèse de doctorat – Université Paris XIII, trois tomes.
- Desmet (I.), 1998 : « Caractéristiques sémantiques, syntaxiques et discursives des vocabulaires spécialisés. Quelques données théoriques et pratiques pour la lexicographie spécialisée », Actes du 2^e Colloque de Linguistique Appliquée, dans *Les linguistiques appliquées et les sciences du langage*, Strasbourg : COFDELA Publications, p. 292-305.
- Desmet (I.), 2002 : « Néologie du portugais contemporain : une zone d'instabilité linguistique », dans *Actes de la journée « Instabilités linguistiques dans les langues romanes »*, Université Paris 8, *Travaux et Documents* n° 16, Presses de l'Université de Vincennes – Saint-Denis, p. 77-99.
- Desmet (I.), 2005 : *Terminologie et variation : des langues spécialisées aux verbes spécialisés*, volume V (inédit) du dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches : *Recherches en terminologie et langues spécialisées*, Université Paris 7-Denis-Diderot (à paraître).
- Desmet (I.), 2006a : « Variabilité et variation en terminologie et langues spécialisées : discours, textes et contextes », communication aux septièmes journées scientifiques du réseau Lexicologie, terminologie, traduction (LTT) de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), *Mots, termes et contextes*, Actualité scientifique, Paris : Éditions des archives contemporaines, p. 235-247.
- Desmet (I.), 2006b : « La recherche sur les langages spécialisés et les langages scientifiques au XX^e siècle », dans Auroux (S.), Koerner (E. F.) et coll., éd., *Histoire des sciences du langage*, tome 3, coll. International Handbook of Linguistic and Communication Sciences, Berlin / New York : Walter de Gruyter, p. 2760-2766.
- Desmet (I.), 2006c : « Variation en terminologie et langues spécialisées : des discours aux faits de langue », dans *Des arbres et des mots. Hommage à Daniel Blampain*, Bruxelles : Éditions du Hazard, p. 53-65.
- Diki-Kidiri (M.), 2000 : « Une approche culturelle de la terminologie », dans *Terminologie nouvelles*, n° 21, p. 27-31.
- Gaudin (F.), 1993 : *Pour une socioterminologie. Des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*, Publications de l'Université de Rouen, n° 182.
- Gaudin (F.), 2003 : *Socioterminologie – une approche sociolinguistique de la terminologie*, Bruxelles : De Boeck/Duculot.
- Gläser (R.), 1993 : « A Multi-level Model for a typology of LSP Genres », *Fachsprache. International Journal of LSP*, 1-2, p. 18-26.
- Guilbert (L.), 1976/1981 : « La relation entre l'aspect terminologique et l'aspect linguistique du mot », Infoterm series 3, repris dans Rondeau (G.) et Felber (H.), éd., *Textes choisis de terminologie. Fondements théoriques de la terminologie*, GIRSTERM, Québec : Université Laval, 1981, p. 185-197.
- Kocourek (R.), 1991 : *La langue française de la technique et de la science*, Paris/Wiesbaden : Oskar Brandstetter.
- Lerat (P.), 1995 : *Les langues spécialisées*, Paris : PUF.
- Loffler-Laurian (A.-M.), 1983 : « Typologie des discours scientifiques : deux approches », dans *Études de linguistique appliquée*, n° 52, Paris : Didier Erudition, p. 8-20.
- Meyer (I.) et Mackintosh (K.), 1996 : « The Corpus from a Terminographer's Viewpoint », dans *International Journal of Corpus Linguistics 1(2)*, p. 257-285.
- Pearson (J.), 1998 : *Terms in Context*, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins Publishing Company.
- Sager (J.C.), 2000 : « Pour une approche fonctionnelle de la terminologie », dans Béjoint (H.) et Thoirin (Ph.), dir., *Le sens en terminologie*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, p. 40-60.
- Temmerman (R.), 2000 : *Towards New Ways of Terminology Description. The Sociocognitive approach*, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins Publishing Company.
- Weise (G.), 1993 : « Criteria for the classification on ESP texts », dans *Fachsprache. International Journal of LSP*, 1 / 2, p. 26-31.
- Wright (S.-E.), 1999 : « The link between Terminology and Data Element Dictionaries », dans *Computer-Integrated Knowledge System Network : Report of the Second Workshop*, Brownsville : Lawrence J. Kaetel.

Éléments de terminologie culturelle

Après un rappel des principes fondamentaux sur lesquels repose l'approche culturelle de la terminologie, cet article présente une méthodologie détaillée et pragmatique de la terminologie culturelle dans le contexte du développement des langues africaines.

Termes-clés : terminologie culturelle ; veille néologique ; veille socio-terminologique ; implantation de terminologies ; diffusion de terminologies ; variation ; équivalence.

1 Points de repère de la terminologie culturelle

1.1 Présentation

La terminologie culturelle est une terminologie pour le développement. Elle a pour objectif principal l'appropriation de nouveaux savoirs et savoir-faire qui arrivent dans une société donnée. Elle permet à cette société de trouver le mot juste pour exprimer chaque concept nouveau en puisant ses ressources linguistiques dans sa propre culture et selon sa propre perception du réel.

En plaçant la culture au cœur de sa démarche, la terminologie culturelle se démarque nettement de la terminologie classique dite de l'École de Vienne, laquelle recherche davantage la normalisation terminologique internationale et considère la culture comme un obstacle à une communication sans équivoque des concepts scientifiques et techniques. Cette vision classique ne rend pas compte de la dimension sociale de la terminologie. C'est pourquoi, les nouveaux courants de cette discipline (terminologie communicative, sociocognitive, culturelle, socioterminologie) intègrent résolument cette importante dimension.

1.2 Notions de base

Les concepts suivants sont essentiels pour comprendre la terminologie culturelle.

1.2.1 La personne humaine

La personne humaine est considérée à la fois en tant qu'individu et en tant que communauté, car l'homme est un être culturel tant individuellement que collectivement. Les notions fondamentales suivantes sont valables pour les deux dimensions de la personne humaine.

1.2.2 La communauté

Nous appelons ainsi tout groupe social constitué d'individus reconnus comme membres du groupe et qui ont des valeurs identitaires communes et des intérêts communs à défendre. Un même individu peut appartenir à plusieurs communautés en même temps et à des degrés d'intégration différents.

1.2.3 L'historicité

L'histoire propre de chaque individu ou de chaque communauté détermine sa culture particulière, et fonde la diversité des cultures.

1.2.4 La base d'expériences et de connaissances

C'est l'ensemble des expériences et des connaissances déjà connues de la personne humaine (individu ou communauté). Cette base sert de point de repère et oriente la perception du réel.

1.2.5 La culture

C'est l'ensemble des expériences vécues, des connaissances générées et des activités menées dans un même lieu et à une même époque par une personne humaine individuelle ou communautaire et qui lui servent à construire son identité.

1.2.6 La mémoire

Qu'elle soit individuelle ou collective, la mémoire est le moyen par lequel la personne humaine appréhende une réalité nouvelle en cherchant dans sa base d'expériences et de connaissances ce qui pourrait le plus lui ressembler.

L'homme parvient ainsi à catégoriser la réalité nouvelle par rapport à ce qu'il sait déjà. Ce mécanisme est essentiel pour établir sa propre perception du réel.

1.2.7 La perception du réel

Chaque personne humaine, individuelle ou communautaire, perçoit la réalité autrement selon sa propre culture.

1.2.8 La reconceptualisation

Toute traduction qui entraîne un changement de percept est une reconceptualisation du terme traduit. C'est souvent le cas lorsqu'on passe d'une culture à une autre.

1.2.9 Concept, percept et signifiant

Le concept est la délimitation d'une notion au moyen d'une définition. Le percept est le point de vue particulier qui permet à une personne humaine (individu ou communauté) donnée d'intégrer un concept dans son mode de pensée. Le signifiant est l'expression formelle d'un percept qui permet de dénommer un concept dans une culture (ou une langue) particulière. Le signifiant peut être de nature précisément linguistique (mot ou expression dans une langue donnée) ou plus largement symbolique

1.3 Comparaisons

1.3.1 Comparaison entre la terminologie classique et la terminologie culturelle

<i>Points à comparer</i>	<i>Terminologie classique</i>	<i>Terminologie culturelle</i>
Objectif principal	La normalisation internationale des termes.	L'appropriation du savoir et des technologies.
Place de la culture	Elle est exclue du champ de la terminologie.	Elle est au coeur de la démarche terminologique.
Conception du terme	Biface : concept/signifiant.	Triface : concept / percept / signifiant.
Relations sémantiques	Bi-univocité stricte entre le signifiant et le concept. Il ne peut y avoir de synonymie absolue.	Intégration de la polysémie, de la synonymie et de l'homonymie.

(symboles mathématiques, électriques, chimiques, etc., signalisation routière, touristique, gestuelle, etc.).

1.2.10 Le terme

Le terme scientifique et/ou technique est une unité complexe constituée d'un concept appartenant à un domaine de spécialité et d'au moins un percept et un signifiant. Le terme est linguistique quand son signifiant est de nature strictement linguistique. Dans ce cas, le terme appartient à une langue particulière et obéit aux règles générales de cette langue comme tout autre mot de même nature dans la langue.

1.2.11 La variation

En tant que mot de la langue, le terme est soumis aux règles générales de la syntaxe de la langue et de sa rhétorique. Il peut donc tout à fait être polysémique (ex. le terme *terminologie* est polysémique dans le domaine de la terminologie) et avoir des synonymes et des homonymes dont il faut bien rendre compte.

1.3.2 Comparaison entre la pratique de la terminologie au Nord et au Sud

<i>Critères</i>	<i>Nord (Europe, Amérique)</i>	<i>Sud (Afrique)</i>
Sources / Corpus / Thésaurus	Basés sur des documents écrits et des publications techniques spécialisées.	Basés sur des documents oraux transcrits (travaux en ethnosciences).
Technologie	De pointe.	Populaire, de masse et de base.
Organismes actifs en terminologie	Nombreux, privés et publics.	Rares, privés et publics.
Ressources humaines	Nombreuses (ingénieurs en industrie de la langue).	Très maigres (quelques universitaires).
Équipement	Abondant et suffisant.	Rare et insuffisant.
Financement	Public et privé, important.	Public mais limité.
Politique linguistique	Active et dynamique.	Timide et instable.

2 Méthodologie en terminologie culturelle

2.1 Délimiter le cadre socio-sectoriel

Avant d'entreprendre un travail de terminologie, il convient de bien circonscrire le cadre socio-sectoriel dans lequel le travail sera inscrit. Trois paramètres permettent de définir ce cadre : l'échelle, le secteur et la visée.

2.1.1 L'échelle

Elle comprend au moins les trois niveaux suivants : local, national, international. Il s'agit de déterminer si la terminologie que l'on va produire est destinée à un emploi local (par exemple, pour une entreprise, une coopérative, un centre de formation, etc.), national (par exemple, dans le cas de l'introduction d'une langue nationale dans l'enseignement public) ou international (par exemple, dans le cas d'une langue qui se parle dans plusieurs États). Selon l'échelle, les partenaires avec qui il faudra collaborer dans l'élaboration de la terminologie ne seront pas les mêmes.

2.1.2 Le secteur

Il concerne la discipline et, si possible, la sous-discipline. On déterminera aussi précisément que possible l'ensemble (éventuellement les différents sous-ensembles) de

termes qui devront faire partie de la nomenclature à traiter. Avant de traiter un terme isolément, il faut toujours se demander s'il n'entre pas dans un petit ensemble de termes que l'on aurait intérêt à traiter en même temps.

2.1.3 La visée

Elle est la résultante de l'échelle et du secteur et permet d'énoncer clairement l'objectif du travail terminologique envisagé. Si, par exemple, on doit réaliser une terminologie pour la gestion d'un centre de soins primaires dans un village, l'échelle sera locale, le secteur sera un sous-ensemble de vocabulaire de gestion et un sous-ensemble de vocabulaire de médecine générale relative aux soins primaires. La visée déterminera si la terminologie à élaborer est destinée au personnel soignant, au personnel de soutien technique et administratif du centre de soins, et éventuellement aux patients qui fréquenteraient le centre.

Dans le cas d'un vocabulaire des élections, l'échelle est souvent nationale, la visée doit alors déterminer à quels utilisateurs il est prioritairement destiné : les candidats aux élections, les partis politiques, les membres de la « commission mixte et indépendante » que l'on crée à chaque élection importante pour gérer celle-ci, ou encore, les journalistes qui couvrent l'évènement ? Dans tous les cas, la visée permet d'identifier les utilisateurs finaux de la terminologie envisagée et de les associer aussi étroitement que possible à l'élaboration même de cette terminologie.

Réussir à faire cela, c'est déjà gagner d'avance 50 % de l'implantation des résultats du travail.

2.2 Collecter les données

2.2.1 Établir la source

Il s'agit de relever la liste complète des termes dans la langue de départ (par exemple le français) qui sont nécessaires au traitement du secteur défini plus haut. On vérifiera que cette nomenclature est bien complète par rapport au secteur sans aller abusivement au-delà de celui-ci. En effet, il est plus efficace de se concentrer sur le secteur que l'on a délimité plutôt que de traiter en même temps des secteurs annexes. On veillera donc à utiliser une documentation de référence qui correspond au niveau du projet que l'on traite.

2.2.2 Établir la cible

On commence par analyser la source du point de vue de la perception culturelle pour comprendre les motivations de la dénomination dans la langue source. On explore ensuite la langue cible et sa culture pour voir si l'on peut aisément transposer les mêmes concepts. Chaque fois qu'une telle transposition n'est pas acceptable, il faudra procéder à une reconceptualisation à partir d'autres concepts, voire d'autres concepts voisins, qu'on ira chercher dans la culture de la langue cible. Pour un même terme, on notera toutes les propositions de traduction. Ensuite seulement on discutera de chaque proposition pour la retenir ou la rejeter, mais on prendra toujours soin de bien noter les raisons avancées pour prendre la décision dans un sens ou dans l'autre. Il est recommandé de se constituer une documentation aussi vaste que possible sur la culture de la langue cible, ainsi qu'une liste de personnes expertes que l'on pourrait consulter.

2.3 Analyser et comparer les deux listes (source et cible)

2.3.1 Identifier les équivalents immédiats

En comparant la source et la cible, on peut identifier aisément les termes pour lesquels on a trouvé des équivalents parfaits dans la langue cible. C'est l'occasion aussi de normaliser la traduction des quasi-synonymes.

Pour un même terme de la source, on peut avoir plusieurs termes de la cible parmi lesquels il faudra choisir le meilleur. On peut vouloir conserver deux ou trois synonymes, mais le nombre acceptable de synonymes doit être aussi réduit que possible, car un grand nombre de synonymes nuira à la fiabilité de la dénomination.

Plusieurs termes distincts, mais pouvant être des quasi-synonymes dans la langue source, peuvent recevoir chacun un équivalent différent dans la langue source, ou, au contraire, être rendus par un même terme polysémique, si cela ne pose pas de problème de compréhension à l'usage. La polysémie est tolérée comme la synonymie si elles sont fortement limitées et ne gênent pas la compréhension du discours spécialisé.

2.3.2 Identifier les quasi-équivalents

On appelle « quasi-équivalents » des termes qui renvoient à des concepts partiellement équivalents hors contexte. Cette définition recouvre plusieurs cas de figure :

- a) Un même terme dans la langue source recouvre exactement plusieurs concepts dans la langue cible. Par exemple, le terme français « mouton » recouvre « sheep » et « mutton » en anglais.
- b) Plusieurs termes dans la langue source sont désignés par un même terme dans la langue cible. Par exemple, « moustique » et « mouche » sont rendus par « ngungu » en sängö.
- c) Un terme de la langue source est partiellement rendu par deux termes de la langue cible qui comportent chacun d'autres sèmes. Par exemple, le verbe français « accueillir » peut être rendu en sängö par « wara » recevoir, ou par « yamba » honorer. Le premier s'emploie pour un accueil ordinaire, mais peut s'employer aussi dans le sens péjoratif de « jouer un mauvais tour à quelqu'un ». Le second

s'emploie pour « recevoir quelqu'un avec beaucoup de marques d'égard », ce qui va bien au-delà du simple accueil. Dans un domaine comme le tourisme, on préférera « yamba » à « wara » comme équivalent d'« accueillir », car la connotation de « yamba » est méliorative tandis que celle de « wara » est péjorative.

Dans les cas (a) et (b) ci-dessus, on a intérêt à trouver des équivalents pour la langue la plus diversifiante. Ainsi, on dit « viande de mouton » et « mouton » quand on a besoin de préciser sa pensée. De même, en *sängö*, on recourt à l'emprunt du mot « *vümä* » à la langue *banda* pour désigner la mouche et ainsi la distinguer de « *ngungu* », moustique. L'activité terminologique consisterait ici à normaliser ces précisions spontanées.

2.3.3 Identifier les termes sans équivalent

Après avoir accompli les tâches d'identification décrites ci-dessus, il ne reste plus que les termes pour lesquels aucun équivalent n'a pu être trouvé. Il faut procéder à une analyse minutieuse de ces termes afin d'en déterminer les caractéristiques qui pourraient être utiles à leur dénomination. Le recours à l'emprunt et au calque est toujours possible si ce procédé permet une solution acceptable pour la langue et la culture cible.

2.4 Établir les équivalences

2.4.1 Valider les convergences

Il paraît toujours facile d'établir des équivalences pertinentes dans les cas où les concepts semblent identiques dans la langue source et la langue cible. Toutefois, même dans ce cas-là, il n'est pas inutile de prendre le temps de la réflexion pour s'assurer de la justesse des équivalences. Il arrive souvent, en effet, qu'en parcourant toute la liste pour comparer les équivalents établis hors contexte et en première lecture, on soit amené à corriger ses premiers choix. Par exemple, dans un vocabulaire d'entomologie, il est hautement probable qu'en première lecture on traduise « mouche » et plus loin « moustique » par le même mot *sängö* « *ngungu* ». Et ce n'est qu'en deuxième lecture que, s'en apercevant, l'on prend le parti de rendre

systématiquement « mouche » par « *vümä* », en vue d'établir une normalisation terminologique pour ces dénominations.

Il arrive parfois que l'on dispose de plusieurs synonymes ou quasi-synonymes dans la langue cible pour rendre un concept de la langue source, et ce, même lorsque ce dernier a été reconceptualisé en tenant compte de la culture de la langue cible. Dans ce cas, il est préférable de choisir le terme qui comporte le moins de connotations, se prononce le plus facilement et s'insère le plus aisément dans diverses constructions énonciatives. Le cas échéant, il convient d'établir une normalisation, respectueuse de la pratique professionnelle du domaine. Dans cette perspective, des synonymes peuvent, éventuellement, recevoir des emplois techniques discriminants. Par exemple, « brancher », « connecter », « joindre ». En installant des appareils de communication, on dit que les appareils sont « branchés », les utilisateurs sont « connectés » et les correspondants sont « joints ».

2.4.2 Résoudre les divergences

Lorsqu'un concept n'a aucun équivalent dans l'autre langue, il faut commencer par bien analyser le contenu conceptuel du terme dans la langue source, afin de bien circonscrire l'unité de connaissance qu'il dénote. Puis, il faut analyser la perception à la base de sa dénomination. Fort de ces informations, on cherchera ensuite à reconceptualiser la perception de ce contenu de façon à lui trouver une dénomination conforme à la culture de la langue cible.

Pour ce faire, on explore d'abord toutes les possibilités de création lexicale offertes par la langue. Bien souvent cette solution suffit à donner des résultats satisfaisants. Si toutefois on n'y parvenait pas, on tenterait de mettre en œuvre l'un des procédés suivants, dans l'ordre indiqué ci-dessous.

On commence par rechercher, dans la culture de la langue cible, des notions analogues ou approchantes que nous appelons archétypes et à partir desquelles on peut développer une dénomination pour le nouveau concept. Si le résultat n'est pas satisfaisant, il faudra alors élargir la recherche d'archétypes perceptuels à toute l'aire culturelle couverte par la langue cible et les langues apparentées avoisinantes.

Le dernier recours étant l'emprunt, celui-ci se fera prioritairement dans ces langues afin de faciliter son intégration. En dernier ressort, on pourra emprunter le terme de la langue source et l'adapter à la langue cible. Cette solution étant à utiliser avec beaucoup de précautions et uniquement lorsque toutes les autres solutions n'aboutissent pas à un meilleur résultat.

2.4.3 Traiter les variantes

L'établissement d'une relation bi-univoque entre une dénomination et une définition est le fondement même de toute activité terminologique. Ce principe fondamental est indéniablement nécessaire autant pour exprimer que pour transmettre les connaissances avec précision. Toutefois, il est démontré qu'en contexte réel de communication professionnelle, la variation dénomminative est une contrainte à la fois discursive, pédagogique et sociale, et qu'elle concourt précisément à l'optimisation de la transmission des connaissances. Bien que contradictoires, la bi-univocité terminologique et la variation dénomminative sont toutes les deux nécessaires à l'optimisation autant de l'expression que de la communication de la connaissance, pourvu qu'on les utilise avec pondération.

En conséquence, lors de l'établissement d'un vocabulaire spécialisé, on appliquera autant que possible le principe de la bi-univocité du terme, tout en consignait les variantes qui semblent suffisamment stables pour constituer de possibles alternatives à la dénomination normalisée. L'évolution de l'usage ou de la connaissance peut, en effet, conduire au réajustement de la norme terminologique établie à un moment donné.

La nécessité de consigner les variantes se justifie aussi par le fait qu'il existe plusieurs types de variantes. Les sigles (ex. ADN = acide désoxyribonucléique), les symboles (ex. @ = indicateur d'adresse électronique), les formules (ex. H₂O = eau), les variantes orthographiques, les variantes contextuelles, les synonymes et quasi-synonymes sont autant de variantes dénomminatives observables en terminologie. On peut donc s'attendre à ce que le phénomène de la variation terminologique soit encore plus fréquent dans des langues en pleine transformation qui s'équipent pour prendre en charge de nouveaux domaines de connaissance. La stabilisation de la

terminologie même normalisée est un processus progressif et non un changement abrupt.

2.5 Organiser les données

Les données terminologiques sont habituellement engrangées dans des bases de données, des banques de données et des lexiques spécialisés. On peut réaliser et publier différents lexiques spécialisés, en puisant les informations nécessaires dans une banque de données. Le lexique est alors l'un des multiples sous-produits possibles d'une banque de données.

L'approche culturelle de la terminologie ne prédétermine absolument pas une méthode particulière de réalisation de ces produits, du moment que l'on réserve un traitement adéquat à la pluralité des vues et à la variation. Pour cela, il suffit de construire un modèle d'organisation des données, en tenant compte des principes suivants¹ :

- une banque de données véritablement multilingue, capable de gérer un nombre indéterminé (et donc théoriquement illimité) de langues, et qui respecte toutes les particularités de chaque langue, en réservant à chacune un traitement équitable ;
- une banque de données terminologique qui traite correctement la variation dénomminative dans ses diverses manifestations ;
- une banque de données terminologique capable d'informer sur l'historicité de l'usage des termes, la motivation des dénominations, la perception culturelle des concepts ;
- une banque de données modulaire qui permet d'ajouter, de modifier ou de supprimer des éléments (concept, image, son, langue, terme, etc.) sans nécessiter d'en restructurer toute l'architecture.

Du moment que ces principes sont respectés, peu importe le logiciel utilisé pour réaliser un projet de banque de données terminologique dans la perspective de la terminologie culturelle.

1. Ces principes que nous préconisons sont largement convergents avec ceux proposés par Jian Yang (2001).

3 L'implantation et la diffusion des terminologies

3.1 L'implantation dans le cadre socio-sectoriel

Lorsque l'on élabore un projet de travail terminologique en appliquant la méthode proposée ici, on commence par situer le cadre socio-sectoriel dans lequel le projet est circonscrit. Les bénéficiaires et les premiers utilisateurs des résultats de la recherche terminologique auront donc déjà été identifiés à l'intérieur même de ce cadre socio-sectoriel puisque c'est avec eux (ou une grande partie d'entre eux) que les terminologues collaboreront tout au long de l'exécution du projet. On peut donc espérer que, de cette façon, l'implantation des termes normalisés résultant de cette collaboration n'en sera que plus facilitée. Les outils de référence (lexiques, glossaires, dictionnaires) les outils pédagogiques (manuels, modes d'emploi, aide-mémoire) les articles de presse (revue, organe de liaison, etc.) qui seront produits dans le cadre de ce travail à l'intention de ce public cible seront autant de moyens d'implantation de la terminologie normalisée dans le milieu socio-sectoriel visé.

La diffusion commence évidemment par se faire dans la structure qui a participé au projet (coopérative, entreprise, village, région, ou ministère, etc.) avant de s'étendre au sein d'autres structures du même domaine, grâce à toute une série d'actions promotionnelles : diffusion de l'information, organisation de rencontres professionnelles, etc.

3.2 L'implantation hors du cadre socio-sectoriel

Bien souvent, le développement terminologique des langues africaines concerne des domaines de connaissance qui sont considérés dans les pays du Nord comme des sciences établies et normalisées depuis des siècles. La terminologie est loin ici de se limiter à la seule normalisation des connaissances nouvelles, dites de pointe. C'est pourquoi on doit se préoccuper très tôt de la diffusion des termes normalisés non seulement dans le milieu des professionnels du domaine, mais aussi dans tous les milieux susceptibles d'être touchés directement ou indirectement par la terminologie spécialisée en question.

Une meilleure connaissance des insectes ravageurs du coton n'est pas seulement réservée aux entomologistes, mais intéresse tout aussi impérativement les paysans qui cultivent le coton, et finalement tout un chacun dans un village essentiellement voué à cette culture. On peut multiplier les exemples à l'infini.

3.2.1 La diversification des supports

Il ne faudrait pas s'arrêter à une seule façon de diffuser les termes normalisés. Tous les moyens doivent être exploités en fonction du public que l'on veut atteindre. Les lexiques et les dictionnaires sur support papier (livres traditionnels) ou sur support électronique (disques et CD) sont des produits que l'on peut réaliser bien plus facilement à partir d'une banque de données. Celle-ci peut avantageusement mettre en place un service de consultation en ligne (via l'Internet ou par téléphone) pour répondre instantanément à des demandes urgentes de termes. Enfin, les plaquettes ou brochures de présentation, les petits lexiques de poche, tout comme les ouvrages d'initiation, d'éveil à la science, etc. sont autant de supports efficaces de diffusion de la terminologie que l'on veut implanter dans la société.

3.2.2 La diffusion par les médias.

Si l'on veut atteindre rapidement le plus grand nombre de gens possible, dans un pays où la communication écrite est assez limitée, c'est évidemment vers la radio et la télévision qu'il faut se tourner. L'utilisation des termes techniques normalisés dans les émissions radiophoniques de toute nature (reportages, divertissements, journal parlé ou télévisé, interviews, variétés, émissions culturelles, etc.) est certainement le meilleur moyen de faire connaître ces termes au grand public et finalement de les installer dans la langue commune, ce qui consolidera forcément leur utilisation dans les discours de spécialité.

3.2.3 La formation des adultes

Dans la mesure où cette formation s'organise généralement autour d'activités professionnelles ou de centres d'intérêt particuliers, il est aisé de diffuser la terminologie normalisée de l'activité professionnelle ou du

domaine en question lors d'une telle formation. En outre, l'enseignement de la langue commune aux adultes est tout à fait indispensable, car on ne peut prétendre développer des terminologies spécialisées dans une langue si l'on néglige par ailleurs de promouvoir une meilleure maîtrise de la langue commune au sein de la société. Il faudrait donc que, parallèlement au développement terminologique, des outils de didactique de la langue soient également élaborés pour en assurer l'enseignement auprès de divers publics, dont les adultes.

3.2.4 L'enseignement scolaire

Les écoles constituent un créneau très important pour l'implantation terminologique, car elles sont le creuset de la formation des citoyens de demain, et le lieu d'apprentissage d'une grande diversité de disciplines et de spécialités. De nombreuses publications ciblant différents niveaux d'un même savoir, des activités diversifiées pour des utilisateurs variés peuvent être réalisées rien que pour le milieu scolaire, sans jamais en épuiser les potentialités.

3.2.5 La publication diversifiée ciblée

Nous résumons par cette formule la politique de publication qui consiste à réaliser des produits diversifiés en fonction d'objectifs ciblés : publics, activités, niveaux de savoir, usages, etc. La publication diversifiée ciblée (PDC) tient compte aussi bien de la diversité des supports que de celles des ressources mobilisables dans chaque situation sociale donnée.

4 L'évaluation

4.1 L'intérêt et la nécessité de l'évaluation

Tout projet terminologique vise à doter une langue du vocabulaire nécessaire pour lui permettre de mieux exprimer de nouvelles connaissances, dans l'espoir que les locuteurs de cette langue pourront les acquérir et les transmettre plus aisément, tout en bénéficiant, au passage, d'une meilleure maîtrise de la langue elle-même.

Il est donc indispensable de disposer d'un outil permettant de vérifier si les résultats escomptés sont atteints ou non, et sinon pourquoi ils ne le sont pas. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut corriger les erreurs, voire, les prévenir. L'évaluation est encore bien plus indispensable quand le travail terminologique fait partie d'un programme d'aménagement linguistique en application d'une politique linguistique.

4.2 Que faut-il évaluer ?

Idéalement, il faudrait pouvoir disposer d'une description aussi fidèle que possible de la situation sociolinguistique de la communauté concernée, avant le début du projet terminologique. Cette description permettrait d'établir le niveau de compétence des publics cibles aussi bien en matière de maîtrise de la langue que de maîtrise des activités du domaine de spécialité choisi. Cette description peut se faire par l'observation et l'analyse des comportements et des productions langagières non contrôlées, et aussi par l'analyse des interviews des locuteurs sur ce qu'ils font et ce qu'ils disent savoir.

Plus tard, lorsque le programme de diffusion des termes normalisés sera bien avancé, on devra mener une enquête similaire, à intervalle régulier (tous les ans, tous les deux, trois ou quatre ans) pour suivre l'évolution de la situation. Ces enquêtes devraient permettre d'établir le degré d'implantation des termes diffusés (nombre de gens qui les comprennent, qui les emploient régulièrement dans leur travail, etc.) et si les locuteurs maîtrisent mieux la langue ou non.

Là où la langue est formellement enseignée, il y a lieu de vérifier, statistiques à l'appui, s'il y a plus de personnes qui l'apprennent et combien parmi elles l'apprennent pour un métier ou dans un cadre professionnel.

4.3. La veille néologique

Elle consiste à relever systématiquement au moins une occurrence d'un néologisme dans un domaine de spécialité ou d'activité professionnelle avec son contexte d'emploi, afin d'en déterminer le sens, et de voir si ce néologisme se maintient dans la durée.

Généralement, on dépouille les revues techniques et professionnelles pour rechercher ces néologismes. Mais

dans les pays africains où de telles revues n'existent pas (en tout cas pas dans les langues africaines), la pêche aux néologismes se fait essentiellement dans des productions orales, notamment à travers la radio et la télévision, et secondairement dans des publications issues d'enquêtes auprès de détenteurs de connaissances traditionnelles.

Une autre forme de veille néologique consiste à surveiller l'évolution d'un terme que l'on a diffusé à un moment donné. Si ce terme se banalise, son implantation aura été une réussite, sinon il sera probablement supplanté par un autre qui a la préférence des locuteurs.

4.4 La veille socio-terminologique

La veille socio-terminologique concerne non seulement le suivi des néologismes, mais aussi celui de tous les termes techniques dans tous les domaines de spécialité. Elle permet de connaître les domaines où la terminologie est la plus active, évolutive, florissante, et ceux où elle est la plus stable. Elle cherche aussi à analyser ces évolutions et à expliquer pourquoi certains termes ou ensembles de termes pourtant bien formés n'arrivent pas à s'implanter tandis que d'autres, même mal formés, connaissent un succès immédiat et permanent. Les résultats de la veille socio-terminologique contribuent à l'évaluation, car celle-ci donne aussi une mesure de la situation de l'usage des termes – situation expansive, régressive ou stationnaire.

5 Conclusion

Une fois qu'une terminologie est établie et éventuellement engrangée dans une banque de données, quelle que soit la théorie qui a présidé à son élaboration, les méthodes et les stratégies mises en œuvre pour la diffuser et l'implémenter sont les mêmes qui ont déjà cours habituellement en aménagement linguistique. La méthodologie décrite dans ce document concerne essentiellement l'activité de recherche en terminologie culturelle qui se situe logiquement en amont de toute activité de diffusion et d'implantation terminologique. Elle peut être résumée comme suit :

– définir le cadre sociolinguistique du travail terminologique envisagé, en se servant des notions d'échelle, de secteur et de visée ;

– établir la liste des termes nécessaires à l'activité de la visée en tenant compte du secteur et de l'échelle définis au point précédent ;

– rechercher à cerner non seulement les concepts actuels auxquels renvoient les termes, mais aussi à comprendre les points de vue culturels véhiculés par ces termes. Ceci, en étudiant l'histoire de ces termes et de leurs usages. Il arrive souvent que l'on arrive ainsi à apparaître des analogies récurrentes, des stratégies singulières, qui renseignent sur le comportement de l'esprit humain quand il veut s'approprier une réalité nouvelle, comportement que l'on peut éventuellement retrouver dans la culture de la langue cible pour l'expression de ces mêmes concepts ;

– rechercher dans la culture de la langue cible toute réalité culturelle susceptible de fournir un concept pouvant être considéré comme un équivalent valable du concept de la langue source, et procéder aux ajustements nécessaires pour établir des équivalences satisfaisantes et acceptables. Ce qui nécessite souvent une reconceptualisation, à savoir la construction d'un nouveau point de vue culturellement motivé sur le concept d'origine, et une reformulation dans la langue cible conformément aux règles de formation des mots dans cette langue ;

– procéder à la pondération de la liste des termes ainsi obtenus, à leur validation par un large consensus avec les protagonistes du cadre sociolinguistique de travail défini au point (1), dont, naturellement, les experts² du domaine, et enfin à leur normalisation ;

– promouvoir l'implantation des termes ainsi normalisés afin de les diffuser largement dans le secteur d'activité concerné. Ils seront alors standardisés et feront partie désormais d'un vocabulaire spécialisé appartenant à la langue cible.

Cette méthode repose sur une approche culturelle de la terminologie. Elle tient largement compte de la diversité des points de vue et des conceptions motivées par des cultures différentes, que celles-ci caractérisent des nations, des couches sociales d'une même communauté ou des

2. Nous devons à M^e Léon Ouangango, docteur en droit, avocat à la cour, de nous avoir assisté dans la compréhension des termes juridiques lors de cette recherche, et d'avoir contribué à en valider les résultats.

milieux socioprofessionnels interdisciplinaires. Elle intègre une démarche cognitive de l'esprit humain lorsqu'il tente de s'approprier un fait nouveau en le comparant à tout ce qu'il sait déjà et qui fait partie de sa base d'expériences vécues. C'est pourquoi, dans la partie théorique de notre recherche qui fonde cette méthode nous sommes impliqué dans l'analyse de la dénomination, et des relations complexes entre les composantes d'un terme, à savoir : le signifiant, le signifié et le concept ! Loin de s'occuper seulement d'harmoniser les « étiquettes », notre approche culturelle de la terminologie met le concept au cœur de la démarche.

Marcel Diki-Kidiri,
Llacan (CNRS, Inalco, Université de Paris),
Villejuif,
France,
kidiri@vjf.cnrs.fr.

Bibliographie

- Adda (R.) et coll., 1979 : *Néologie et lexicologie. Hommage à Louis Guilbert*, Paris : Larousse.
- Assal (A.), 1995 : « La métaphorisation terminologique », dans *L'actualité terminologique. Terminology Update*, vol. 28, 2, Canada, Ministère des Travaux Publics et Services gouvernementaux, p. 22-24.
- Assmann (J.), 1999 : *Das Kulturelle Gedächtnis*, Munich : Ische Beckreih.
- Bastuji (J.), 1974 : « Aspects de la néologie sémantique », dans « La néologie lexicale », dans *Langages*, n°36, Paris : Didier Larousse. p. 6-19.
- Boisson (C.) et Thoiron (P.), dir., 1997 : *Autour de la dénomination*, Presses Universitaires de Lyon, coll. Travaux du C.R.T.T.
- Bouquiaux (L.), Diki-Kidiri (M.) et Kobozo (J.-M.), 1978 : *Dictionnaire sango-français / Bakariî sängö-farânzi*, suivi de Jacqueline Valet et Anne Behaghel : *Lexique français-sango / Kêtê bakari farânzi-sängö*, coll. TO, n° 29, SELAF.
- Bruner (J.), 1991 : ... *Car la culture donne forme à l'esprit. De la révolution cognitive à la psychologie culturelle*, (trad. de l'anglais par Y. Bonin), Paris : Georg Eshel.
- Cabré (M.T.), 1993 : « Relaciones entre denominación y concepto », dans *La terminología : Teoría, metodología y aplicaciones*. Barcelona : Empúries, p. 213-220.
- Cabré (M.T.), 1997 : « Éléments pour une théorie de la terminologie », dans *TIA97, 11^e Rencontres terminologies et intelligences artificielles, Université Toulouse-le-Mirail, 24 avril 1997*.
- Cabré (M.T.), 1998 : « El discurs especialitzat o la variació funcional determinada per la temàtica : noves perspectives », dans Cabré (M.T.), 1999 : *La terminología. Representación y comunicación*. Barcelona : Universidad Pompeu Fabra, p. 151-173.
- Cabré (M.T.), 2000 : « Terminologie et linguistique, la théorie des portes », dans *Terminologies nouvelles*, n° 21, juin 2000, p. 10-15.
- Cabré (M.T.), Feliu (J.I.) et Tebé, (C.), 2000 : « Bases cognitivas de la terminología : hacia una visión comunicativa del concepto », s.l., p. 1-9.
- Caprile (J.-P), éd., 1979 : *Contacts de langues et contacts de cultures 3. La créativité lexicale spontanée en Afrique Centrale par emprunt au français*, Paris : SELAF, coll. Lacito-Documents, Afrique, n°3.
- Ciapuscio (G.), s.d., « La terminología desde el punto de vista textual : selección, tratamiento y variación », dans *Organon*. 2.
- Clas (A.), 1987 : « Les nouveaux lexiques ou une stratégie de création des mini banques », dans *Meta* 32-2, p. 212-215.
- Conceição (M. C.), 1998 : « La mémoire des termes : analyse conceptuelle », dans Clas (A.), Meri (S.) et Baccouche (T.), dir., *La mémoire des mots, Actes du Colloque de Tunis, 25-27 septembre 1997*, Aupelf-Uref, p. 369-376.
- Corbeil (J.C.), 1982 : « Définition et synonymie en terminologie », dans *Problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie. Actes du colloque international de terminologie, Girsterm, Université Laval (Québec), 23-27 mai, 1982*, p. 3-13.
- Daille (B.), Habert (B.), Jacquemin (C.) et Royauté (J.), 1996 : « Empirical observation of term variations and principles for their description », dans *Terminology*, vol. 3 (2), p. 197-257.
- Darmesteter (A.), 1979 : *La vie des mots étudiée dans leur signification*, Paris : Champs libres.
- Dauzat (A.) et coll., 1987 : *Dictionnaire étymologique et historique*, Paris : Larousse.
- Depecker (L.), 1992 : *Dictionnaire du français des métiers; adorables jargons*, Paris : Seuil.
- Diki-Kidiri (M.), 1996 : « La métaphore comme base culturelle de conceptualisation et source de néologismes terminologiques », dans Katchouri (A.), Leconte (F.), Mallam Garba (M.) et Tsekos (N.), éd., *Questions de glottopolitique : France, Afrique, Monde méditerranéen*, Université de Rouen, Ura Cnrs 1164 / Formation doctorale des Sciences du Langage, p. 187-193.
- Diki-Kidiri (M.), 1998 : « Le signifié et le concept dans la dénomination », dans Clas (A.), Meri (S.) et Baccouche (T.), dir., *La mémoire des mots, Actes du Colloque de Tunis, 25-27 septembre 1997*, Aupelf-Uref, p. 217-227.

- Diki-Kidiri (M.), Mbodj (C.) et Edema (A.B.), 1997 : « Des lexiques en langues africaines (*sāngö, wolof, lingála*) pour l'utilisateur de l'ordinateur », dans Clas (A.), dir., *Meta. Numéro spécial : Lexicologie et terminologie*, vol. 42, n° 1, mars 1997, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 94-109.
- Diop (C.A.), 1975 : « Comment enrainer la science en Afrique : exemple *wolof* (Sénégal) », dans *Bulletin de l'Institut fondamental d'Afrique noire*, série B, tome 37, n°1, p. 154-233.
- Dubois (D.), dir., 1991 : *Sémantique et cognition, catégories, prototype, typicalité*, Paris : CNRS.
- Dubuc (R.), 1982 : « Synonymie et terminologie », dans *Problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie. Actes du colloque international de terminologie, Girsterm, Université Laval (Québec), 23-27 mai, 1982*, p. 193-206.
- Duchesne (A.) et Leguay (T.), 1988 : *L'obsolète dictionnaire des mots perdus*, Paris : Larousse, coll. Le Souffle des mots.
- Dumont (P.) et Mbodj (C.), 1978 : « Le *wolof*, langue de développement : étude des procédés d'enrichissements de la langue *wolof* », dans Hagège (C.) et Fodor (I.), éd., *La réforme des langues, histoire et avenir*, vol. 1, p. 449-461.
- Edema (A.B.), 1994 : *Dictionnaire bangála – français – lingála*, Paris : ACCT-SEPIA.
- Edema (A.B.), 1998a : *Étude lexico-sémantique des particularismes français du Zaïre*, Thèse de doctorat, nouveau régime, Université de Paris III, Sorbonne Nouvelle.
- Edema (A.B.), 1998b : « Approche culturelle de la dénomination en terminologie », dans Clas (A.), Meri (S.) et Baccouche (T.), dir., *La mémoire des mots, Actes du Colloque de Tunis, 25-27 septembre 1997*, Aupelf-Uref, p. 647-662.
- Edema (A.B.), 2000a : « Terminologie européenne et terminologie africaine : éléments de comparaison », dans *Terminologies Nouvelles*, n° 21, p. 32-38.
- Edema (A.B.), 2000b : « L'importance des données de l'ethnoscience pour une terminologie culturelle intégrée », dans *Actualités scientifiques*, Montréal : Universités francophones, p. 329-334.
- Edema (A.B.) et Nduku (K.), 1993 : « Les variantes graphiques de l'IFA : un point de vue zaïrois », dans *Inventaires des usages de la francophonie. Nomenclature et méthodologies*, Paris : Aupelf-Uref / John Librey, *Actualités Scientifiques*, p. 355-372.
- Edema (A.B.) et Epanga (P.), 1994 : « La diffusion du manioc en Afrique centrale », texte inédit, présenté lors de la *Table ronde sur Plantes, paysages et histoire en Afrique subsaharienne*, Paris, mai 1994.
- Elosegi Aldasoro (A.), 1998 : « Problèmes d'établissement de la terminologie juridique in une langue sans officialité historique : le cas du basque », dans Clas (A.), Meri (S.) et Baccouche (T.), dir., *La mémoire des mots, Actes du Colloque de Tunis, 25-27 septembre 1997*, Aupelf-Uref, p. 493-504.
- Fauconnier (G.), 1984 : *Espaces mentaux : aspects de la construction du sens dans les langues naturelles*, Paris : Minuit.
- Foucault (M.), 1990 : *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris : France Loisirs.
- Freixa (J.) et Cabré (M.T.), 1998a : « Reflexiones acerca de la noción de equivalencia conceptual en terminología », dans *VI Simposio Iberoamericano de Terminología, La Habana, Cuba. 16-19 de noviembre de 1998*.
- Freixa (J.), 1998b : « Reflexions a l'entorn de les causes de la variació denominativa en terminologia » (inédit).
- Galisson (R.), 1979 : « Le phénomène de banalisation lexicale », dans *Lexicologie et enseignement des langues*, Paris : Hachette, p. 71-128.
- Gaudin (F.), 1998, « Mémoires et diachronie dans les sciences : le cas de code, patrimoine, sélection », dans Clas (A.), Meri (S.) et Baccouche (T.), dir., *La mémoire des mots, Actes du Colloque de Tunis, 25-27 septembre 1997*, Aupelf-Uref, p. 243-249.
- Guern (M.), le, 1973 : *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*, Paris : Larousse (Université), coll. Langue et langage.
- Guilbert (L.) 1975 : *La créativité lexicale*, Paris : Larousse, coll. Langue et Langage.
- Halaoui (N.), 1993 : « Du sens au signe. La néologie des langues africaines en contexte terminologique », dans *Meta*, 38-4, p. 704-718.
- Hountondji (P.J.), 1988 : « L'appropriation collective du savoir : tâches nouvelles pour une politique scientifique », dans *Genève – Afrique*, Revue de l'Institut universitaire d'études et développement et de la Société suisse d'études africaines, vol. XXVI, n° 1, p. 41-60.
- Jared (C.), Burman (A.) et Léon (N.), 1997 : « Les amphibènes, folklore et biologie », dans *La Recherche*, n° 302, Paris : Société d'éditions scientifiques, p. 38-40.
- Kabanda (M.), 1991 : *Technologie et économie du sel dans la région des Grands Lacs d'Afrique de l'Est*, Thèse de doctorat de l'Université de Paris I, Panthéon Sorbonne.
- Kleiber (G.), 1984, « Dénomination et relations dénominatrices », dans *Langages*, n° 76, Paris : Larousse, p. 77-94.
- Kleiber (G.), 1990 : *La sémantique du prototype, catégories et sens lexical*, Paris : PUF.
- Lakoff (G.), 1987 : (Paperback edition 1990), *Women, Fire, and Dangerous Things, What Categories Reveal About the Mind*, The Chicago University Press.
- Lakoff (G.) et Johnson (M.), 1985 : *Les métaphores dans la vie quotidienne*, Paris : Minuit.
- Langacker (R.W.), 1991 : *Concept, Image and Symbol, The Cognitive Basis of Grammar*, Berlin: Mouton / De Gruyter, coll. Cognitive Linguistics Research.
- Lara (L.F.), 1999 : « Cognición y significación : ¿ un proceso único ? », communication présentée à Leipzig.
- Lerat (P.), 1995 : *Les langues spécialisées*, Paris : PUF.

- Lethuiller (J.), 1989 : « La synonymie en langue de spécialité », dans *Meta*, XXXIV, 3, p. 443-449.
- Littré (E.), 1994 : *Dictionnaire de la langue française*, Paris : Fontaine au Roi.
- Loureda (O.), 1997 « Hacia la caracterización de la función de la metáfora en el lenguaje del fútbol », dans *V.V.A.A. Lenguaje y textos*, Universidad de Las Palmas, de Murcia, de Barcelona y da Coruña, p. 185-212.
- Mallart (J.), 1990 : « La intervenció de l'especialista en la recerca terminològica », dans *Cicle de Conferències, La terminologia en el seu entorn*. Barcelona : Termcat, p. 39-49.
- Marcellesi (C.), 1979 : « Retour aux sources : Quelques aspects du vocabulaire de l'informatique », dans Adda et coll., *Néologie et lexicologie*, Librairie Larousse, coll. Langue et langage, p. 176-183.
- Mbodj (C.), 1994 : « L'activité terminologique au Sénégal », dans *Terminologies nouvelles*, n°11, ACCT/Communauté française de Belgique, p. 3-9.
- Mignot (X.), 1988 : « Les mots ont-ils un sens ? », dans *Bulletin de la Société Linguistique de Paris* Tome LXXXIII Fasc. 1, Paris, p. 21-39.
- Moreno (J.A.) et Fernández García (J.), 1994 : « La metáfora desde la perspectiva de la pragmática », dans *Universitas Tarraconensis*. XIV, p. 189-202.
- Morton (J.), 1984 : « La dénomination », dans *Langages*, n°76, Paris : Larousse, p. 19-30.
- Mortureux (M.-F.), 1984 : « La dénomination, approche socio-linguistique », dans *Langages*, n°76, Paris : Larousse, p. 95-112.
- Mudimbe (V.Y.) et coll., 1977 : *Procédés d'enrichissement du vocabulaire et créations de termes nouveaux dans un groupe de langues de l'Afrique centrale*, Paris : Unesco.
- Mukadi (L.-N.), 1987 : « La question des terminologies en histoire des religions en Afrique : quelques considérations critiques », dans *Africanistique*, n°15, Lubumbashi : Celta, p. 68-100.
- Nomdedeu (A.), 2001 : « La terminologia del futbol als mitjans de comunicació : tipus d'emissors, tipus de terminologies ? », dans *Terminologia i Documentació*, Barcelone : Universitat Pompeu Fabra, p. 135-142.
- Nyembwe (N.), 1992 : « Terminologie et développement linguistique au Zaïre », dans *Terminologies nouvelles*, n°3, Québec, ACCT, Communauté française de Belgique, p. 80-83.
- Paluku (M.), 1989 : « Méthodes de travail en terminologie au Zaïre », dans *Terminologies nouvelles*, n°3, Québec, ACCT, Communauté française de Belgique, p. 37-41.
- Pearson (J.), 1998 : « Synonymy, substitution and paraphrasing », dans Pearson (J.), *Terms in Context*, 1998, Amsterdam, Philadelphie : John Benjamins, p. 167-190.
- Pepermans (R.), 1991 : « L'axe sens-notion : schéma d'interprétation théorique portant sur les rapports entre langue courante et langue spécialisée », dans Van Campenhout (M.), éd. scientif., *Terminologies nouvelles*, n°6, Paris : ACCT et Bruxelles : Communauté française de Belgique, p. 21-23.
- Puyal (J.M.), 1972 : *Aportación al estudio de las lenguas especiales : Terminología futbolística*, Barcelone, Mémoire de licence sous la direction de Marsá.
- Rey (A.), 1979 : *La terminologie, noms et notions*. Paris : PUF, coll. Que sais-je ?
- Robert (S.), 1997 : « Variation des représentations linguistiques : des unités à l'énoncé », dans Fuchs (C.) et Robert (S.), éd., *Diversités des langues et représentations cognitives*, Paris : Ophrys, p. 25-39.
- Russel (B.), 1969 : *Signification et vérité*, (trad. de l'angl. par P. Devaux), Paris : Flammarion, coll. Sciences de l'homme.
- Segnobos (C.) et Tourneux (H.), 2002 : *Le Nord-Cameroun à travers ses mots : Dictionnaire des termes anciens et modernes*, Paris : IRD, Karthala.
- Suárez (M.), 2000 : *Variación denominativa en el ámbito de la vulcanología : estado de la cuestión y análisis exploratorio*, Travaux de recherche dirigés par Cabré (M.T.) et Aguilar (A.), Université autonome de Barcelone.
- Tamba-Mecz (I.), 1989 : « Sinonimia », dans *La semántica*, Barcelona : Oikos-Tau, p. 83-88.
- Téra et Touré, 1983 : *Propositions pour la création d'un vocabulaire scientifique en jula*. Abidjan : Ila-ACCT.
- Thomas (J.M.C.) et Bahuchet (S.), 1981 : *Encyclopédie des Pygmées Aka. Techniques, langage et société des chasseurs-cueilleurs de la forêt centrafricaine (sud Centrafrique et nord Congo)*, Paris : SELAF.
- Touré, 1990 : « Propositions pour une nomenclature chimique en dioula », dans *Cahiers ivoiriens de recherches linguistiques*, n°25, Abidjan : ILA, Université nationale de Côte d'Ivoire, p. 91-109.
- Tourneux (H.), 1994 : *L'étude des langues à tradition orale dans la perspective du développement*, Recueil d'articles présentés à l'appui de la demande d'habilitation à diriger des recherches en linguistique, Paris : Université René Descartes (Paris V).
- Tourneux (H.) et Yaya (D.), 1998 : *Dictionnaire peul de l'agriculture et de la nature, Camerou*, Paris : Karthala, Wageningen : CTA et Montpellier : Cirad.
- Tourneux (H.) et Yaya (D.), 1999 : *Vocabulaire peul du monde rural, Maroua-Garoua (Cameroun)*, Paris : Karthala et Garoua : DPGT.
- Ullmann (S.), 1991 : *Semántica. Introducción a la ciencia del significado*, Madrid : Taurus.
- Weissenhofer (P.), 1995 : *Conceptology in Terminology Theory, Semantics and Word-Formation. A morpo-conceptually based approach to classification as exemplified by the English baseball terminology*, Vienne : TermNet, International Network for Terminology.

Quelques mots sur la socioterminologie

L'équipement terminologique des langues d'Afrique suscite des préoccupations sociales et politiques auxquelles la socioterminologie peut offrir des éléments de réponse. La prise en compte des besoins sociaux, la sélection des termes, l'évaluation des politiques terminologiques sont autant de thèmes qui peuvent être mieux appréhendés, notamment grâce au modèle glottopolitique.

*Termes-clés :
sociolinguistique ; terminologie ; glottopolitique ; normaison.*

1 Introduction

En ce début de XXI^e siècle, les contraintes économiques, les changements rapides qui affectent les échanges commerciaux, l'industrialisation et la marchandisation des biens culturels obligent à s'interroger sur le rôle que les États peuvent encore occuper face à la rapide uniformisation des communications et l'anglicisation technologique de la planète. Les politiques linguistiques nationales butent nécessairement sur les impératifs du libre-échange et rencontrent sur leur route les exigences du libéralisme international qui n'accordent pas nécessairement une place à la préservation des identités culturelles et linguistiques.

La façon dont l'Afrique gère et gèrera son équipement terminologique dans ses langues nationales est particulièrement intéressante. On sait que les langues véhiculaires d'Afrique ont été longtemps tenues à l'écart du développement technologique et les langues dominantes occidentales ont souvent été les sources privilégiées d'enrichissement linguistique. Les emprunts et les calques, qui peuvent être présentés avantageusement sous la forme d'un métissage, résultent tout de même, ne l'oublions pas, d'une *dépendance* héritée en droite ligne du temps de la colonisation et de l'évangélisation – n'oublions pas la spécificité du rôle joué par les hommes d'Église.

Il ne s'agit pas ici de démontrer la capacité des langues africaines à exprimer des concepts nouveaux, cela va sans dire, toute langue peut tout exprimer. Mais il y a loin du vœu pieux, ou de la pétition de principe, à l'utilisation effective de lexiques nouveaux. Comme le dit Marcel

Diki-Kidiri, avant de créer des terminologies nouvelles, il faut regarder comment ces langues sont « exploitées par leurs locuteurs pour appréhender la nouveauté, la décrire, la conceptualiser et finalement l'assimiler à leurs cultures propres » (Diki-Kidiri et coll., 1997 : 2). Le problème relève de l'aménagement terminologique. Sans méconnaître l'importance déterminante du multilinguisme en Afrique, nous nous centrerons ici sur les problèmes posés pour chaque langue par la question de l'aménagement, chaque communauté nationale ayant à déterminer quels véhiculaires doivent être privilégiés.

Quelle que soit la méthode employée, l'enjeu est de rendre disponibles les termes nécessités par la diffusion de connaissances ou de technologies nouvelles. Former en sängö, en oulof, ou en bambara de nouveaux utilisateurs, ni francophones ni anglophones, à l'utilisation d'un logiciel suppose que le formateur parvienne à exprimer dans ces langues les connaissances techniques qu'il a acquises dans les langues occidentales. On pourra discuter les choix proposés ici ou là, ce qui nous intéresse ici c'est l'ampleur de l'enjeu et l'impératif que représente la socialisation de ces techniques et donc des cohortes de termes qu'elles nécessitent. Si ces termes ne sont pas disponibles, ils doivent le devenir, que l'on procède par recension de créations spontanées, ou que l'on propose à l'usage des candidats termes. Après tout, les missionnaires ont bien dû, en leur temps, traduire dans les langues de leurs nouveaux fidèles les termes désignant la communion des saints, le Saint-Esprit, ou la transsubstantiation. Il n'est pas sûr que l'équipement du vocabulaire informatique représente une gageure plus difficile...

Pour relever un tel défi, comment parvient-on à équiper des langues technologiquement minorées ? C'est un problème qui intéresse au premier chef la socioterminologie.

2 La perspective socioterminologique

La perspective de la socioterminologie correspond au développement de préoccupations sociales et politiques auxquelles elle permet d'offrir des éléments de réponse. Elle est encore assez peu reçue dans le champ des applications technologiques, de la terminotique. Elle présente un

intérêt particulier pour les pays d'Afrique dont la richesse culturelle, liée au multilinguisme, est confrontée à une minoration de ces langues pour l'expression de la modernité technique et scientifique.

2.1 Approche critique et historique de la terminologie

Lorsque l'on aborde la terminologie dans une perspective sociolinguistique, on se rend compte que la théorie longtemps la plus répandue dans le monde, celle de l'école est-autrichienne, héritée d'Eugen Wüster, a constitué un obstacle pour une approche linguistique de certains problèmes terminologiques. Car, même si certains aspects de cette doctrine ont pu être réévalués (Cortes, 2004), il reste que c'est le passage au paradigme de la linguistique de l'interaction qui a permis de reprendre à nouveaux frais les concepts clés de la discipline. Et de la concevoir de manière quelque peu différente.

La raison principale de cette différence de perspective théorique s'explique par des raisons historiques. L'une des principales réside dans l'influence de la logique sur les conceptions des premiers promoteurs de la terminologie. On peut la rattacher historiquement à la figure tutélaire de Leibniz, dont on sait qu'il imagina une écriture universelle permettant de noter les pensées de façon non ambiguë, la *Characteristica universalis*. L'idée centrale est que, sous le vêtement des formes grammaticales concrètes, on peut trouver des schémas identiques à ceux du logicien. Il suffit donc de mettre de l'ordre et de supprimer les parasites déposés par l'histoire, par exemple les synonymes. Cette position inspirera les nombreux défenseurs d'une langue universelle et artificielle ; elle rejoindra les préoccupations des penseurs en quête d'universaux du langage.

Faciliter la communication entre les peuples, dépasser les ambiguïtés des langues héritées, forger une écriture fidèle aux pensées, ces préoccupations caractérisent les recherches d'une langue parfaite. Elles ont influencé la terminologie dans son souci de développer une communication internationale rationalisée. Il s'agit, au fond, de développer un usage raisonné d'une langue fondé sur une analyse des pensées, cette analyse reposant sur une logique.

La théorie terminologique de Wüster, mais aussi, plus largement, les réflexions relatives à la terminologie en URSS

se développent, entre les deux guerres, sous l'influence du positivisme logique et du cercle de Vienne (Slodzian, 1993).

Le premier nom à retenir est celui de Frege dont l'objectif est de construire une nouvelle « langue de la pensée pure ». Il ne minore pas l'importance des signes, mais cherche à contourner les pièges qu'ils présentent pour la raison. Dans un texte publié en 1882, il écrit : « Le langage s'avère défectueux lorsqu'il s'agit de prévenir les fautes de pensée. Il ne satisfait pas à la condition ici primordiale, celle d'univocité. » (Frege, 1971 : 64). Carnap continuera cette recherche d'un « espéranto scientifique » en cherchant à concilier la fidélité aux règles de la logique et aux contraintes de l'expérience. Il inspire les membres du cercle de Vienne pour lesquels la logique doit permettre de maîtriser la sémiotique des discours savants.

Le *Manifeste* du cercle de Vienne et *La structure logique du monde* auront un important retentissement dans le monde philosophique. Parmi les nombreuses sphères qui subiront leur influence, on signalera leur caractère déterminant pour l'élaboration des conceptions, émergentes alors, de la terminologie viennoise. En terminologie, la volonté d'analyse en éléments ultimes supporte une application hiérarchisante. La terminologie est fondée sur une conceptologie relationnelle.

Au XX^e siècle, les conceptions des écoles soviétique et autrichienne, qui se développent parallèlement, participent à un mouvement assez général et les idées qui inspirent la terminologie classique induisent une approche fixiste des catégorisations (l'historicité des significations n'est pas envisagée), en même temps qu'une structuration monolithique. Cette approche conduit à des difficultés pratiques parce qu'elle implique que les concepts soient fixes et indépendants de l'histoire ; mais aussi parce qu'elle repose sur un postulat : la mise à l'écart de la signification au profit de la désignation, que doit circonscrire la définition. C'est là que réside la difficulté de mettre en application l'équivalence, que l'on trouve souvent posée, et que l'on peut formuler ainsi : terme = concept = définition.

Les méthodes sont donc onomasiologiques : elles partent d'idées – les concepts – dont elles cherchent l'expression linguistique. Elles se centrent sur la définition et visent l'établissement de systèmes hiérarchisés de concepts, systèmes sémiotiques fondés sur la logique, et, plus précisément, sur une logique indépendante des langues.

On doit, idéalement, pouvoir traduire ces terminologies d'une langue à l'autre, sans problème ni reste. Ces vues traditionnelles, héritées de la terminologie wüstérienne, sont encore très répandues. Elles ne bougeront en fait que dans les années quatre-vingt.

Pour repérer ce qu'il y a de limitatif dans cette vision, on peut noter que, souvent, les exemples de termes qui sont choisis sont en fait tirés de nomenclatures ou de taxinomies, c'est-à-dire de noms mis en liste et formant des enclaves dans le lexique. Or, même si ces enclaves sont nombreuses, elles n'en demeurent pas moins des enclaves, car il s'agit de listes organisées volontairement et non soumises aux forces du libre jeu des locuteurs.

Les taxinomies étant des descriptions structurées, comme c'est notamment le cas des taxinomies naturelles, on peut bien entendu vérifier qu'elles répondent aux propriétés des terminologies dont on souhaite qu'elles fonctionnent comme des descriptions structurées. Or la difficulté est de faire correspondre les exigences d'une meilleure communication et les réalités du libre jeu des locuteurs.

2.2 La terminologie aménagiste

Ces contradictions ont été mises sous le boisseau, pendant quarante ans, tant que le travail s'est limité à une terminologie d'ingénieurs et tant que les linguistes ne s'en mêlaient pas. Mais des mouvements historiques vont mettre les questions de langue au premier plan.

Tout d'abord, au Québec, la « révolution tranquille » des années 1960 voit la population de la Belle Province décider de restaurer l'usage du français et de lui rendre une place qu'il avait perdue : celle de langue de travail. On aboutit à la Loi 101, plus vaste loi linguistique jamais votée. Un dispositif très vaste impose à toutes les grandes et moyennes entreprises de franciser leur communication, tant interne qu'externe. Il s'ensuit la nécessité de créer des vocabulaires aussi nombreux que variés dans tous les secteurs d'activité. La francisation relevant de la loi, un organisme d'État, l'Office de la langue française, met au point des méthodologies qu'exécutent des cohortes de terminologues.

Il apparaît vite que les méthodes de la terminologie normalisatrice sont inadaptées pour répondre aux besoins du corps social. Et, avec les années, l'attitude prescriptive adoptée initialement (ne dites pas *week-end* mais dites *fin*

de semaine) va s'infléchir et les terminologues vont chercher moins à imposer des termes nouveaux qu'à les proposer, s'efforçant par exemple de recueillir les termes spontanément créés par les usagers, notamment à l'oral, pour en faciliter la diffusion.

La terminologie découvrait l'usage et le fait qu'on ne le change pas par décret. En même temps, le Québec devenait un laboratoire d'idées francophone où une orientation nouvelle de la terminologie se faisait jour grâce à une activité intellectuelle et scientifique soutenue. C'est à cette époque que, par exemple, Louis Guilbert ou Alain Rey se sont plus occupés de problèmes terminologiques.

La terminologie découvrait également que le terme univoque, monosémique et bien formé est une création idéale ; que la polysémie est inhérente aux mots ; que les domaines d'activité ne sont pas toujours bien séparés les uns des autres ; que lorsque l'on remplace des mots du jour au lendemain, il faut s'interroger sur les mécanismes de l'usage, sur les bénéfices que retire un locuteur à changer de vocables, sur le temps qu'il faut laisser au temps en la matière. Car les réflexions remettaient en cause tant la face externe de la terminologie, son extériorisation en décisions, que sa face interne, sa conception du terme comme élément d'un code, étiquette déposée sur un concept, nom propre d'une idée.

Cet épisode lié directement à la révolution tranquille allait connaître un écho en Europe lorsque, après la mort de Franco, la Catalogne allait recouvrer le droit d'utiliser le catalan, interdit pendant 40 ans par le dictateur, qui allait recevoir un statut de langue officielle. Mais cette langue de vieille culture souffrait d'un déficit lexical important et, là encore, des institutions allaient s'attacher à l'équipement linguistique du catalan. On parle bien sûr d'équipement linguistique, car c'est la langue dans toutes ses fonctions qui est concernée, toutefois, quelle que soit la situation, le cœur de cet équipement est toujours constitué par l'équipement terminologique, qui seul permet aux locuteurs d'une langue de dire la modernité, de s'approprier et d'enseigner les sciences et les techniques, c'est-à-dire d'éduquer, de produire et – ne l'oublions pas – de soigner, tant la médecine est devenue une pratique mêlée de savoir-faire empiriques et de connaissances fondamentales de pointe.

Durant la même période, la terminologie se développera également dans la direction des activités traductrices

ou informatiques. Ces évolutions parallèles resteront indépendantes.

Québec, Catalogne, à partir de ces deux expériences, on pourrait dresser la liste des pays qui ont pris conscience de l'importance de l'équipement terminologique qui est, en quelque sorte, la condition langagière d'une souveraineté dans l'expression et la maîtrise des concepts contemporains. Et l'on a vu des réseaux se construire, rassemblant des pays, francophones, puis hispanophones, lusophones, dans lesquels la question de l'aménagement terminologique occupait une place de choix. Puis ces préoccupations, qui avaient déjà surgi à la création de l'État d'Israël, ont émergé au Vietnam, en Chine, en Pologne, etc. À chaque fois, les questions de vocabulaire étaient en prise sur des enjeux sociaux et politiques. Les questions soulevées – comment changer l'usage ? comment répondre aux besoins sociaux ? comment proposer des termes acceptables ? comment évaluer les politiques terminologiques choisies ? – ces questions concernaient la sociolinguistique.

3 Sociolinguistique et terminologie

Il était donc naturel, voire prévisible, que les deux termes *sociolinguistique* et *terminologie* voisinent dans les discours et finissent par se fondre morphologiquement : le terme *socioterminologie* apparut au début des années 1980. Le concept fut développé au Québec, où l'on a mené des enquêtes terminologiques à partir du début des années 1970, et en France. L'utilisation du concept puis du terme naît d'un questionnement centré sur l'aménagement linguistique, une de ses applications principales est celle de la question de l'implantation des terminologies qui a donné lieu à des enquêtes et des publications dans les années 1990.

Pour repérer ce tournant au plan éditorial, on peut signaler la diffusion du terme socioterminologie dans quelques publications du début des années 1990 : en France, *Terminologie et sociolinguistique*, *Cahiers de linguistique sociale*, n° 18 (1991) ; en Belgique : numéro spécial *Socioterminologie, Le langage et l'homme* (1993) ; au Québec : les actes du colloque *Problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques)*, tenu à Chicoutimi en mai 1993

(collectif, 1994), *Meta, Usages sociaux des termes : théories et terrains* (1995), et pour la francophonie, l'organisation du séminaire « Implantation des termes officiels » (Delavigne et Gaudin, 1994). En cinq ans, un pas est franchi.

Au-delà du Québec et de la France, les travaux menés au croisement de la terminologie et de la sociolinguistique ont été menés en réaction aux insuffisances que présentait la terminologie prescriptive et ont connu une certaine diffusion géographique. Le terme *socioterminologie* s'est implanté et a été traduit. Apparu dans le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (Dubois et coll., 1994) et le *Dictionnaire d'analyse du discours* (Charaudeau et Maingueneau, 2002), il possède des équivalents dans la péninsule ibérique, en Italie, en Pologne, en Uruguay, au Brésil, en Argentine, en Roumanie, etc. Ce qui prouve que la notion est utile à certains.

De fait, on s'aperçoit ici et là que l'accès aux techniques, aux technologies et aux sciences pose des défis inédits en matière d'équipement terminologique et oblige des chercheurs confrontés à des situations linguistiques différentes à repenser les modes d'intervention sur les pratiques langagières. Dans de nombreux pays, la question des langues nationales nécessite et nécessitera que l'on se pose des questions socioterminologiques. En effet, l'avenir devrait voir se développer les initiatives d'aménagement linguistique dont on sait, par expérience, que l'aspect terminologique constitue le noyau dans la perspective d'un accès démocratique aux savoirs contemporains dans le respect des revendications identitaires.

3.1 Une position critique

Avant d'inspirer des travaux, l'orientation socioterminologique développée dans notre laboratoire¹ a d'abord consisté en une position critique. Je l'ai évoqué rapidement. Ces critiques ne résultaient pas d'une position *a priori* mais de difficultés que nous rencontrions pour concevoir un dictionnaire bilingue des nouvelles technologies. Pour décrire ces domaines, faits de rencontres, de croisements entre sciences, technologies et industries, la vision bijective de la terminologie normalisatrice paraissait peu adaptée.

1. Sous l'impulsion initiale du Professeur Louis Guespin.

Nous nous sommes penchés sur les pratiques et les théories en usage pour les examiner et, ceci, d'un point de vue sociolinguistique. Ce qui peu à peu nous a conduits à des réflexions sur les langues de spécialité, la politique linguistique, la sémantique, la référence, la diachronie, l'épistémologie, etc. Nous nous sommes demandé ce qu'était un terme, une terminologie, ce que c'était que faire de la terminologie, etc. Et pour ce faire, nous avons utilisé les réflexions issues de la glottopolitique.

3.2 Un modèle glottopolitique

Le modèle glottopolitique, apparu dans les années 1980², se trouve aux sources d'une partie des analyses de la circulation sociale des termes.

Mais quel est au juste l'intérêt du concept de glottopolitique, alors que la terminologie est déjà foisonnante : ne parle-t-on pas, selon les cas, de politique, de planification, d'aménagement, d'équipement, linguistique ou terminologique ? En parlant de *glottopolitique*, on neutralise, en recourant à la forme grecque *glotto-*, les oppositions entre *langue* et *parole*, alors qu'un terme comme politique linguistique ne prend en compte que les actions les plus visibles. Or, dans le circuit qui relie la parole et la langue, des décisions diverses interviennent. Il peut s'agir du bannissement d'une langue d'immigration à la maison, de l'anglicisation par une entreprise de sa communication, de l'enregistrement par un lexicographe de formes nouvelles, du choix de s'assurer ou non le concours d'interprètes lors d'un congrès³, etc. Et cela n'exclut pas les décisions politiques, ou leur absence⁴. En parlant de *glottopolitique*, on insiste donc sur la pluralité des niveaux de décisions qui, de celui de l'individu à celui de l'État, participent à la gestion, à l'évolution et à la genèse continue des langues. Il s'agit d'un

2. Le concept est développé dans Guespin (1985), Guespin et Marcellesi (1986). Les publications collectives les plus marquantes sont les actes d'un colloque (Winther, 1985) et un numéro de la revue *Langages* (Marcellesi, 1986) consacrés à ce concept.

3. Par exemple, le Forum social européen de novembre 2003 affichait un nombre de 1 000 interprètes dont la présence devait assurer à de nombreuses minorités la possibilité de s'exprimer dans leur propre langue.

4. Par exemple, la décision de l'Université de Montréal de se doter d'une politique linguistique est une décision glottopolitique significative.

modèle dynamique – oserait-on dire *dialectique* – qui permet de penser la langue et la parole non comme deux faits séparés mais comme deux pôles : la langue est ce qui permet les interactions langagières, dans lesquelles elle se recrée et se renouvelle. Et ce sont ces deux rationalités qu'une attitude inspirée du modèle glottopolitique s'efforce de prendre en compte.

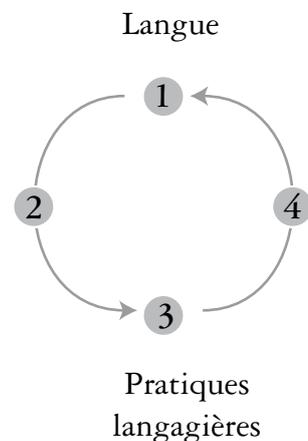
Prenons le schéma suivant. Les deux phénomènes langue et pratiques langagières forment un circuit constitué de deux pôles dont les rapports peuvent être qualifiés de dialectiques, dans la mesure où l'un n'existe pas sans l'autre et l'un présuppose l'autre. Pas de langue sans pratiques langagières ; pas de pratiques langagières sans langue.

– Le temps 1 est celui de la langue en incessante formation, c'est une abstraction mais une abstraction qui permet une individualité collective.

– Le temps 2 est celui de l'influence des pratiques langagières par le modèle qu'est la langue, abstraction et référence, consigné dans les outils que sont notamment les grammaires et les dictionnaires.

– Le temps 3 est celui de la parole, pour Saussure, de l'existence concrète des langues.

– Le temps 4 est celui de la perpétuelle genèse des langues, faite de tri et sélection à partir des événements, des interactions, de toutes ces petites réussites qui modifient peu ou prou la langue.



La terminologie tend à agir au niveau 1. La politique terminologique peut créer directement des formes « hors

circuit », en accordant un statut collectif à des formes n'ayant jamais connu le stade 3. C'est un cas extrême, qui rejoint alors l'invention néologique *ad nihilo* très rare, et les langues artificielles de la normalisation.

En revanche, la politique linguistique agit au niveau du point 4, c'est faciliter l'enregistrement en langue de faits de langue issus des pratiques langagières ce qui suppose un travail de description. Ce sont ces deux démarches que l'on oppose en termes de normalisation et de normaison.

3.3 Glottopolitique, normalisation et normaison

La démarche liée à l'analyse glottopolitique va de pair avec une attitude de conseil. Le linguiste, le terminologue ou le « langagier » engagé dans une démarche glottopolitique doit décrire une situation langagière particulière, établir un diagnostic et proposer des solutions. En ce qui concerne la terminologie, les descriptions peuvent relever de trois grands types : l'observation des pratiques langagières dans toute leur variabilité ; l'identification des réseaux de diffusion des termes ; la définition des enjeux de la terminologie dans ses applications notamment industrielles.

Ces tâches de description relèvent de la recherche ; elles sont rendues nécessaires pour comprendre les changements linguistiques en cours, que ceux-ci soient spontanés ou planifiés, et pour agir. La réalisation d'une politique linguistique nécessite des choix d'aménagement linguistique qui ne peuvent rencontrer le succès qu'à la condition d'être compatibles avec les opinions des locuteurs et donc avec les sentiments et les pratiques linguistiques. Pour que les conditions d'une adhésion sociale soient réunies, les décisions doivent reposer sur une description fine des pratiques et une consultation préalable des usagers. C'est pourquoi la négociation terminologique, l'information et la consultation des acteurs concernés sont des conditions nécessaires à l'efficacité des mesures. Du moins, en démocratie.

Cet aspect est d'autant plus important que l'on considère la langue comme un ensemble de formes linguistiques et de représentations sur ces formes : je parle une langue et la représentation que je m'en fais fait également partie de ma pratique linguistique. On ne peut donc, si l'on adopte cette perspective, raisonner sur des termes pris isolément, hors de toute interaction et sans

tenir compte des tensions qui parcourent les communautés langagières et des idéologies linguistiques, car ces représentations ne peuvent être approchées que dans le cadre d'une conception pluri-normée des terminologies. En effet, celles-ci connaissent des réalisations, notamment à l'oral, qui sont le lieu de créations ; ce sont les usages professionnels du laboratoire, de l'atelier, de l'usine qui les suscitent. La genèse de ces formes a lieu dans les pratiques langagières et leur stabilisation leur confère le statut de normes de discours permettant l'intercompréhension. Et c'est ici que l'on peut distinguer *normalisation* et *normaison* : « En résumé, on peut dire que la normalisation, c'est le processus qui vise à la construction consciente d'une norme unifiée, et la normaison, le processus responsable de la logique même de tout système linguistique » (Guespin, 1993 : 218). Qu'elle soit nationale ou internationale, politique ou technique, la normalisation émane toujours d'une institution qui fixe les termes recommandés ou obligatoires. En revanche, la normaison relève de ce que Teresa Cabré décrit comme « un processus au moyen duquel un système terminologique déterminé s'autorégule en accord avec ses utilisateurs » (1998 : 244).

En fait, on peut affirmer que la normaison devrait être la priorité des organismes de politique linguistique. Pourquoi ? Parce que le problème principal est aujourd'hui d'ordre idiolectal. Les identités s'affirment de plus en plus dans nos sociétés contemporaines morcelées en groupes sociaux très nombreux ; or ces groupes sociaux parlent des idiolectes. Et ce mouvement général englobe les locuteurs des langues spécialisées qui sont membres de communautés de parole particulières. Si l'on parle en saussurien, il y a donc dans la parole une variation importante et la difficulté réside dans le passage de la parole d'un groupe particulier à la langue partagée par tous. Cette difficulté se traduit par un déficit de gestion de la normaison, ce qui facilite la domination linguistique et le recours à l'emprunt⁵. Le véritable défi réside alors dans la capacité à inventer des dispositifs facilitant l'harmonisation des vocabulaires émergents.

Ce qui est nécessaire aujourd'hui, c'est un cadre qui permette de concevoir une politique terminologique qui

5. Pour une démonstration plus détaillée, voir Gaudin (2003 : 173-204).

minimise le désordre terminologique, tout en respectant une certaine variabilité linguistique. Pourquoi ? Parce que sans variation, donc sans possibilité d'expression des identités, on aboutit à une langue stérilisée, incapable d'assumer les diverses tâches d'une langue vivante en matière de naissance, transfert et évolution de l'information. Ce qui n'empêche pas de reconnaître qu'existe tout un secteur de dénominations réglementaires qui ne peuvent connaître de variations : en matière de sécurité, de droit, de protection des consommateurs ou des citoyens, etc. On doit savoir précisément ce qui s'appelle *pistolet d'alarme*, *gaz inerte*, *colorant alimentaire* ou *agios*.

Mais le transfert des connaissances, la mise en circulation du savoir, la création des possibilités de débat sur des questions techniques ou scientifiques doivent au contraire accorder toute leur place aux différentes façons de dénommer des réalités difficiles à mettre en mots. Il est, par exemple, positif que l'on ait disposé du terme *maladie de la vache folle* à côté d'*encéphalopathie spongiforme bovine* pour la communication vers le grand public autour de cette maladie.

4 La circulation sociale des termes

La circulation sociale des termes constitue le point de jonction de travaux menés sur des terrains différents. Pour ce qui concerne la politique linguistique, nous nous sommes intéressés à l'implantation des terminologies officielles et, plus largement, à la façon dont on peut favoriser l'émergence d'une standardisation, entendons par là une normalisation émanant non d'une autorité, mais d'une harmonisation émanant des usagers.

Penser en termes d'implantation oblige à s'intéresser au passage de la parole à la langue, on peut alors distinguer, en simplifiant, deux attitudes, l'une consistant à influencer les paroles en décrétant au niveau de la langue, l'autre visant à faire remonter au niveau de la langue les réussites attestées au niveau de la parole.

Trois exemples :

On a officialisé, par voie réglementaire, des termes comme *monospace*, *mél*, qui ont diversement réussi. Ce

faisant, on a joué directement au niveau de la langue – notre niveau 1 – en pariant sur l'évolution de l'usage.

Le second exemple sera plus détaillé et correspond à un dispositif imaginé sur le campus rouennais. Nous avons remarqué que, dans des disciplines de sciences de la matière ou de la vie, les thésards étaient en difficulté pour signaler correctement leurs thèses avec des mots-clés français. On sait que l'anglais s'est imposé dans de nombreuses disciplines et ils utilisaient des concepts non dénommés dans leur langue de rédaction.

Notre dispositif consistait en une aide linguistique au signalement de la thèse, qui permettait de recenser d'éventuels besoins et problèmes et de favoriser la diffusion des termes existants dans des cercles limités aux laboratoires. Ce dispositif était accompagné d'un souci de valorisation, puisqu'il était demandé au thésard de dénommer le concept novateur présent dans sa thèse. Cette enquête a rencontré un accueil positif, ce qui est l'indice qu'un besoin existe. Elle a permis de recueillir des termes français, novateurs et peu diffusés, ce qui prouve que l'on peut faciliter aux intéressés l'usage de leur langue de travail.

La recension agissait au niveau 4 donc favorisait des succès résultant des interactions. En compilant ces résultats modestes et en les mettant à la disposition de la communauté scientifique, on agirait en faveur du français tout en répondant à des besoins. Mais, en France, la politique linguistique française se contente facilement de décisions symboliques.

Enfin, troisième exemple, un projet financé par le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) du Canada et reliant des chercheurs français, québécois et étasuniens, a pour objectif de mesurer l'implantation des termes officiels de l'informatique. Il importe bien sûr d'étudier à la fois l'écrit et l'oral. Mais une bonne méthode consiste à élargir le champ d'étude pour étudier l'état des pratiques lexicales dans ce secteur afin de replacer les mesures effectuées au sein d'un diagnostic plus large, et portant sur le champ lexical intéressant et des formulations sensibles. Ce qui permet de recenser les formes qui réussissent dans l'usage. L'enquête portant initialement sur le point 2 – évaluation de l'impact de la norme terminologique est élargie à une analyse en parallèle du point 4, qui permettra de faciliter la normaison.

Ce troisième exemple permet d'expliquer ce que nous entendons par *normaison* que nous opposons à *normalisation*. La normaison, que notre dispositif pouvait favoriser, c'est le procès qui correspond à la genèse de normes dans l'usage, dans les pratiques langagières : en bio-informatique, nous avons planché sur les différences entre le sens des termes *analogie*, *similitude*, *ressemblance* quand on les applique à des séquences de gènes. Peu après, cette question fut tranchée par la communauté elle-même, dans un congrès. Il s'agissait d'une normaison. Un groupe de locuteurs résolvait lui-même un problème linguistique qu'il rencontrait.

Souvent, la communauté concernée est trop vaste, trop éclatée pour que cette concertation s'établisse et l'on voit l'usage se diversifier et des particularismes apparaître dans des campus, des laboratoires, des entreprises, souvent parce que les termes utilisés dans les échanges sont anglais (*spacer* et *entretoise*). Mais cette question est encore mal connue, car elle a été très peu travaillée.

Ce que l'on peut retenir sur ce point, c'est donc qu'il existe, en France, des besoins en matière de terminologie dans des secteurs décisifs, parce que producteurs de connaissances, donc des lieux où se « fomentent » les terminologies de demain. On le sait peu, ce qui est dommage, car l'offre en matière de terminologie est souvent trop tardive, même quand elle est bonne. Un succès éclatant comme celui de *monospace* ne résulte pas d'une décision politique, mais d'une demande de la chambre professionnelle des constructeurs automobiles.

On peut aborder la question autrement. Le dispositif français est tourné vers une dimension légale. Or cette dimension si elle est nécessaire à toute action publique, ne saurait suffire, car ce n'est pas par le légal que l'on parviendra au légitime. Et, en matière de langue, c'est de légitimité dont ont besoin les locuteurs. Et pour qu'un changement d'ordre lexical soit perçu comme légitime, il faut qu'il réponde à un besoin, qu'il règle un problème ou qu'il apporte une plus-value – bref, que les locuteurs tirent un bénéfice de son adoption.

5 Des aspects méconnus

En conclusion, je soulignerai le fait que le réexamen des présupposés de la terminologie, son implication forte dans la recherche appliquée ont participé à sa reconnaissance dans les sciences du langage. Mais on peut noter que, dans le secteur des études lexicales, elle occupe encore une place marginale. Les linguistes s'y sont peu intéressés et s'y intéressent depuis peu. De ce fait, on comprend mal l'intérêt que présente une étude fondamentale de ces secteurs du vocabulaire. Je prendrai en exemple trois aspects délaissés qui pourraient inspirer des études.

5.1 Accès au savoir

Du fait d'une évolution historique dans laquelle les sciences et les technologies occupent une place prépondérante dans la vie quotidienne, les terminologies se banalisent et entrent dans de nombreux emplois usuels. Parallèlement, l'élévation et la technicisation de l'enseignement mettent tout un chacun en contact avec de nombreux pans de vocabulaires spécialisés.

Il en résulte que la circulation sociale des termes occupe une place prépondérante dans les mouvements lexicaux. Ceci vaut pour la vie quotidienne, professionnelle et domestique. Mais ce n'est pas sans conséquence sur les choix de société : nucléaire, génétique, pollution, informatique, décentralisation... les citoyens ont à se faire une opinion sur des questions de plus en plus techniques. Comment le feront-ils s'ils ne sont pas à même de s'approprier les concepts principaux des sciences et techniques concernées ?

Envisagée sous cet angle, la terminologie croise les problèmes de la vulgarisation et, plus largement, de la démocratie cognitive.

5.2 Histoire des termes

Qu'elle réponde à besoins de normalisation technique ou d'équipement linguistique, la terminologie s'est longtemps contentée de descriptions synchroniques. Or, pour comprendre le fonctionnement de ces vocabulaires, pour recenser les termes disponibles, elle doit élargir son champ de préoccupations à leur histoire.

Par exemple, il n'est pas inintéressant de savoir que la notion de *génotype* est due (ainsi que celle de *gène*) à Wilhem Johannsen (1909), éminent botaniste qui fut membre, dans les années vingt, des commissions en charge des questions d'eugénisme, de stérilisation et castration. Autre exemple, quand on repousse *possibilisation* qui serait un horrible anglicisme, c'est aller un peu vite, puisque le terme fut déposé au début du XX^e siècle à la Société française de philosophie.

Plus largement, l'étude des termes dans leur diachronie est en prise, sous l'aspect langagier, avec l'histoire des désignations de concepts, donc en fait avec l'histoire des idées. L'étude de l'histoire des grandes métaphores comme *mécanisme*, *organisme*, *famille*, *sélection*, *information*, nous apprend quels sont les vertus et les dangers de la circulation des noms de concepts⁶.

5.2 Éthique

Ce dernier aspect n'est pas étranger à l'éthique de la communication. En effet, lorsque nous utilisons des termes hors de leurs discours habituels, nous jouons sur leurs valeurs : valeur sémantique, mais aussi valeur cognitive et valeur sociale. Comment distinguer les emplois métaphoriques enrichissants et les emplois illégitimes où seul le signifiant est important et joue un rôle de marqueur de distinction ? C'est un des enjeux de la polémique qui s'est développée dans l'affaire Sokal, dans laquelle les sciences humaines se virent reprocher, entre autres, des emplois inutiles et inexacts de termes scientifiques dont la fonction relèverait plus de l'intimidation que de la conceptualisation (Gaudin, 2000). J'ai entendu parler, il y a peu, du « principe d'incertitude du terme ». En quoi a-t-on besoin de convoquer le mathématicien Gödel pour dire que le sens des termes n'est pas toujours aisé à fixer ?

Ces dimensions délaissées accompagnent en filigrane le virage qu'a connu la terminologie en élargissant son horizon vers une linguistique descriptive, notamment une sémantique plus informée, et à la sociolinguistique. Pour l'heure, les principaux chantiers se situent dans les pays possédant des langues véhiculaires d'extension

scientifique limitée. Là, les besoins d'équipement occupent ou occuperont une place prépondérante et nécessitent, pour réussir, une démarche soucieuse de l'usage. Les mécanismes de diffusion, d'implantation et d'acceptation des terminologies sont mal connus. Il n'est guère douteux qu'en les étudiant, on apprenne beaucoup sur l'évolution de ces abstractions mises en pratique que sont les langues.

*François Gaudin,
Université de Rouen,
France,
Francois.Gaudin@univ-rouen.fr.*

6. Quelques études ont été recueillies récemment dans Candel et Gaudin (2006).

Bibliographie

- Assal (A.) et Gaudin (F.), 1991 : *Terminologie et sociolinguistique*, dans *Cahiers de linguistique sociale*, n°18, Université de Rouen.
- Cabré (M.T.), 1998 : *La terminologie. Théorie, méthode et applications*, Presses de l'Université d'Ottawa et Armand Colin.
- Candel (D.) et Gaudin (F.), éd., 2006 : *Aspects diachroniques du vocabulaire*, Publications de l'Université de Rouen et du Havre.
- Charaudeau (P.) et Maingueneau (D.), dir., 2002 : *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Seuil.
- Collectif, 1994 : *Actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques)*, Office de la langue française et Université du Québec à Chicoutimi, 2 tomes.
- Cortes (C.), éd., 2004 : *Des fondements théoriques de la terminologie, Cahier du CIEL 2004*, Université Paris 7 et Université de Littoral.
- Delavigne (V.) et Gaudin (F.), éd., 1994 : *Implantation des termes officiels. Actes du séminaire, (Rouen, décembre 1993)*, *Terminologies nouvelles*, n°12, ACCT et Communauté Française de Belgique.
- Diki-Kidiri et coll., 1997 : « Des lexiques en langues africaines (sängö, wolof, lingala) pour l'utilisateur de l'ordinateur », *Lexicomatique et dictionnaire*, *Meta*, numéro spécial, *lexicologie et terminologie*, vol. 42, n°1, p. 94-109.
- Dubois (J.) et coll., 1994 : *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris : Larousse.
- Frege (G.), 1971 : *Écrits logiques et philosophiques*, Paris : Seuil.
- Gambier (Y.) et Gaudin (F.), numéro spécial *Socioterminologie, Le langage et l'homme*, vol. XXVIII, n°4, De Boeck Université.
- Gaudin (F.), dir., 1995 : *Usages sociaux des termes : théories et terrains, Meta*, vol. 40, n°2, juin 1995, Presses de l'Université de Montréal.
- Gaudin (F.), 2000 : « Impostures d'auteurs ou postures de lecteurs ? À propos de l'affaire Sokal », dans Morgenroth (K.), éd., *Hermetik und Manipulation in den Fachsprachen*, Tübingen : Gunter Narr Verlag, p. 221-243.
- Gaudin (F.), 2003 : *Socioterminologie. Une approche sociolinguistique de la terminologie*, Bruxelles : Duculot, coll. Champs linguistiques.
- Guespin (L.), 1985 : « Matériaux pour une glottopolitique », dans *Problèmes de glottopolitique, Cahiers de Linguistique Sociale*, n°7, Publications de l'Université de Rouen, p. 13-32.
- Guespin (L.) et Marcellesi (J.-B.), 1986 : « Pour la glottopolitique », dans *Glottopolitique, Langages*, n°83, p. 5-34.
- Marcellesi (J.-B.), dir., 1986 : *Glottopolitique, Langages*, n°83.
- Slodzian (M.), 1993 : « La V.G.G.T. (Vienna General Theory of Terminology) et la Conception Scientifique du Monde », dans *Le langage et l'homme*, vol. XXVIII, n°4, De Boeck Université, p. 223-232.
- Winther (A.), éd., 1985 : *Problèmes de glottopolitique, Cahiers de Linguistique Sociale*, n°7, Publications de l'Université de Rouen.

Traits communs et traits particuliers de deux banques terminologiques, l'une à Paris, l'autre à Bruxelles¹

« Une langue qui ne connaîtrait aucune forme de néologie serait déjà une langue morte, et l'on ne saurait contester que l'histoire de toutes nos langues n'est, en somme, que l'histoire de leur néologie » (Quemada, 1971).

En France et en Belgique, les commissions de terminologie contribuent à l'adaptation du vocabulaire français aux techniques, aux sciences et au monde contemporain. Où naissent les propositions terminologiques ? Quels sont les dispositifs mis en place ? Quel est le rôle de l'Académie française ? Comment a-t-on accès à ce capital lexical ?

Termes-clés :

commission de terminologie ; terme ; néologie ; Académie française, Journal officiel de la République française ; Service de la langue française.

1 Introduction : l'universalité de la langue française

Si, depuis le comte Antoine de Rivarol et son *Discours sur l'universalité de la langue française*, primé par l'Académie de Berlin en 1784, le principe de l'universalité s'applique à la langue française, il convient aujourd'hui d'affirmer cette universalité et d'assurer sa visibilité. Peut-être certains substitueront-ils *mondialisation* à *universalité* et, à sa suite, parleront-ils du *défi* de maintenir le français comme langue internationale.

Au cours de ce dernier demi-siècle, la langue française a été considérablement instrumentalisée. On a créé des conseils institutionnels, tels que, en Communauté française Wallonie-Bruxelles, le Conseil supérieur de la langue française, devenu en 2007 le Conseil de la langue française et de la politique linguistique. On a entrepris des actions telles que des rectifications de l'orthographe ou la féminisation des titres. Les variations sont désormais prises en compte dans la plupart des dictionnaires de référence. On publie des recensements de particularités régionales et nationales. On

cesse de considérer la langue française de façon conservatrice pour la traiter dans une perspective dynamique et novatrice : le néologisme, par exemple, est aujourd'hui valorisé comme une contribution au « trésor de la langue française » et, en particulier, comme un moyen de lutter contre l'américanisation du vocabulaire technique (d'après Delcourt et Lenoble-Pinson 2006 : 4^e de couverture). En outre, au XXI^e siècle, la langue française dispose de nouveaux moyens de diffusion tels que l'internet et le multilinguisme individuel.

Trois principes rassemblent les francophones. D'abord, la langue est un bien commun. Depuis l'installation des Sommets de la francophonie, les usagers admettent qu'ils ont la langue française en partage. Ensuite, la plupart reconnaissent que l'usage est le premier agent de l'évolution de la langue. Enfin, ils se rendent compte que les citoyens doivent être en mesure de se réapproprier leur langue. La fête de la langue française, qu'organise chaque année le Service de la langue française pendant la semaine du 20 mars, relève de cette prise de conscience et d'une politique linguistique.

Enfin, les francophones ont besoin de mots nouveaux pour exprimer les réalités nouvelles. Il convient néanmoins de distinguer langue commune et langues de spécialité, vocabulaire et terminologie. En Communauté française, la politique d'aménagement linguistique inclut le développement de la terminologie. Le haut niveau de spécialisation des techniques et des sciences nécessite que leurs terminologies soient traitées par des spécialistes.

2 Dispositif d'enrichissement de la langue française en France

2.1 Dispositif à trois niveaux

À partir de 1970, des commissions de terminologie furent installées dans différents ministères. Après la loi de 1975, dite loi Bas-Lauriol, un nouveau dispositif fut créé par le décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française. Ce décret et les textes qui l'ont suivi reconnaissent à l'État un rôle dans les travaux de terminologie et de néologie. L'État organise ces travaux et,

1. Cet article est une version mise à jour du texte déjà paru dans Bracops (M.) et al., dir., *Des arbres et des mots. Hommage à Daniel Blampain*, Bruxelles, éditions du Hazard, p. 125-144.

en tant que premier utilisateur, leur assure la promotion indispensable par la mise en œuvre de moyens d'action et de diffusion.

Le dispositif se caractérise aussi par le rôle éminent confié à deux nouveaux acteurs : la Commission générale de terminologie et de néologie et l'Académie française. Beaucoup ignorent que l'Académie participe de façon active au travail terminologique parce qu'ils connaissent seulement le *Dictionnaire de l'Académie française*, un dictionnaire de langue générale, dont la neuvième édition est publiée jusqu'au mot *piécette* (26 octobre 2007).

Dans le dispositif terminologique français, les termes passent successivement devant trois assemblées : les commissions ministérielles spécialisées, la commission générale et l'Académie française.

2.1.1 Les commissions ministérielles spécialisées de terminologie et de néologie

D'abord, dans les départements ministériels (Ministère des affaires étrangères, Ministère de l'équipement, du logement et des transports, par exemple), des commissions spécialisées de terminologie et de néologie, composées majoritairement d'experts du domaine, fonctionnaires ou bénévoles, sont chargés d'assurer la veille néologique, c'est-à-dire d'établir l'inventaire des cas dans lesquels il est souhaitable de compléter le vocabulaire français, compte tenu des besoins exprimés. L'économie et les finances, la chimie, le génie civil et la construction, les télécommunications, l'ingénierie nucléaire, le patrimoine et la création contemporaine, entre autres, ont besoin de termes nouveaux.

Chaque commission spécialisée adresse à la Commission générale de terminologie et de néologie les termes nécessaires, accompagnés de leur définition. Beaucoup se présentent comme des substituts de termes étrangers, souvent anglo-américains. Comme ces derniers risquent non seulement de s'implanter dans l'usage français des spécialistes, mais de contaminer l'usage courant, il importe de proposer des équivalents français le plus vite possible.

2.1.2 Commission générale de terminologie et de néologie

Lorsqu'elles sont constituées, les listes terminologiques sont envoyées à la deuxième assemblée, c'est-à-dire à la Commission générale de terminologie et de néologie. Installée en 1997 et placée sous l'égide du premier ministre, la Commission générale est composée du secrétaire perpétuel de l'Académie française, du secrétaire de l'Académie des sciences, d'ambassadeurs, de professeurs des universités et de linguistes comme Alain Rey, lexicographe aux éditions Le Robert. Nommée en mars 1997 en tant que « personnalité qualifiée », je participe avec le plus grand intérêt aux réunions mensuelles.

La Commission générale examine attentivement les termes, expressions et définitions dont elle est saisie par les commissions spécialisées en veillant à leur harmonisation et à leur pertinence. M. Gabriel de Broglie, de l'Académie française, chancelier de l'Institut de France, a présidé la Commission générale de façon exemplaire pendant une décennie. M. Marc Fumaroli, de l'Académie française, lui a succédé le 11 octobre 2006. Grâce à Bénédicte Madinier, chef de la mission développement et modernisation de la langue, qui ajoute aux listes des commissions spécialisées les compléments d'information que fournit le Laboratoire HTL (Histoire des théories linguistiques – UMR 7597 CNRS) de l'Université Paris 7, sous la direction de Danielle Candel, nous disposons de documents de travail complets, puis de relevés de décisions précis.

Chaque terme fait l'objet d'une fiche lexicale. Celle-ci comporte le *domaine* auquel appartient le terme (défense, audiovisuel...), des *synonymes*, la *définition*, des *notes*, la mention *Voir aussi* qui renvoie à des termes du même domaine et, enfin, l'*équivalent étranger*.

Au cours de l'analyse critique des listes, les membres de la Commission générale s'interrogent sur la composition des termes tout en veillant à la qualité des néologismes, à la clarté des définitions, au choix des synonymes, au bien-fondé des sigles et à la pertinence des notes. Si sa morphologie laisse à désirer ou si sa définition manque de clarté, le terme est renvoyé à la commission spécialisée qui l'a proposé.

Certains termes français proposés sont des néologismes de forme et de sens, c'est-à-dire des créations lexicales telles que *baladeur* (J.O., 22 septembre 2000), qui remplace *Walkman* (marque), et *citadine*, qui se substitue à *city car*

(*J.O.*, 5 avril 2006). Pour construire ces néologismes, on recourt aux procédés morphologiques traditionnels de dérivation et de composition. Quelques procédés seront détaillés dans la dernière partie.

Des substituts français sont des néologismes sémantiques. Ils se fondent sur un signifiant existant. Exemples : *piscine* et *chaussette*, en termes d'ingénierie nucléaire. Si *piscine* désigne un « bassin rempli d'eau », ce bassin « est destiné à l'entreposage, au transit, à la manipulation de matières et d'équipements radioactifs » (*J.O.*, 3 août 2000), ce qui charge le terme d'une acception spécialisée néologique. *Chaussette* (*thimble*), en technologie des réacteurs, se dit d'un « tube étanche fermé à une extrémité permettant d'introduire un objet dans un milieu, sans contact direct » (*J.O.*, 22 septembre 2000).

Le composé *dialogue en ligne* (abrégé en *dialogue*) devrait remplacer l'emprunt américain *chat* (*J.O.*, 5 avril 2006). Le nom composé *information-divertissement* sert d'équivalent à l'emprunt *infotainment* (*J.O.*, 3 mars 2006), avec deux acceptions : « traitement distrayant de l'information par les médias » ; et « alternance, dans une même émission, d'informations et de divertissements ». Les professionnels préférèrent le mot-valise néologique *infodivertissement*.

La commission générale transmet au *Journal officiel de la République française*, pour publication, les termes et les définitions qui ont reçu l'accord de l'Académie française, sous réserve que le ministre concerné n'ait pas formulé d'objection.

L'activité terminologique mise en œuvre par le décret de 1996 est considérable, remarquable et insuffisamment connue.

En outre, depuis 2005, afin d'augmenter le nombre de termes à traiter en séance plénière, un groupe de travail restreint, présidé par M. Jack Robert, professeur des universités, prépare de façon méthodique l'examen des listes. Grâce à son travail critique, le nombre moyen de termes examinés en séance plénière est passé de 35 à 45. En 2006, la méthode ayant été améliorée, nous traitons près de 60 termes par séance.

De surcroît, en 2006, sous la direction de M. Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France, la Commission générale s'occupe en priorité d'emprunts de haute fréquence qui risquent de s'implanter en français sous leur forme étrangère. Elle a notamment

proposé de remplacer le terme *outsourcing*, usuel en gestion d'entreprise, par *externalisation*, ce qui n'exclut pas que, « pour l'externalisation de l'exécution de tout ou partie d'un contrat, on emploie le terme *sous-traitance* » (*J.O.*, 9 mars 2006). De même, *diffusion pour baladeur* devrait se substituer à *podcasting* (*J.O.*, 25 mars 2006), et *personnalisation*, à *customization* ou *tuning* (*J.O.*, 5 avril 2006).

La Commission générale ne traite que les termes. Par exemple, une fois établie la notion de *commerce de trajet*, les noms de la même famille notionnelle tels que *boutique de commerce de trajet*, *gestion de commerce de trajet* et *responsable de commerce de trajet* relèvent de la traduction et non de la terminologie. Ils ne font donc pas l'objet de fiches terminologiques. S'ils ne sont que la traduction d'emprunts anglo-américains mais qu'ils pourraient être utiles aux traducteurs, ils sont placés dans la table d'équivalence. C'est le cas de *cosourçage* (*co-sourcing*).

2.1.3 L'Académie française

Après avoir été acceptés par la Commission générale de terminologie et de néologie, les termes sont adressés à une troisième assemblée : l'Académie française. Celle-ci, fortement impliquée dans le dispositif et dans le travail terminologique, revoit chaque terme. Lorsqu'elle n'accepte pas un terme ou une partie de son traitement, le terme est retourné soit à la Commission générale soit à la commission spécialisée compétente.

La Commission générale avait accepté le terme *assertivité*, au sens d'« affirmation de soi dans le respect d'autrui », mais l'Académie l'a refusé parce qu'*assertivité* est le calque de l'emprunt américain. En français, le terme *assertivité* doit être évité même s'il appartient à l'usage de psychologues comportementalistes français depuis plus de deux décennies.

Fut également refusé, pour l'aménagement urbain, *aménités* au pluriel, calque de l'américain *amenities*, qui eût nommé les équipements et les aménagements agréables des villes, destinés à compléter les *commodités*. *Aménité* est français s'il est utilisé au singulier, par exemple sous la plume de Chateaubriand évoquant « l'aménité d'un rivage ».

2.2 Publication dans le J.O. de la République française

Les listes de termes admis par l'Académie française sont publiées sous forme d'arrêtés dans le *Journal officiel de la République française* (rubrique *Avis et communications*). Devenus officiels et mis à la disposition des membres de l'administration de l'État, les termes doivent être employés à la place de termes et d'expressions correspondants en langue étrangère, pour le service de l'État et de ses établissements publics, ainsi que dans la rédaction de contrats ou de marques de fabrique. Les termes parus dans le J.O. sont également publiés dans le *Bulletin officiel de l'éducation nationale* qui leur assure une diffusion auprès des enseignants.

2.3 Politique terminologique en France

Le dispositif d'enrichissement de la langue inclut la publication de livrets. Les listes les plus riches, dont il serait souhaitable que les termes entrent dans l'usage courant, paraissent sous forme de livrets thématiques élégants destinés au grand public.

Quelques titres :

- en 2004, *Cent termes français du vocabulaire technique* ;
- en 2005,
 - *Vocabulaire de la défense* ; et
 - *Vocabulaire des techniques de l'information et de la communication* ;
- en 2006,
 - *Vocabulaire de l'audiovisuel et de la communication* ;
 - *Vocabulaire de l'économie et des finances* ; et
 - *Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire* ;
- en 2007,
 - *Vocabulaire de la chimie et des matériaux* ;
 - *Vocabulaire de l'équipement, des transports et du tourisme* ; et
 - *Vocabulaire du pétrole et du gaz*.

Enfin, les listes de termes officiels sont disponibles sur le site de l'internet de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, d'où elles peuvent être téléchargées (www.dglff.culture.gouv.fr). Depuis fin 2007, la banque terminologique « Franceterme » remplace CRITER (Corpus du réseau interministériel de terminologie). D'accès libre et gratuit, elle regroupe

l'ensemble des termes publiés dans le J.O. (www.franceterme.culture.fr).

3 Dispositif terminologique en Communauté française de Belgique

En Communauté française de Belgique, c'est le Service de la langue française du Ministère de la culture qui coordonne la production terminologique et la diffusion des termes nouveaux. Cette mission fait partie de la politique d'aménagement linguistique.

Des actions en faveur de la langue générale furent le décret Spaak (1978), qui visait à lutter contre les emprunts anglo-américains mais qui n'a pas été suivi d'effets réels, et le décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier et des titres de fonction. Le dernier décret a aidé les mentalités à évoluer et, depuis l'arrêté d'application du 13 décembre 1993, les formes féminines se répandent dans la langue administrative, l'usage courant et les médias.

3.1 Accords bilatéraux entre la France et la Communauté française de Belgique

La Communauté française ne bénéficie pas d'un dispositif terminologique équivalant à celui qui est installé en France. Il n'existe pas de commission de terminologie dans nos ministères. Cependant, grâce aux accords bilatéraux conclus entre la France et notre Communauté, nous pouvons disposer des listes terminologiques publiées sous forme d'arrêtés dans le *J.O. de la République française*.

3.2 La commission de terminologie

En Communauté française, depuis fin 2007, le Conseil de la langue française et de la politique linguistique remplace le Conseil supérieur de la langue française. Ce dernier, encouragé par les accords bilatéraux dont il savait gré à la France, a créé une commission de terminologie qu'il a confiée à Daniel Blampain. Constituée de quelques personnes qualifiées, cette commission travaille depuis le 29 avril 1998.

André Goosse a participé aux premières réunions. Michel Trousson, alors attaché au Service de la langue française, a préparé avec soin la révision des premiers milliers de termes officiels en France. Le président Daniel Blampain pouvait compter sur trois personnes : Isabelle Goffin, maître-assistante à la Haute École de Bruxelles, au Centre de recherche TERMISTI de l'ISTI (Institut supérieur de traducteurs et interprètes), Jean Baudet, ingénieur, et moi-même. Depuis le départ de D. Blampain, en 2006, je fais fonction de président.

La mission de la commission de terminologie consiste à revoir, puis à adopter ou à adapter les termes français publiés dans les arrêtés du *Journal officiel de la République française* afin d'en disposer en Belgique. Entre le 29 avril 1998 et le 13 juin 2007, la commission s'est réunie trente-quatre fois. Elle s'est progressivement occupée de termes appartenant à vingt-et-un domaines terminologiques.

- 1998 : 7 réunions – Sept domaines terminologiques
- 1999 : 13 réunions – Ajout de sept domaines
- 2001 : 4 réunions – Ajout de quatre domaines
- 2002 : 5 réunions – Ajout de deux domaines
- 2003 : 1 réunion – Ajout d'un domaine
- 2004 : 1 réunion
- 2005 : 1 réunion
- 2006 : 1 réunion
- 2007 : 1 réunion

3.3 Réseau d'experts belges

Les experts extérieurs au Service de la langue française que sont le Centre de recherche TERMISTI (attaché à l'ISTI) et le Centre de terminologie de Bruxelles (attaché à l'Institut libre Marie Haps) disposent eux-mêmes d'un réseau d'experts. Trois types de commissions de terminologie, deux en France et la commission belge, sollicitent leur avis.

Nos experts examinent par domaine les termes proposés par les commissions françaises spécialisées, les soumettent à une enquête d'implantation en Belgique, établissent un rapport qu'ils transmettent à Paris, aux commissions spécialisées demanderesse et à la Commission générale, ainsi qu'à Bruxelles, à la commission belge.

La France consulte également les Québécois (www.oqlf.gouv.qc.ca). C'est pourquoi, lorsqu'une liste de

termes passe devant la commission générale de terminologie et de néologie, un document de synthèse reprenant les propositions et les commentaires des experts belges et québécois est ajouté au document contenant les propositions françaises des commissions spécialisées. Le dossier complet est envoyé aux participants avant la réunion de la commission générale. En séance, il arrive aussi que le président ou un membre recourent aux propositions des experts belges qu'ils soumettent à l'assemblée. Celles-ci éclairent souvent la discussion. Depuis deux ans qu'il est pris en compte à Paris, le travail des experts belges gagne en visibilité.

3.4 Réflexion méthodologique et jurisprudence

À Bruxelles également, lorsqu'ils se réunissent, les membres de la commission de terminologie passent en revue les listes françaises en tenant compte des rapports des experts. C'est donc en connaissance de cause qu'ils décident d'adopter tel terme, de proposer un synonyme ou de modifier sa définition.

En 1998, dès les premières réunions, les questions de méthode ont été prises en compte. Les décisions relatives à la façon de traiter les termes, leur graphie, leur définition, leurs synonymes, leur sigle ou leur acronyme et les notes s'y rapportant, ont été consignées et ont permis d'élaborer une jurisprudence terminologique. Celle-ci est devenue un instrument fiable qui permet de traiter de nombreux termes avant les réunions plénières.

Actuellement, c'est Isabelle Goffin qui, intégrant l'avis des experts et se fondant sur ladite jurisprudence, assure avec ordre et maîtrise l'analyse préparatoire des listes terminologiques. En séance plénière, la commission adopte rapidement un grand nombre de termes dont l'examen préalable a montré qu'ils répondaient aux exigences établies et s'attarde aux termes qui suscitent des discussions.

3.5 Comparaison des dispositifs terminologiques

Les dispositifs terminologiques mis en place à Paris et à Bruxelles diffèrent sur deux points.

D'une part, le rôle majeur que joue l'Académie française en matière terminologique n'existe qu'en France. Le souci de qualité de l'Académie entraîne des allers et retours de termes d'une assemblée à l'autre.

D'autre part, en France, l'emploi de la terminologie publiée sous forme d'arrêtés dans le *J.O.* est obligatoire dans l'administration alors qu'en Communauté française, même si l'emploi de la terminologie française adoptée est vivement souhaité, elle ne fait l'objet d'aucune mesure contraignante.

3.6 Banque terminologique

Les termes officiels français acceptés par la commission belge sont transférés dans une banque terminologique de données. Ces termes dont l'usage existe ou est à recommander en Belgique sont accessibles sur l'internet, sur le site du Service de la langue française (www.languefrancaise.be). En février 2007, la banque comptait 3560 termes français.

Comme le dispositif belge se distingue du français, notre banque diffère en partie de la banque française. Elle tient compte de l'usage qui a cours en Belgique, ce qui entraîne trois particularités.

3.7 Trois spécificités de la banque terminologique belge

3.7.1 Première spécificité : le nombre d'entrées

L'essentiel de notre banque est constitué de termes publiés dans les arrêtés du *J.O. de la République française*. Par exemple, les termes *téléinformatique*, *télémaintenance*, *télématique*, *télétraitement* et *télétraitement par lots* se trouvent tels quels dans les deux banques, la française et la belge.

La totalité de la liste de l'audiovisuel parue dans le *Journal officiel* du 18 janvier 2005 est adoptée en Belgique, avec une légère réserve. Les deux fiches françaises *débat-spectacle* et *émission-débat* (*talk-show*) sont réduites à une seule qui présente *émission-débat* en entrée et *débat-spectacle* en synonyme parce que la commission belge a estimé que la distinction entre les deux types d'émission n'était pas toujours perceptible.

Cependant, la banque belge n'enregistre pas tous les termes officiels en France. Elle en retient environ quatre-vingt-dix pour cent. C'est sa première spécificité. Comment l'expliquer ? Des termes étrangers, anglo-américains pour la plupart, sont installés en Belgique depuis tant d'années

qu'ils appartiennent à l'usage commun et administratif. Ils figurent notamment dans les intitulés de diplômes. Une formation d'infirmier ou d'infirmière en soins hospitaliers confère le titre d'*aspirant / aspirante en nursing*. S'il convient, en France, de franciser l'anglicisme en *nursage* ou de l'exprimer par *soins hospitaliers*, *nursing* ne peut pas être refusé en Belgique. C'est pourquoi, la fiche terminologique déconseillant *nursing* ne se trouve pas dans la banque belge.

3.7.2 Deuxième spécificité : les variantes

Les fiches terminologiques belges contiennent parfois des variantes par rapport aux fiches enregistrées dans la banque française, variantes dans les synonymes ou dans la définition.

Les synonymes d'un terme peuvent différer d'un pays à l'autre. Dans les fiches belges, il arrive que le champ des synonymes comporte le ou les synonymes proposés dans l'arrêté français ainsi qu'un synonyme avancé par les experts belges lorsque son indice d'implantation est élevé. De même, si des calques d'emprunts déconseillés dans la rubrique *Note* de la fiche terminologique française jouissent d'un taux élevé d'implantation, notamment dans des textes officiels belges, ils se rencontrent parfois dans le champ des synonymes de la fiche belge.

L'équivalent officiel de l'emprunt *blog* est *bloc-notes*, la forme abrégée *bloc* est admise comme synonyme. En Belgique, selon la jurisprudence, la commission a mis en vedette la forme francisée *blogue*, qui n'est en contradiction ni avec la prononciation ni avec la morphologie française et qui, dès lors, pourrait s'intégrer dans le système phonétique et graphique du français. Quant au terme *blog*, de haute fréquence, prononçable en français, il est donné comme synonyme, en plus de *bloc-notes* et de *bloc*.

Dans le domaine de la santé, le terme *préventologie*, placé en vedette en France, devient synonyme en Belgique alors que le synonyme *médecine préventive* s'inscrit en vedette.

Le terme *mastologie* mis en vedette dans la fiche française se place dans le champ des synonymes dans la fiche belge parce que, si l'on tient compte de l'enquête d'implantation, il est moins usité que *sénologie*. Très fréquent, le terme *sénologie* devient la vedette de la fiche belge.

L'emprunt *scanner*, courant dans l'usage des médecins belges et du personnel médical, constitue la vedette de

la fiche belge tandis que le terme francisé *scanneur* et le terme français *scannographe* sont donnés comme synonymes. La définition est réécrite : « Appareil d'exploitation radiologique permettant d'obtenir des images détaillées d'un organe selon des plans de coupe successifs » (C.F.B.).

En principe, la définition de la fiche belge reprend la définition proposée dans l'arrêté français. Si elle est modifiée, c'est-à-dire abrégée ou réécrite, à la suite de l'enquête des experts ou de précisions fournies par la commission, la signature « C.F.B. » (Communauté française de Belgique) mise entre parenthèses apparaît après la nouvelle définition. La mention de l'arrêté français et de sa date est alors supprimée du champ source.

La nouvelle définition de *mastologie* ou *sénologie* est plus générale que la française : « Spécialité médicale se consacrant à l'étude de la glande mammaire, de ses anomalies et de ses affections ». Et la mention (C.F.B.) entre parenthèses remplace la référence de l'arrêté français.

Le champ des synonymes contient aussi, le cas échéant, des sigles et des acronymes, qui sont explicités dans une note.

Dans l'ensemble, ces modifications sont relativement peu visibles. La troisième particularité l'est davantage.

3.7.3 Troisième spécificité : une banque quadrilingue

Comme la Belgique compte trois langues nationales, il a paru opportun de rendre la banque multilingue. En fait, les francophones vivent en contact avec trois langues germaniques. Le néerlandais et l'allemand sont langues nationales tandis que l'anglais sert dans les échanges économiques, techniques et scientifiques. C'est pourquoi, les fiches des termes officiels français, qui comportent déjà les équivalents étrangers, anglais le plus souvent, sont-elles pour la plupart enrichies d'équivalents appartenant à deux autres langues germaniques, à savoir le néerlandais et l'allemand. La banque belge multilingue compte donc quatre langues : le français, l'anglais, le néerlandais et l'allemand.

Les 3384 termes français contenus dans la banque en 2006 étaient accompagnés de :

- 3077 équivalents anglais, déjà enregistrés en France, soit 98 pour cent des entrées françaises ;
- 2879 équivalents néerlandais, ajoutés par des terminologues de langue néerlandaise, soit 85 pour cent des entrées françaises ; et

– 3008 équivalents allemands, ajoutés par des terminologues de langue allemande, soit 87,5 pour cent des entrées françaises.

Sur l'internet, le site de la banque quadrilingue de la Communauté française mériterait d'être davantage connu des traducteurs, des interprètes et du grand public (www.banqueterminologique.be).

Quels que soient, dans la banque belge, le nombre d'entrées, les variantes et les termes germaniques complémentaires, la politique terminologique qu'elle rend visible correspond à la politique française. La commission de terminologie participe ainsi à la mise en œuvre de la politique linguistique de la Communauté française de Belgique. Elle contribue à l'aménagement, à l'enrichissement et à la promotion de la langue française.

4 Observations linguistiques des termes officiels

De mars 1997 à novembre 2007, j'ai participé à plus de cent-dix réunions à Paris et, depuis avril 1998, aux trente-quatre réunions à Bruxelles. J'ai examiné ainsi la totalité du corpus, qui compte plus de quatre-mille termes officiels, et me suis posé des questions. Quels sont les procédés de formation les plus utilisés ? Quel sens donnent-ils aux termes ? Dans les limites de cet article, je présenterai quelques traits de morphologie lexicale et laisserai de côté, à regret, les formations rares, les hapax et les néologismes syntagmatiques tels que *dialogue en ligne (chat)*, *poste à poste (peer-to-peer)*, *passe-livres (book crossing)* et *cliquer-parler (click and talk)*, qui sont de haute fréquence.

4.1 Néologismes de sens ou sémantiques

Le signifiant, *bloc-notes* ou *avant-première*, appartient à la langue française ; seul le signifié est néologique.

Dans le domaine de l'internet, l'emprunt anglo-américain *blog*, avec les variantes *weblog* et *weblog*, a pour substitut français *bloc-notes*, que l'on peut abréger en *bloc* (*J.O.*, 20 mai 2005), ce qui charge le signifiant *bloc-notes* d'une acception nouvelle. La polysémie est fréquente en français.

De même, dans le domaine de l'audiovisuel, *avant-première* prend le sens de *preview*, c'est-à-dire « projection d'un film devant un public restreint, destinée à recueillir les impressions des spectateurs avant la sortie en salle » (J.O., 18 janvier 2005).

4.2 Néologismes de forme ou morphologiques

En général, le signifiant et le signifié sont néologiques.

4.2.1 Francisation

Dans le domaine de l'informatique, on a francisé en *bogue* (J.O., 19 février 1984) l'emprunt anglo-américain *bug*, d'origine inconnue, signifiant « cafard, punaise », utilisé aux États-Unis pour désigner un défaut de conception ou de réalisation se manifestant par des anomalies de fonctionnement. Les premiers défauts de ce type auraient effectivement été dus à de petits insectes attirés par les lampes des premiers ordinateurs. On a aussi rapproché le mot de *bogue*, « enveloppe de la châtaigne », attesté en français depuis le XVI^e siècle, en soulignant son aspect hirsute et piquant, qui pourrait être source d'anomalies informatiques.

Disposer d'une famille lexicale favorise l'implantation d'un néologisme. De la famille de *bogue*, il semble que le verbe dérivé *déboguer*, « éliminer les bogues », qui traduit l'anglo-américain *to debug* (J.O. déjà cité), soit plus utilisé que le substantif.

Autres francisations :

- *animatique*, en termes d'infographie, remplace l'emprunt *animatics* (J.O., 18 janvier 2005) ;
- *bélicité*, en termes de stéréochimie, remplace *belicity* (J.O., 18 avril 2001) ;
- *bétérolyse* et *homolyse*, en termes de chimie physique, remplacent *heterolysis* et *homolysis* (J.O., 18 avril 2002).

4.2.2 Formations néologiques scientifiques (signifiant et signifié)

Le terminologue veille à constituer des familles lexicales. Ainsi, le terme *propergol*, dans la terminologie des sciences et des techniques spatiales (Propulsion), est-il à l'origine d'une famille nombreuse.

Propergol a été formé en 1946 par l'ingénieur Roger Lévy, à partir de l'élément *prop-*, tiré du latin *propulsus* (d'où le dérivé savant *propulsion*), supin de *propellere*, littéralement « pousser devant soi », et d'*ergol*, tiré du grec *ergon*, « énergie ». L'élément *erg(o)-* souligne la puissance que peut produire une réaction fusante...

L'élément *-ol* n'est pas un suffixe en soi. Il a été détaché arbitrairement d'*alcool* (lui-même emprunté à l'arabe *al kubl* avec son article) et intervient comme élément de nom masculin dans le vocabulaire de la chimie : *menthol*, *phénol* (Grevisse-Goosse 2008 : § 169, Rem.1).

Propergol désigne un « produit constitué d'un ou plusieurs ergols et apte à fournir par réaction chimique l'énergie de propulsion d'un moteur-fusée » (arrêté du 20 février 1995). Ce terme, construit sur le modèle du terme allemand analogue (*Propergol*), s'est substitué à *énergol* (formé à partir d'*énergie*), qui était une marque déposée.

On rencontre *propergol solide* ou *liquide*. Le « propergol composé d'un ergol solide et d'un ergol liquide » s'appelle *lithergol* ou *propergol hybride* (arrêté déjà cité).

Lithergol trouve sa place dans une famille terminologique comprenant déjà :

- *catergol*, composé de *cat*(alyseur) + *ergol*, apparu en 1948 ;
- *monergol*, formé de *mon(o)* + (*prop*)*ergol*, qui date de 1959 ;
- *diergol*, composé de *di* + *ergol*, né en 1968 ; et la variante *biergol* ; et encore
- l'élément *ergol* seul, d'après *propergol*, devenu nom commun en 1970, pour désigner « un des constituants élémentaires d'un propergol ».

4.2.3 Composés néologiques (signifiant et signifié)

Le terminologue forme également des familles de noms composés. En termes de finances, *banque* s'emploie avec son contenu sémantique primitif, « comptoir du changeur », qui est devenu par extension « institution financière » :

- *banque à domicile*, substitut de *home banking* (J.O., 22 septembre 2000) ;
- *banque de détail*, substitut de *retail banking* (loc. cit.) ; et
- *banque universelle*, substitut de *universal bank*, *universal banking* et de *global banking* (loc. cit.).

La métaphore est source de créations lexicales. Celui qui, en 1948, dans le service du docteur Quénu à l'hôpital Cochin, employait la locution *banque du sang* faisait une métaphore. Sur ce modèle, par analogie, furent ensuite créés *banque des os* (mai 1950), *banque d'organes, des yeux, du sperme*, etc.

Les commissions spécialisées continuent à se servir du modèle. En termes de génie génétique, *banque de gènes* ou *banque génique*, substituts de *gene library* (arrêté du 14 septembre 1990), en termes d'informatique, *banque de données*, substitut de *data bank* (J.O., 22 septembre 2000), appartiennent au champ sémantique de *banque*, mais le contenu sémantique est réduit à « lieu où l'on entrepose, réserve d'une chose mise à disposition du public » (Goosse 1975 : 67).

4.3 Morphologie lexicale

Le mode de création lexicale qu'est la suffixation est le procédé morpho-sémantique « le plus productif dans l'histoire de la langue française » (Pruvost et Sablayrolles 2003 : 102).

4.3.1 Suffixes verbaux

Près des neuf-dixièmes des cinq-mille verbes français appartiennent à la première conjugaison. Leur infinitif se termine par *-er* et leur conjugaison est régulière (sauf *aller* et *envoyer*). Comme presque tous les verbes de création nouvelle se terminent aussi par *-er*, il n'est pas étonnant de constater que, sur plus de 70 verbes retenus par la Commission générale de terminologie et de néologie, tous, sauf trois, relèvent de la première conjugaison.

Une bonne soixantaine se terminent simplement par la désinence *-er* de l'infinitif : *affréter, cliquer, déboguer, discompter, formater, géocoder, implanter, lister, matricer et rematricer, multiplexer, réguler, télécopier* ...

Le suffixe *-iser*, qui est très utilisé en français moderne pour former des verbes à partir de noms ou d'adjectifs d'origines diverses, apparaît dans huit verbes : *conteneuriser, micromiser, numériser, palettiser, réinitialiser, satelliser, titriser et visualiser*.

À la deuxième conjugaison régulière, qui réunit les trois-cents verbes en *-ir* (du type *finir*) dont le radical

s'accroît à certaines formes de l'affixe *-iss-* (sauf *hair*), n'appartiennent que deux verbes des listes terminologiques : *atterrir* (*trop long*, dans le langage professionnel, au sens de « déborder, dépasser ») et *répartir* (*to dispatch*).

Enfin, le troisième verbe qui ne se termine pas en *-er* est *transcrire*, au sens néologique de « relever par écrit les paroles d'une bande sonore ». Il permet d'éviter deux verbes en *-er*, à savoir le néologisme *°scripter*, qui n'appartient pas au français correct, et le verbe *décripter*, qui serait utilisé ici dans une acception impropre.

Donc, sur plus de 70 verbes publiés dans les listes terminologiques officielles, seuls *atterrir, répartir* et *transcrire* ont une finale qui n'est pas de la première conjugaison.

4.3.2 Suffixes nominaux « abstraits », indiquant l'action et le résultat

Le suffixe *-age* est le plus utilisé. Il apparaît dans plus de 80 termes officiels, généralement dérivés de verbes : *accostage, affichage, aguichage, amorçage, clonage, covoiturage, débogage, dévissage, équilibrage, essaimage, éveinage, ferroutage, filoutage ou hameçonnage (phishing), gerbage, lissage, multipostage, publipostage, séquençage, télépage*...

Le suffixe *-age* sert aussi à traduire le suffixe *-ing* : *affacturage, aquaplanage, cosourçage, cuvelage ou tubage (casing), formatage, franchisage, gainage (cladding), monitoring, sourçage, télépage, testage, trappage (santé)*...

Le suffixe *-tion*, sous la forme *-ation* est très productif. Il entre dans la composition de plus de 30 noms d'action formés à partir de verbes : *classification, coïntégration, commutation, planification, programmation, rectification d'image, restauration d'image, surréservation*...

La base des noms en *-isation* peut être un verbe en *-iser* : *caractérisation, désynchronisation ponctuelle, égalisation, externalisation, fiabilisation, personnalisation (tuning, customization), satellisation, titrisation*...

Même si les termes en *-tion* et *-ation* sont souvent d'origine anglaise, on les prononce à la française : *délétion, déplétion, désorbitation (desorbiting), encapsidation*...

Le suffixe *-ment* entre dans la composition de plus de vingt termes : *accroupissement, acheminement (par le chargeur), allotissement, basculement, chatolement, dimensionnement, festonnement (santé), management, radioalignement de descente, radiatoralliment,*

ralentissement des neutrons, rattachement, rayonnement résiduel, réarrangement génétique, reconditionnement, refoulement, retraitement, scintillement...

4.3.3 Suffixes nominaux « concrets »

Ces suffixes désignent des acteurs ou des choses inanimées.

Le suffixe de spécialité *-iste* est présent dans sept termes qui désignent des personnes exerçant un métier : *câbliste, groupiste, perchiste, styliste, spécialiste en valeurs du Trésor (SVT) et voyageur*. Les néologismes sont constitués d'éléments existants dans la langue.

Le suffixe *-eur*, parfois sous sa forme *-teur*, est très répandu. Les termes dans lesquels il se trouve désignent des personnes qui agissent.

Les féminins des formes masculines en *-eur* se terminent par *-euse* :

annonceur/annonceuse ; cadreur/cadreuse ; coureur de baies/coureuse de baies ; challengeur/challengeuse ; défieur/défiuse ; démarcheur/démarcheuse ; joueur de tennis/joueuse de tennis ; manager/manageresse ; marchandiseur/marchandiseuse ; navetteur/navetteuse ou travailleur/travailleuse pendulaire ; performeur/performeuse ; sourceur/sourceuse ; télévendeur/télévendeuse.

Même si certains masculins en *-eur* n'ont pas de féminin officiel dans l'arrêté, celui-ci pourrait aisément être formé : *affactureur ; essayeur ; fixeur de prix ; fouineur ; fournisseur d'accès (à l'internet) ; fournisseur de services ; orienteur-marqueur (parachutiste) ; parraineur ; squatteur ; télétravailleur ; tireur isolé ; travailleur en marge (outsider), travailleur en place, travailleur installé...*

Les féminins des formes masculines en *-teur* se terminent par *-trice* :

adaptateur-rédacteur publicitaire/ adaptatrice-rédactrice publicitaire ; agriculteur/ agricultrice ; animateur/ animatrice ; évaluateur/ évaluatrice ; modérateur/ modératrice ; opérateur de prises de vues/ opératrice de prises de vues ; régulateur/ régulatrice ; répartiteur/ répartitrice ; supporteur/ supportrice.

Le suffixe *-eur* sert aussi à former des noms d'appareils ou d'objets :

absorbeur-neutraliseur ; adaptateur (de phase...) ; baladeur ; dérapeur (skid-car) ; imageur ; impesanteur ; interfacieur ; moniteur (écran de contrôle) ; ordinateur ; régulateur ; ripeur ; serveurur ;

simulateur ; stimulateur ; surgénérateur ; survolteur ; tableur ; télécopieur ; teneur de marché...

La valeur diminutive du suffixe *-ette* est perceptible dans *ailerette, calculette, cuisinette, ondelette* et *supérette*. Le suffixe *-et*, plus rare, intervient dans *codet* (élément de code).

Le suffixe diminutif *-et/ette* est en concurrence avec *mini-*, tiré de *minimum*, qui est employé comme préfixe au sens « petit, très petit » : *minicellule, minichromosome, minigène, miniphage* et *miniplasmide*.

4.3.4 Suffixes adjectivaux

Deux suffixes adjectivaux sont fréquents dans les listes terminologiques. D'abord, le suffixe *-ique*. *Algorithmique, génique, multigénique, transgénique* correspondent à des substantifs en *-e*. *Analogique* renvoie à un substantif en *-ie*. S'ajoutent *numérique* et *nucléique*.

Le second suffixe fréquent est *-el*. Les adjectifs en *-el*, (*appui*) *gravitationnel*, (fusion) *traductionnelle*, (fusion) *transcriptionnelle*, sont formés à partir de noms en *-tion* (*gravitation, traduction, transcription*).

Le suffixe *-iel* est une variante du suffixe *-el* : (espace) *indiciel*, (image) *matricielle*, (image) *potentielle*.

Le suffixe *-al*, qui était à l'origine une variante savante de *-el*, se trouve dans : *cardial* (médecine), *extraterritorial* (*offshore*), (image) *spectrale*, (serpent) *spectral*, (signature) *spectrale*.

Le suffixe *-able* sert à former des mots à partir d'un verbe : *desservable, durable, titrisable*. *Titriser* existe, en effet, comme *titrisation* (J.O., 22 septembre 2000).

4.4 La clarté de la langue française chère à Rivarol

Quoi que l'on ait écrit au sujet de la clarté de la langue française, en langue de spécialité comme en langue commune, il convient d'employer les termes propres.

Dans la terminologie des transports, par exemple, la Commission générale a distingué *boitier lecteur* (ou *lecteur*) de *valideur*. *Boitier lecteur* (*card reader*) désigne l'« appareil permettant de lire tout ou partie des données informatisées d'un titre de transport en les affichant en clair sur un écran » tandis que *valideur* (*entwerter* en allemand, *validator*) s'applique à l'« appareil autorisant le passage d'un voyageur après contrôle de la validité de son titre de transport ».

5 Conclusion : néologie traductive

Les commissions de terminologie n'acceptent pas les emprunts dans leur forme étrangère et évitent les calques. L'essentiel de leurs travaux ne relève pas de la néologie première, *ex nihilo*, mais de la néologie traductive (Hermans 1995 : 128). Il s'agit moins, en effet, de créer des néologismes – procédé utilisé par les publicitaires – que de prendre ses distances par rapport à des termes étrangers produits dans une langue source afin de déceler ce qu'impliquent les notions ou les choses nouvelles. Les terminologues cherchent ensuite à exprimer en français le ou les traits pertinents de l'emprunt, tout en veillant à la brièveté du terme, à son esthétisme et à sa nouveauté.

Que montrent les néologismes *audition* remplaçant *casting* (J.O., 18 janvier 2005), *baladeur* à la place de *walkman* (J.O., 22 septembre 2000), *bande mère* au lieu de *master* (J.O., 22 septembre 2000), *courriel*, venu du Québec, et *courrier électronique* remplaçant *electronic-mail* et *e-mail* (J.O., 20 juin 2003) ; *diffusion pour baladeur* et *baladodiffusion* (au Québec) à la place de *podcasting* (J.O., 25 mars 2006) ; *paritarisme* au lieu de *gender mainstreaming* (J.O., 4 mars 2006) ; *publipostage* à la place de *mailing* (J.O., 22 septembre 2000) ; *voix dans le champ* et non *voix in* (*voice-in*), *voix hors champ* et non *voix off* (*voice-off*, *voice-over*) (*loc. cit.*) ; et, selon le sens, les préfixes *cyber-* (*cybercafé*) ou, mieux, *télé-* (*télé-apprentissage*), ou encore la formule *en ligne* (*apprentissage en ligne*), qui remplacent l'élément « e- » ? Ces néologismes montrent que la langue française dispose, dans son fonds, des capacités et des ressources nécessaires pour exprimer les notions et les réalités techniques et scientifiques nouvelles.

Puisque « les néologismes sont les résultats nécessaires et les marques infaillibles de la vitalité forte et saine de la langue » (Kr. Nyrop), les travaux des commissions de terminologie tant à Paris qu'à Bruxelles contribuent à la bonne santé et à l'universalité de la langue française.

Michèle Lenoble-Pinson,
Facultés universitaires Saint-Louis,
Bruxelles,
Belgique,
Commission générale de terminologie et de néologie,
Paris,
France,
michele.lenoble@fusl.ac.be.

Cet article applique les rectifications orthographiques approuvées par l'Académie française en 1990.

Bibliographie

- Académie française, 1992-2000 : *Dictionnaire de l'Académie française*, 9^e édit., Paris, Imprimerie nationale, 2 vol. (A-Map) et fasc. parus jusqu'à *piécette*, 26 octobre 2007.
- Brogie (G. de), 2002 : *L'enrichissement de la langue française*, Paris, DGLFLF, Discours prononcé à Rio Janeiro.
- Commission générale de terminologie et de néologie, 22 septembre 2000 : *Répertoire terminologique. (Révision des listes antérieurement publiées)*, Annexe n° 220 au *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*.
- Commission spécialisée de terminologie de l'automobile, 2001 : *Des mots et des autos. Glossaire de termes officiels*, Paris : Comité des constructeurs français d'automobiles.
- Delcourt (Chr.) et Lenoble-Pinson (M.), éd., 2006 : *Le point sur la langue française. Hommage à André Goosse*, Bruxelles : Le Livre Timperman.
- Dictionnaire des termes officiels de la langue française*, 1994 : Paris, Délégation générale à la langue française.
- Goosse (A.), 1975 : *La néologie française aujourd'hui*, Paris : Conseil international de la langue française. Grevisse (M.) et Goosse (A.), 2008 : *Le bon usage. Grammaire française*, 14^e édit., Bruxelles : De Boeck-Duculot.
- Grevisse (M.) et Lenoble-Pinson (M.), 1998 : *Le français correct. Guide pratique*, 5^e édit., Paris-Bruelles : De Boeck-Duculot, coll. Entre guillemets.
- Guilbert (L.), 1975 : *La créativité lexicale*, Paris : Larousse, coll. Langue et langage.
- Hermans (A.) et coll., 1995 : *Néologie traductive. Rapport de recherche*, Bruxelles : Institut libre Marie Haps, Centre de terminologie de Bruxelles.
- Lenoble-Pinson (M.), dir., 2005 : *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, 2^e édit., Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique, Conseil supérieur de la langue française et Service de la langue française.
- Premier ministre. Commission générale de terminologie et de néologie, 1998-2007 : *Enrichissement de la langue française. Termes, expressions et définitions publiés au Journal officiel*, – *Cent termes français du vocabulaire technique* (2004) ; – *Vocabulaire de l'audiovisuel et de la communication* (2006) ; – *Vocabulaire des carburants* (1999) ; – *Vocabulaire de la chimie et des matériaux* (2007) ; – *Vocabulaire de la défense* (2005) ; – *Vocabulaire de l'économie et des finances* (2006) ; – *Vocabulaire de l'équipement, des transports et du tourisme* (2007) ; – *Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire* (2006) ; – *Vocabulaire de l'internet et de l'informatique* (2001) ; – *Vocabulaire du pétrole et du gaz* (2007) ; – *Vocabulaire du sport, des transports* (1998) ; – *Vocabulaire des techniques de l'information et de la communication* (2005) ;
- Paris, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, 12 livrets.
- Pruvost (J.) et Sablayrolles (J.-Fr.), 2003 : *Les néologismes*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ?, n° 3674.
- Rey (A.), dir., 2005 : *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris : Dictionnaires Le Robert, 4 vol.
- Rey (A.), dir., 1998 : *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris : Dictionnaires Le Robert, 3 vol.
- Sablayrolles (J.-Fr.), 2000 : *La néologie en français contemporain*, Paris : Champion (Lexica).
- Sites de l'internet
- Académie française : www.academie-francaise.fr
- Banque terminologique quadrilingue (Bruxelles) : www.banquetterminologique.be
- Communauté française Wallonie-Bruxelles : www.cfwb.be
- Délégation générale à la langue française et aux langues de France : www.dglff.culture.gouv.fr
- Franceterme (Paris) : www.franceterme.culture.fr
- Grand dictionnaire terminologique du Québec, G.T.D. : www.oqlf.gouv.qc.ca
- RENOUVO, Réseau pour la nouvelle orthographe du français : www.renouvo.org
- Service de la langue française : www.languefrancaise.be

Interventionnisme terminologique et langues en situation minoritaire (avec référence particulière aux langues africaines en zone francophone)

Ce texte tente de revisiter la problématique de la re-fonctionnalisation terminologique des langues africaines à la lumière des effets de contrainte de leur environnement sur leur emploi. À l'instar d'autres paramètres, la situation minoritaire met au cœur du débat la question des conditions de possibilité de la mise en œuvre des changements terminologiques gouvernés dans ce contexte. Pluridimensionnelle, la situation minoritaire est observée sous l'aspect des facteurs endogènes et exogènes qui interagissent dans les phénomènes de la minoration et de la minorisation linguistiques.

Termes-clés : re-fonctionnalisation terminologique ; minoration ; minorisation ; polyglossie ; sujétion linguistique ; rupture de l'historicité ethno-linguistique.

1 Introduction

Selon une thèse largement admise, la survie des langues africaines tient à une re-fonctionnalisation terminologique gouvernée, impérativement requise par les nécessités d'optimisation de la communication référentielle contemporaine. Du point de vue de leur position périphérique, ces langues se doivent de désigner des réalités (objets manufacturés, courants d'idées, des connaissances...) venus des centres, producteurs des savoirs et des savoir-faire. L'incitation au « développement linguistique » présuppose un état antérieur d'archaïsme terminologique, saisissable par comparaison à des systèmes linguistiques jugés « plus évolués » ou plus « performants ».

« L'instrumentalisation » suggérée par ce développement linguistique est envisagée sous des angles de vue différents. Un premier type de démarche empirique entend mettre l'accent sur les capacités sémiotiques d'auto-génération terminologique des langues en cause. La solution au re-équipement terminologique est alors recherchée dans la revalorisation des ressources endogènes grâce à la réactivation des fonds lexicaux locaux. Les catégories référentielles endogènes, forgées par l'expérience anthropologique séculaire, sont jugées mobilisables et exploitables. Dans sa version maximaliste, cette position reflète une certaine recherche de purisme

linguistique, avec en arrière-plan des enjeux de toutes sortes (affirmation identitaire ou souverainiste, défense et illustration des langues). Un second type d'approche invoque l'argument du caractère inéluctable de l'emprunt. Consécutif aux phénomènes de contacts civilisationnels et culturels, il est décrit comme une source néologique, consubstantielle à l'appropriation des objets venus d'ailleurs. Dans ces situations linguistiques minoritaires, l'emprunt peut avoir un caractère coercitif, renforcé par la « mondialisation » des nouveaux modes de vie, de nouvelles manières de travailler, de penser, de communiquer, de voyager...

À l'instar des autres procès de « développement » (économique, politique, social) dont il s'inspire, le « développement linguistique » comporte la tentation d'introduire mécaniquement du dehors ses modèles, ses modes d'organisation, ses instruments et ses méthodes d'intervention. Assorti de contraintes d'urgence et d'accélération (d'un procès qui s'est fait graduellement pour l'Occident), cette transformation socio-sémiotique à marche forcée est souvent mise en œuvre dans la méconnaissance totale de la dimension contextuelle de ses conditions de possibilité.

Ce texte voudrait accorder une attention particulière à deux paramètres contextuels : la minoration et la minorisation des langues africaines. Habituellement ignorées ou sous-estimées dans les entreprises de re-fonctionnalisation terminologique, elles ne sont pas moins génératrices de servitudes.

2 La théorisation des situations linguistiques minoritaires

Contraintes contextuelles lourdes, les situations minoritaires sont un objet de réflexion d'intérêt sociologique, sociolinguistique et aménagiste dans le cadre de la problématique présente. La théorisation qu'en propose Philippe Blanchet (2000) opère la différenciation entre la minoration et la minorisation, en recourant aux critères qualitatifs et quantitatifs. Dans le processus de minoration, est affecté « un groupe humain, notamment à travers sa langue ». Celui-là souffre de la « péjoration ethno-

socioculturelle » ; et celle-ci connaît un « statut » dévalorisé. À l'inverse, le processus de minorisation porte sur « les pratiques » qui se traduisent par une « réduction numérique proportionnelle ou brute des locuteurs par annexion dans un groupe alloglotte plus nombreux et/ou diminution du nombre d'occurrences et de locuteurs de la langue en question à l'intérieur de son groupe originel, ce qui signifie qu'une partie des membres du groupe est amenée à adopter la langue dominante majoritaire, ponctuellement ou largement. » Il en découle que le couple « minoration et minorisation » génère des situations de domination linguistique, caractérisées par la « marginalisation ou [la] satellisation du groupe » (Blanchet, 2000 : 131).

Ainsi posée, la problématique de la situation minoritaire devient nécessairement celle de « la vitalité ethnolinguistique », en tant que celle-ci est définie comme « le potentiel de survie et de développement d'un groupe et d'une langue », selon P. Blanchet (2000).

Il ressort de cette théorisation que la minoration et la minorisation inscrivent les politiques de re-fonctionnalisation terminologique des langues africaines dans le double paradigme de la contrainte et de la dépendance. Une contrainte résultant à la fois des dynamiques sociétales locales et de l'environnement international. Ces deux ordres de facteurs, continuellement en interaction, sont constitutifs des conditionnements dont les pressions se font sentir sur les modes d'existence des langues minoritaires, confrontées à l'inégalité de distribution des rôles historiques. Les paradigmes de la contrainte et de la dépendance ramènent ainsi en surface la question refoulée des conditions réelles d'une reprise d'initiative pour bon nombre de ces langues. Souligner l'incidence significative de la minoration et de la minorisation sur les démarches de re-fonctionnalisation terminologique revient à questionner ses fondements instrumentalistes et mécanistes, dans tous les cas de figure : celui de la gestion des transferts terminologiques, celui de la mobilisation des ressources sémiotiques locales.

Symptôme parmi tant d'autres des états linguistiques minoritaires, l'emprunt lexical massif (à la géolange environnante et dominante) est devenu la norme d'actualisation quotidienne pour bon nombre de langues africaines. Quel peut être alors le coût communicationnel et cognitif d'un emprunt lourd et opaque ? Une appropriation

xénoterminologique effective est-elle envisageable sans un accès véritable aux objets référés, du fait même de ces rapports de force inégaux qui font du centre le lieu de production et de diffusion des connaissances, des technologies et de la périphérie, un monde de consommateurs plus ou moins passifs ? La question inverse est celle des marges de manœuvre réelles de ces langues quand les stratégies de leur survie ne sont pensées qu'en termes de restructuration des moyens linguistiques par l'exploitation exclusive des ressources sémiotiques intrinsèques.

Les paradigmes précités invitent à resituer les opérations d'aménagement terminologique dans ces dynamiques historiques et socio-langagières à l'œuvre dans les sociétés qui utilisent quotidiennement ces langues.

3 La dynamique endogène

La dynamique interne est forgée à la fois par l'histoire locale, le fonctionnement institutionnel et étatique, l'appréhension subjective et collective de l'environnement socioculturel, les options de gestion des plurilinguismes et des polyglossies... en somme l'appréhension nationale de la question linguistique. Celle-ci peut avoir été occultée ou présentée comme un épiphénomène. Elle peut être un objet de débat passionné.

3.1 Les données socio-historiques

Elles forment l'arrière-plan sans lequel l'intelligibilité du présent ne se fixe que difficilement. La discontinuité et la rupture de transmission intergénérationnelle des patrimoines ethnotextuels et linguistiques (dont les matériaux lexicaux, terminologiques) résultent des mutations successives et multiformes qui n'ont cessé de bouleverser les sociétés africaines depuis un peu plus de cinq siècles, au moins. Ces changements sociohistoriques ont des causes lointaines et récentes.

Les causes lointaines agissant dans la longue durée sont plutôt d'origine exogène. Leur influence demeure toujours décisive sur le cours actuel de la vie sociale en Afrique. Ce sont les vagues successives de colonisations

(arabes et occidentales), les mouvements de diffusion des religions « révélées » (islam et christianisme), l'entrée des sociétés africaines dans les courants des mondialisations successives, passées et en cours. La rupture de l'historicité ethno-linguistique s'est trouvée liée aux modifications introduites dans les styles de vie et dans les modes discursifs. L'illustration de ce dernier point commanderait toute une recherche anthro-linguistique sur les procédures de contrôle discursif provoquant la sortie des usages courants des vocables, frappés d'interdit sous l'effet des tabous des objets qu'ils désignent. Tels, les vocabulaires de la pharmacopée ou du travail de la forge : leur lien étroit aux pratiques rituelles (de guérison, d'initiation, de divination ou d'exorcisme) jugées « païennes » ou « arriérées » ne leur a pas épargné la sanction de la censure, au nom soit de la « morale chrétienne » soit de l'universalité des « valeurs de civilisation ». Ce normativisme européocentrique a contribué à compromettre toute transmission possible de ce type de lexiques, déjà frappés par la loi du secret et du mystère ; les savoirs et savoir-faire auxquels ils réfèrent ont eux-mêmes été l'objet d'une appropriation de castes d'initiés. D'autres formes d'interdits lexicaux plus connus concernent naturellement les domaines discursifs de la sexualité et de la reproduction, ou encore des croyances métaphysiques.

Les causes récentes se situent dans le prolongement de la postdécolonisation, dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Elles sont protéiformes et touchent des vocabulaires et des lexiques déjà moins ésotériques. Leur impact sur les changements de comportement socio-langagier demeure d'importance variable.

L'urbanisation et le brassage démographique ont sapé les vecteurs institutionnels traditionnels d'éducation et de transmission des héritages culturels. Le mariage endogamique, par exemple, érigeait anciennement la langue commune des deux géniteurs en langue natale des descendants, y compris en contexte linguistique hétérogène. Les modes de vie urbains influent également sur la dépossession partielle ou de la déperdition totale des anciens patrimoines linguistiques et culturels à travers d'autres phénomènes : la disparition (progressive) des métiers de la parole (conteur, griot, porte-parole, orateur) a une incidence incontestable sur la réactivation des champs lexicaux sous-tendus par les ethnotextes tombés dans l'oubli ; l'émergence

de formes nouvelles d'oralité dans leurs aspects et dans leurs contenus laisse apparaître une oralité urbaine faite de mélanges de codes, une oralité médiatique marquée par l'emprunt terminologique ouvert ; enfin une oralité urbaine qui transforme les lexiques locaux (toujours en usage) en mémoire d'une tout autre expérience anthropologique.

La rupture de l'historicité lexicale et terminologique peut également être imputée à des facteurs les moins attendus. Dans les pays africains ayant été soumis au marxisme-léninisme dans sa version pure et dure, l'iconoclastie du processus de socialisation idéologique d'orientation révolutionnaire s'est manifestée dans les stratégies de guerre livrée contre les « traditions rétrogrades ». Par ce biais, « la révolution » s'attaquait, directement ou indirectement, aux faits de cultures locales, susceptibles d'appuyer la transmission des patrimoines. La lutte contre ce qui a été désigné comme le « tribalisme » comportait une atteinte à la dimension ethno-linguistique des communautés soumises au remodelage révolutionnaire. Briser les ressorts des solidarités tribales passait alors par la neutralisation des « consciences ethno-linguistiques » enracinées dans le terroir. La voie royale demeurait la substitution des « langues ethniques » par la ou les langues nationales. C'est toute la problématique complexe et souvent confusément formulée de l'unification (politique, socio-linguistique) par une ou plusieurs supralangues d'intégration territoriale. Ces dernières sont choisies parmi les langues véhiculaires. D'un point de vue sociolinguistique, ces langues de contact puisent les ressources de leur relexification multiple dans les autres langues et variantes environnantes, étrangères ou locales. Pourtant, l'ostracisme dont sont frappées les langues désignées comme « ethniques » compromet continuellement leur « vitalité », ainsi que le révèlent les clivages créés par la distribution officielle des rôles fonctionnels des différentes langues en coexistence au sein des répertoires nationaux : la tripartition stratifiée en langue(s) officielle(s), langue(s) nationale(s) et langues non officiellement reconnues est devenue un mode de catégorisation largement admis sur le continent africain¹. Les politiques linguistiques africaines de déminoration ont eu ce côté paradoxalement minorisant des autres langues locales.

1. Voir plus bas, 3.4.

3.2 Les faiblesses institutionnelles des politiques linguistiques

Au cours des décennies 70 et 80, ces politiques linguistiques de déminoration posent les problématiques de la « promotion » et de la « revalorisation » des langues nationales. Du point de vue de la politologie linguistique, elles ont été d'abord pensées contre le statut dominant des géolangues des colonisations. Chargées d'enjeux multiples (souveraineté, identité, voire authenticité nationales), elles sont au départ campées sur des positions en apparence défensives. Mais elles finissent par produire paradoxalement, dans plusieurs cas, un effet d'illisibilité. Plusieurs dysfonctionnements institutionnels étalent au grand jour les limites opérationnelles. Quand elles ne se réduisent pas à de simples programmes ou professions de foi, ces politiques linguistiques de déminoration se sont souvent révélées chargées d'ambiguïtés. Les effets pervers qu'elles engendrent sont imputables soit au manque d'ambition soit à l'absence de conviction ou de véritable volonté politique pour sortir ces langues nationales de leur situation minoritaire. Leur impact réel en matière d'implantation terminologique a-t-il donné lieu à une quelconque évaluation ?

La vision habituellement modulaire à travers laquelle ces politiques linguistiques ont été pensées a confiné toute la question du changement linguistique institutionnel dans un secteur, généralement celui de l'éducation nationale. Tout a été réduit à la thématique de la réforme éducative visant à introduire les langues nationales dans les différents systèmes (formels et informels) de l'enseignement. C'est ainsi que les « chevilles ouvrières » des projets mis en œuvre sont presque toujours les seuls personnels des directions administratives et des départements techniques (d'action pédagogique, d'alphabetisation, de recherche linguistique fondamentale et appliquée) sous tutelle du ministère de l'éducation nationale. Il s'est créé l'idée diffuse que la question linguistique demeurerait la préoccupation exclusive des spécialistes des humanités, des linguistes et autres philologues. En somme, les décideurs eux-mêmes perdaient de vue que l'aménagement terminologique d'une langue impliquait la prise en compte de divers savoirs et savoir-faire d'époque.

Les effets de l'approche sectorielle se traduisent également par l'absence de stratégies concertées avec d'autres

utilisateurs institutionnels, réguliers ou occasionnels, des langues nationales, tels les ministères de l'information/communication, de l'agriculture, de la culture... Ce sont généralement des départements ministériels, tous dépourvus de moyens (financiers, matériels) susceptibles d'asseoir des politiques linguistiques et singulièrement des opérations d'aménagement terminologique. Mais faut-il encore définir le rang qu'occupent ces questions dans les priorités d'État et quelle part des richesses nationales leur est consentie ?

3.3 La pérennité du statut de langues à corpus oral

Le maintien de plusieurs langues nationales dans le statut de langues à corpus oral, ancien et nouveau, révèle d'autres faiblesses des politiques linguistiques opérant dans l'ignorance totale de la complémentarité des deux formes d'aménagement, celui du statut et celui du corpus. Cette fracture nette entre l'oralité et l'écriture reste préjudiciable à la capitalisation des terminologies requises par l'utilisation publique. Une endo-génération sémiotique des néologismes ou des néonymes ne connaissant que l'usage oral soulève inmanquablement la question de leur durée de vie : comment assurer la circulation et la stabilisation de la masse des dénominations afférentes aux connaissances aussi diversifiées que celles d'aujourd'hui ? D'autre part, l'oralité comme mode de véhicule de l'information compromet déjà le stockage encyclopédique et le traitement documentaire des données d'hier, fournies par les ethnosciences (ethnobotanique, ethnozoologie, pharmacologie), les ethnotextes (parémiologie, anthroponymie, mythologie, généalogie, ethnonymie), les ethnotechnologies (de la conservation ou de la transformation alimentaires, de l'outillage, de l'habitat). Les usages actuels des mêmes langues dans les domaines comme ceux des médias gagneraient en efficacité communicationnelle à être appuyés par une fixation scripturale de la néologie née par exemple de la production des journaux parlés radiodiffusés et télédiffusés.

3.4 La mise en place des diglossies légales et rationalisées

Du point de vue du formalisme juridique, elles apparaissent comme la conséquence de la

constitutionnalisation de la question linguistique à partir de la deuxième décennie des indépendances. Dans les années 70, une nouveauté se fait jour dans les constitutions juridico-politiques africaines. Elles intègrent dans le corps des articles des alinéas qui font état des statuts classificatoires et hiérarchisés des langues du répertoire de chaque territoire. Du point de vue de la politologie linguistique, la gestion du multilinguisme (d'ampleur et de diversité variables selon les pays) repose désormais sur des logiques de choix politiques. Les polyglossies factuelles, forgées par l'histoire, semblent se résorber dans la consécration légale découlant d'une attribution politique et institutionnelle des fonctions sociolinguistiques. Ainsi la dichotomie « langue officielle » et « langue(s) nationale(s) » représente le type même de cette diglossie légale et rationalisée : le critère de différenciation fonctionnelle ne confère le premier statut qu'à la géolangue d'héritage colonial et le second aux langues véhiculaires locales. C'est le schéma récurrent en Afrique subsaharienne francophone. L'illustration est ici reprise à l'exemple du Sénégal dont « La langue officielle [...] est le français, les langues nationales sont le diola, le malinké, le poular, le sérère, le soniké et le wolof. » (article 1^{er}, constitution de la République du Sénégal du 2 mars 1998). Dans certains cas, la ligne de démarcation est tout de même brisée : la « co-officialité » et la « co-nationalité » sont reconnues concurremment à plusieurs et mêmes langues, peu importe leur arrière-plan historique ou encore leur degré de fonctionnalité (orale et écrite). Ce phénomène de rupture avec l'assignation statutaire fondée sur des positions diglossiques « haute » et « basse » est une nouvelle donne dans les approches constitutionnelles des années 90. La République Centrafricaine, le Rwanda en offrent des exemples. La première proclame, dans l'article 17 de sa Constitution du 28 décembre 1994, que « Ses langues officielles sont le sango et le français ». L'article 4 de la Constitution du 10 juin 1991 du second stipule que « La langue nationale est le kinyarwanda. Les langues officielles sont le kinyarwanda et le français ». Cette évolution pose la question de savoir si elle annonce un tournant décisif dans la perception politique des rôles historiques des langues africaines et dans le traitement des multilinguismes du continent.

Les diglossies légales de type « langue officielle » vs « langues nationales » viennent s'ajouter aux hiérarchisations

polyglossiques factuelles dans lesquelles sont impliquées les langues véhiculaires, les vernaculaires et autres variétés. Tous ces rapports imbriqués génèrent des degrés divers de contrainte influant sur la « vitalité ethnolinguistique » et sur la fonctionnalité terminologique des langues occupant la position basse. Sous quelles conditions ces dernières peuvent-elles échapper à la dépendance terminologique et libérer leurs propres capacités d'auto-génération terminologique ?

3.5 Les inhibitions de l'insécurité linguistique et le déficit d'allégeance citoyenne

Le phénomène de l'insécurité linguistique se donne à voir, à la fois, comme symptôme et comme composante de la situation minoritaire. Ses manifestations prennent la forme de la « perte de repères linguistiques » et de l'« incapacité à identifier sûrement ses propres pratiques linguistiques et leur rapport aux normes linguistiques et conventions sociales », pour reprendre la formule de P. Blanchet (2000 : 132). D'un point de vue institutionnel, l'insécurité linguistique se traduit par des choix conscients d'auto-dépossession et d'abandon des langues locales au profit de l'usage exclusif des géolangues. Ces situations sociolinguistiques sont décrites en termes de « quête de légitimité linguistique » entreprise par des sociétés dominées, conscientes des langues qui disent leur minorisation et des géolangues qui leur confèrent l'état maximal de sécurité linguistique. Dans le monde francophone, les travaux placés sous la codirection de M. Francard, G. Geron et R. Wilmet (1993 et 1994) relèvent la corrélation étroite entre les manifestations de l'insécurité linguistique et les situations de diglossie, localement dérivées de la prescription du français comme « langue de culture et de grande diffusion ». Par ailleurs, M. Francard (1997 : 173) ajoute que l'institution scolaire est le facteur d'accroissement de l'insécurité linguistique dans le monde francophone : elle développe « [...] à la fois la perception des variétés linguistiques régionales et leur dépréciation au profit d'un modèle mythique et inaccessible (le “bon” français, souvent assimilé au “français de Paris”) ». Cette observation s'applique également aux rapports du français aux langues endogènes. D. Turcotte (1981) a illustré la mise en balance entre ces dernières et

la géolangue à l'aide d'une grille de lecture recourant à la dichotomie « nationisme » vs « nationalisme ». C'est dans les années 60 que cette distinction entre le « nationisme » et le « nationalisme » a été introduite par Joshua A. Fishman (1968) pour différencier deux fondements idéologiques des politiques linguistiques des « pays en voie de développement ». Le premier vise un souci d'efficacité dans le fonctionnement de l'État en faisant appel à l'usage exclusif de la langue de colonisation ; le second met en avant des préoccupations d'authenticité en entreprenant la quête de réhabilitation des langues locales, non outillées.

L'expression « nationiste » de cette insécurité linguistique institutionnelle se manifeste dans les tergiversations constitutionnelles observables, même à propos du destin des langues nationales. Deux catégories d'énoncés en rendent compte. La première est une formulation, à plusieurs variantes, excluant la consécration constitutionnelle du statut de « langue(s) nationale(s) » pour en faire l'objet d'une sanction juridique ultérieure par un texte de degré inférieur. Des dispositifs de cette nature font leur apparition dans les constitutions africaines des années 80 et 90. Celle du Mali, adoptée le 25 février 1992, précise dans son article 25 : « Le français est la langue d'expression officielle. La loi fixe les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales ». Celle du Tchad, en date du 14 avril 1996, reprend à l'article 9 un libellé proche : « Les langues officielles sont le français et l'arabe. La loi fixe les conditions de promotion et de développement des langues nationales. » Les mêmes similitudes se retrouvent dans le texte constitutionnel du Burkina Faso, adopté le 27 janvier 1997 ; son article 35 précise que « La langue officielle est le français. La loi fixe les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales ». La Côte d'Ivoire clôt cette énumération ; l'article 29 de sa constitution du 24 juillet 2000 énonce que « La langue officielle est le français. La loi fixe les conditions de promotion et de développement des langues nationales ». Ces différentes stipulations ont en commun l'usage du verbe « fixe » ; sa particularité est d'être conjugué au présent de l'indicatif avec une valeur d'emploi de futur.

La seconde catégorie a trait aux libellés constitutionnels qui éludent la mention de tout statut linguistique autre qu'officiel. C'est le cas du Togo, dont l'article 3 de la constitution du 14 octobre 1992 comporte cette stipulation

exclusive : « La langue officielle de la République togolaise est le français. » L'article 1^{er} de la constitution du 15 septembre 1992 de la République de Djibouti prescrit que « Ses langues officielles sont l'arabe et le français. »

Ce déficit d'allégeance citoyenne aux langues locales n'est pas sans lien avec l'expression de ce sentiment d'insécurité linguistique. Les situations minoritaires ainsi forgées conduisent au renforcement de la marginalisation de ces langues et mettent leurs locuteurs devant un choix : ou ils s'attachent à l'usage de celles dont la pratique ne correspond plus à leurs attentes (socio-professionnelles et économiques notamment) ou ils rompent avec celles-ci au profit d'autres dont ils tireraient les bénéfices les plus variés². Cette rupture entre attentes et satisfaction des locuteurs déclenche, chez ces derniers, des attitudes ou des comportements de « sortie », selon la formule de A. Hirschman (1995). Le déficit d'allégeance s'apparente à une stratégie à la fois de défection à l'égard des langues locales (familiales ou nationales) et de « transfert de loyauté » aux géolangues (française, anglaise). En dernière instance, ce déficit d'allégeance citoyenne trouve son point culminant dans l'auto-disqualification sociolinguistique, apparente dans le défaitisme politico-linguistique de bon nombre de « clercs » déniaient à ces langues tout potentiel communicationnel pour assumer la « modernité ». Ces formes de résistance aux changements sociolinguistiques ne laissent aucune place aux questions terminologiques.

4 La causalité externe

Les facteurs exogènes majeurs des siècles derniers ont été rapidement évoqués plus haut³. Ce sont les mutations de grande ampleur qui ont affecté les sociétés africaines et influé sur le destin de leurs langues. Ceux du XX^e siècle apparaissent encore comme des événements au rythme plus ou moins lent mais « de longue portée ». Deux niveaux d'analyse permettent de mettre en évidence les effets de contrainte de l'environnement international sur les

2. Voir plus loin 4.2 .

3. En 3.1.

changements terminologiques et sur les formes d'existence que prennent plusieurs langues du continent africain.

Au niveau de « l'ordre linguistique mondial », une réflexion plus approfondie se donnerait pour objet la place occupée dans les deux grands espaces de compétition entre langues, le géopolitique et le virtuel. Le numéro spécial de *Terminogramme*, colligé par J. Maurais et M. A. Morris (2001), précise les contours de la thématique : la mondialisation, les nouvelles technologies de l'information et de la communication...

À un autre niveau, plus continental et hors des frontières nationales, l'exploration des pistes de recherche conduirait à s'intéresser à des questions peu abordées. À titre d'exemple, celle de la corrélation possible entre la « vitalité linguistique », la fonctionnalité terminologique des langues africaines de grande diffusion et leurs positionnements géostratégiques au regard des processus d'intégration postdécolonisation (formation des blocs régionaux et sous-régionaux). Cette sortie de la configuration habituelle impliquant « politique, domaine territorial et langues » convie à un autre regard sur ces Afriques swahiliphone, wolophone, peulophone, sangophone, yoroubaphone...

4.1 Les relations internationales

Comme champ d'interactions entre « sociétés nationales », la scène internationale est nécessairement le lieu des rapports de compétition et d'hégémonie entre les langues. Les relations géopolitiques, génératrices de rapports asymétriques entre le Nord occidental (européen) et le Sud (africain), sont déjà inscrites dans le couple colonisation/décolonisation. C'est lui qui a présidé à la délimitation des frontières politiques, à la formation des États africains, identifiés, sur l'échiquier international, sous les références « anglophone », « francophone », « hispanophone » ou « lusophone ». Ces alter-désignations donnent lieu à diverses interprétations : ce sont tout à la fois des découpages géographiques, des zones d'influence, des dénominations d'identités collectives. Elles traduisent des phénomènes d'emprise politique et de dépendance culturelle fondée sur une institutionnalisation des régimes linguistiques transfrontaliers. Elles soulignent également le rôle important que jouent ces pays du Sud dans le

maintien des « héritages linguistiques et culturels » reçus des colonisations. Tout un débat s'ouvre sur la question de savoir dans quel sens évolue la dynamique de la structure de compétition sociolinguistique internationale, façonnée par ces relations géopolitiques. En d'autres termes, cette compétition peut-elle être ouverte ou demeure-t-elle verrouillée par la « sujétion linguistique » des langues périphériques aux « géolangues » ? La disparition de celles-là est-elle déjà annoncée en l'absence de toute voie de sortie possible du giron de celles-ci ?

4.2 La mondialisation du XX^e siècle

Deux visions du phénomène s'affrontent, selon que les spécialistes ou les vulgarisateurs l'évoquent au pluriel (« les mondialisations successives ») ou au singulier (« la mondialisation »). Les tenants de la première vision recourent à divers arguments sur l'ancienneté du phénomène. Selon Immanuel Wallerstein (2000), elle est déjà attestée depuis cinq siècles. Göran Therbon (2000) parle de « six vagues de mondialisation à date historique » qui se sont produites, rappelle Jacques Maurais (2001) « [...] depuis la diffusion des grandes religions à vocation universelle ». Pour la seconde optique, la réalité dénommée sous le vocable « mondialisation » n'apparaît qu'au XIX^e siècle et ne s'amplifie qu'au XX^e siècle.

À cette controverse sur la datation historique s'ajoute celle sur le contenu notionnel à reconnaître au terme « mondialisation ». La définition que propose P. de Senarclens (2006) y voit « une mutation dans les modes de production et d'échange capitalistes, liée aux progrès technologiques affectant les secteurs de l'information et des communications ». Cette acception, forgée initialement en économie, s'est étendue à d'autres disciplines. Le terme a fini par désigner un processus de changements planétaires très larges, provoqués par l'ouverture des marchés, par les interactions entre les pôles de développement capitaliste (Amérique du Nord, Japon, Europe occidentale) et les pays nouvellement industrialisés d'Amérique latine (Mexique, Brésil) ou d'Asie (Chine, Inde, Indonésie). Les représentations de ces changements varient selon qu'est mise en valeur « l'avancée de la modernité dans l'ensemble de la société internationale » (Giddens, 2000) ou que le regard se porte plutôt sur les incidences d'échelle planétaire

de la dérégulation des mouvements des capitaux et de la transnationalisation : pauvreté de masse, dégradation de l'environnement, mouvements migratoires d'ampleur sans précédent, replis identitaires, érosion de la souveraineté étatique, résilience de l'ordre étatique.

Une telle base définitionnelle oriente dans diverses directions les lectures possibles du rapport de la mondialisation aux situations linguistiques minoritaires dans le monde en développement. Dans ces pays à autonomie limitée (économique, politique, culturelle, technologique et scientifique), l'intégration croissante des marchés de biens et de services, l'internationalisation de la consommation des objets manufacturés ou culturels ont accentué l'hybridité sémiotique des lexiques et des terminologies d'une part, le caractère massif des transferts xénoterminologiques (en volume d'unités importées et en étendue des domaines terminologiques concernés) d'autre part. La pénétration et la dissémination des xénoterms en langues réceptrices sont imputables à l'ampleur de l'expérience anthropologique résultant de la globalisation. Dans les pays francophones subsahariens, les importations xénoterminologiques de l'anglais (langue de la mondialisation) s'opèrent par le transit du français, géolangue d'environnement immédiat. Cette néologie d'emprunts indirects s'observe à propos de plusieurs domaines. À celui des nouvelles technologies de l'informatique et de la communication, plusieurs langues minoritaires d'Afrique reprennent, via le français, divers acronymes et lexies. Les plus significatifs, témoins du temps en mouvement, sont certainement *sms*, *chat*, *e-mail*, *blog*, *MP3*, *USB*, *kit*, *CD*, *patch*. D'autres secteurs de la dénomination révèlent les mêmes effets terminologiques de la mondialisation ; ils ont trait aux comportements vestimentaires (*blue jean's*, *jogging*, *tee-shirt*, *string*, *trench coat*), aux habitudes alimentaires (*pizza*, *sandwich*, *ketchup*, *paëlla*, *kebab*, *sangria*, *schweppes*), aux manières de se coiffer (*locks* pour *dreadlocks*). Le rythme de banalisation individuelle et collective de ces transferts xénoterminologiques demeure fonction du mouvement d'élargissements successifs des cercles de consommateurs s'appropriant les objets référés et leur désignation. Par ailleurs, cette banalisation constitue une prédisposition à la réception multiforme de ces xénoterms et à leur diffusion aréale.

Dans ce contexte de la mondialisation, le paradigme du « marché linguistique » a fait irruption en sciences

du langage, comme mode d'intelligibilité possible des situations minoritaires et des plurilinguismes. À l'instar des notions inspiratrices, celles de « marché économique » (sciences économiques), de « marché politique » (sciences politiques) ou encore de « marché électoral » (sociologie électorale), la notion de « marché linguistique » s'enracine dans les théories utilitaristes de l'individualisme méthodologique et du « rational choice ». Elle opère une mise en perspective économique des processus de prise de décision en matière de politiques linguistiques publiques et de comportements langagiers des locuteurs. Dans les deux cas, c'est le « rapport coût-gain » qui préside aux choix linguistiques que font les États et les locuteurs individuels. Ce rapport, « en termes rationnels », est la recherche active et consciente par les usagers (institutionnels ou individuels) de l'utilité la plus forte. C'est ainsi que l'interaction entre usagers et langues s'effectue au sein d'un espace national et international confrontant « offres et demandes ». Les premières sont produites par les langues en compétition. Les secondes sont formulées par les usagers qui s'assimilent à des « consommateurs-clients » ; leurs choix linguistiques ne sont intelligibles qu'à la lumière de ce calcul « coûts/avantages » ; autrement dit, ne présentent d'intérêt que la langue et les langues dont l'apprentissage, la maîtrise donnent accès au salariat, au capital symbolique (diplômes), au capital politique (pouvoir), au monde international... C'est l'optique qu'adopte L.-J. Calvet (2002) pour l'analyse d'un certain nombre de cas d'études, dont les situations africaines de minorisation et de minoration. Par leur caractère déterministe et enraciné dans « la loi du marché », l'utilitarisme et le choix rationnel linguistiques se donnent à voir comme des facteurs d'une « sélection naturelle » inéluctable à laquelle la mondialisation soumet les langues de la planète : celles qui sont fragilisées par leur condition minoritaire sont appelées à disparaître les premières. La démarche de L.-J. Calvet s'inscrit, tout en s'en écartant d'une certaine manière, dans le registre heuristique inauguré par P. Bourdieu (1982) à partir de la théorisation des notions d'« économie des échanges linguistiques » et de « capital linguistique ».

4.3 L'informatique et les nouvelles technologies de l'information et de la communication

Pour sa part, la compétition entre langues dans l'espace virtuel est génératrice d'inégalités d'audience, de fonction, de traitement. L'évaluation de ses répercussions sur la « vitalité ethnolinguistique » des langues se doit de prendre en compte la place occupée par les unes et les autres dans les domaines de la numérisation des données culturelles, de la localisation des logiciels les plus répandus aujourd'hui. Le degré de présence ou l'exclusion totale du web sont un autre indice des mêmes répercussions. La problématique de la place occupée par différentes catégories de langues africaines dans l'espace virtuel est en soi tout un champ de recherche. Les lignes suivantes se limitent à entrevoir quelques pistes d'investigation. Deux axes de réflexion se dessinent. Le premier porte sur le transfert des matériaux culturels vers des supports numérisés : les normes techniques de transposition en données informatiques produisent des effets de rétrécissement de cette place. Sont en cause les systèmes graphiques déjà adoptés ou actuellement à l'étude. Il est particulièrement intéressant d'examiner la nature des critères de sélection qui ont présidé aux projets d'extension de la norme Unicode à divers caractères de transcription (idéogrammes chinois, hiéroglyphes égyptiens, syllabaire du linéaire B ou grec mycénien, écritures cunéiformes ou méroïtiques). Les ressources financières à mobiliser pour effectuer ce type d'opération sont incontestablement un autre filtre de sélection des documents africains à transposer. Un second axe est constitué par la question de la localisation des logiciels les plus utilisés aujourd'hui (Microsoft Windows et Office) : les enjeux de rentabilité commerciale ne peuvent pas ne pas constituer un obstacle de taille pour les langues minoritaires. Pour ces mêmes raisons, leur exclusion du cercle de celles dont les usagers jouissent de l'accès aux outils de la reconnaissance vocale ou de la traduction par informatique paraît inévitable.

multiples et complexes ; celles-ci sont faites non seulement des conditionnements sociolinguistiques mais aussi des grands problèmes des sociétés en cause. La théorisation des changements terminologiques à mettre en œuvre dans les langues minoritaires d'Afrique tirerait énormément profit d'une confrontation interdisciplinaire, prenant en compte :

- le changement d'échelle (dans les besoins de communication ou d'expression) provoqué par le passage à des objets de discours nouveaux ;
- l'échelle d'observation des changements sémio-terminologiques induits par l'ouverture à ces univers sémantico-référentiels inédits ;
- la « transférabilité », des sociétés initiatrices aux sociétés importatrices, des technologies diverses d'aménagement terminologique ;
- les effets des situations de dépendance généralisée, des clivages intrasociétaux sur les résultats escomptés dans l'intervention terminologique en contextes minoritaires.

Ceci n'est qu'un point de départ possible au repérage des niveaux stratégiques des démarches interdisciplinaires. Les interventions terminologiques, replacées dans les configurations socio-historiques des langues concernées, feraient appel à l'éclairage multiforme des disciplines scientifiques attentives aux situations minoritaires, aux effets de la dépendance et de la domination, aux logiques de réception des transferts culturels et techniques, aux mutations historiques et aux stratégies de l'action historique.

*Antoine Lipou,
Département de linguistique et de langues africaines,
Faculté des lettres et des sciences humaines (Université Marien
Ngouabi),
Brazzaville,
Congo,
lipou_antoine@yahoo.fr.*

5 Conclusion

La problématique du changement terminologique maîtrisé est apparue imbriquée dans des interrelations

Bibliographie

- Blanchet (Ph.), 2000 : *La linguistique de terrain : méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Bourdieu (P.), 1982 : *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard.
- Calvet (L.-J.), 2002 : *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*, Paris : Plon.
- De Senarclens (P.), 2006 : « Mondialisation », dans Mesure (S.) et Savidan (P.), éd., *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris : Presses universitaires de France - Quadrige.
- Francard (M.), Geron (G.) et Wilmet (R.), éd., 1993-1994 : « L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques », dans *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, n° 19 (3-4), vol. I et n° 20 (1-2), vol. II.
- Francard (M.), 1997 : « Insécurité linguistique », dans M.-L. Moreau, éd., *Sociolinguistique. Concepts de base*, Liège : Mardaga.
- Fishman (J.A.), 1968 : « Nationality-nationalism and nation-nationism », dans Fishman (J.A.), Ferguson (C.A.) et Das Gupta (J.), éd., *Language problems of developing nations*, Londres/Sydney/Toronto : John Wiley & Sons Inc.
- Hirschman (A.), 1995 : *Défection et prise de parole*, Paris : Fayard.
- Giddens (A.), 2001 : *Sociology*, Cambridge : Polity Press.
- Maurais (J.), Morris (M. A.), éd., 2001 : « Géostratégies des langues », dans *Terminogramme*, n° 99-100.
- Therbon (G.), 2002 : « Globalizations. Dimensions, historical waves, regional effects, normative governance », dans *International Sociology*, n° 2, vol. 15.
- Turcotte (D.), 1981 : *La politique linguistique en Afrique francophone. Une étude de la Côte d'Ivoire et de Madagascar*, Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Élaboration et mise en œuvre des politiques linguistiques¹

Ce texte présente de façon sommaire les principes de base qui doivent présider à l'établissement des politiques linguistiques. Il décrit ensuite quelques-unes des exigences méthodologiques de l'aménagement linguistique, qu'il s'agisse du statut ou du code des langues. Le texte traite également des limites de l'aménagement linguistique et de sa nécessaire évaluation.

Termes-clés :
politique linguistique ; aménagement linguistique ; statut des langues ; aménagement terminologique.

1 La politique linguistique

1.1 Qu'est-ce qu'une politique linguistique ?

Le concept de « politique linguistique » est très large et très englobant. Il renvoie à toute forme de décision prise par un acteur social pour orienter l'usage d'une ou de plusieurs langues concurrentes dans une situation donnée.

D'une manière générale, on entend par « politique linguistique » toute forme de décision prise par un État, par un gouvernement ou par un acteur social reconnu ou faisant autorité, destinée à orienter l'utilisation d'une ou de plusieurs langues sur un « territoire » (réel ou virtuel) donné ou à en régler l'usage. La politique linguistique se situe au niveau de la détermination des objectifs généraux visés et elle peut couvrir toutes les catégories d'activité ou de situations de communication existant dans une société.

Une politique linguistique peut être implicite, quand les forces sociales jouent librement tout en étant soumises à diverses influences. Mais la politique linguistique est le plus souvent formulée dans des textes officiels. Il s'agit alors d'une intervention affirmée visant à modifier l'orientation des forces sociales, le plus souvent en faveur de l'une ou de l'autre langue ou de certaines langues choisies parmi les

langues en usage. Par ailleurs, il importe de distinguer les notions de « politique linguistique » et de « législation linguistique », car il peut exister des politiques linguistiques sans intervention législative. Dans de nombreux cas, en effet, la politique linguistique découle tout simplement des pratiques linguistiques existantes.

1.2 Quelles sont les composantes d'une politique linguistique ?

Une politique linguistique peut comprendre des éléments relatifs au statut des langues visées, c'est-à-dire à leur reconnaissance comme langues officielles, langues nationales, etc., et à leur usage respectif dans différents champs (administration publique, commerce, affaires, travail, enseignement), ou, de manière plus large, aux droits linguistiques fondamentaux des citoyens ou des communautés de locuteurs (droits collectifs d'une minorité de locuteurs, par exemple).

Une politique linguistique peut également comprendre des éléments touchant le code de la langue, c'est-à-dire son développement interne (norme, modernisation du vocabulaire, ou réforme de l'orthographe par exemple).

Dans de nombreux cas, il peut y avoir interdépendance entre le statut et le code d'une langue. Pour atteindre un statut déterminé, une langue doit être outillée afin d'être apte à remplir les fonctions que l'on souhaite lui assigner. C'est la raison pour laquelle il existe de nombreux cas de politiques linguistiques incluant les deux volets.

1.3 Les différentes catégories de politiques linguistiques

Il est possible de catégoriser les politiques linguistiques de différents points de vue. Nous retiendrons ici deux grandes catégories de politiques linguistiques :

- les politiques linguistiques à caractère incitatif ;
- les politiques linguistiques à caractère contraignant.

Dans le premier cas, on appuiera l'autorégulation naturelle des pratiques ou des comportements des locuteurs en mettant de l'avant, par exemple, des mesures de soutien et des campagnes de promotion, ou encore des mesures législatives dépourvues de sanctions. Dans le second cas, on aura de plus recours à des mesures législatives et

1. Ce texte a d'abord été présenté, dans une version différente, au « Séminaire Francophonie-Russophonie sur les politiques linguistiques », tenu à Saint-Pétersbourg en mai 2005. L'auteur était alors responsable des politiques linguistiques et de l'aménagement des langues à l'Organisation internationale de la Francophonie.

réglementaires assorties éventuellement de sanctions. Le type de politique sera déterminé en fonction des caractéristiques propres à la situation.

Pour le linguiste Jacques Leclerc (2007), qui a étudié les politiques linguistiques d'un grand nombre de pays et les décrit de façon exhaustive sur Internet, les différentes politiques possibles sont les suivantes :

- politiques d'assimilation ;
- politiques de non-intervention ;
- politique de valorisation de la langue officielle ;
- politiques sectorielles ;
- politique de statut juridique différencié ;
- politiques de bilinguisme ou de trilinguisme ;
- politiques de multilinguisme stratégique ;
- politiques d'internationalisation linguistique ;
- politiques linguistiques mixtes.

1.4 Les fondements de la politique linguistique

1.4.1 Les fondements politiques

Plusieurs raisons justifient l'interventionnisme en matière de langue.

On peut ainsi adopter une politique linguistique afin de protéger la valeur patrimoniale d'une langue ou pour redonner préséance à une langue dominée. Plusieurs langues sont ainsi passées au second rang à cause du prestige rattaché à la langue du conquérant, de l'occupant, du colonisateur, donc au pouvoir, ou encore parce que certaines langues ont été associées à la promotion sociale ou à la conduite des affaires. Redresser la situation demande une intervention systématique.

La politique linguistique peut également apporter des solutions fonctionnelles à des situations de langues en concurrence, ou servir à officialiser les usages issus de l'autorégulation des pratiques linguistiques. Il s'agit alors de constater et d'endosser une situation de fait et de la fixer par un texte officiel, afin de garantir l'intercompréhension. C'est souvent le cas des politiques linguistiques des organisations internationales ou des grandes entreprises à vocation internationale.

Par ailleurs, une politique linguistique peut servir à prévenir ou à régler les conflits entre communautés de

locuteurs, conflits toujours possible si l'usage respectif des langues n'est pas précisé et encadré. Certains États interviennent ainsi dans le but de maintenir le statut réel de la ou des langues nationales dont la situation peut être fragilisée à la suite de mouvements migratoires importants.

Ce ne sont là que quelques exemples des fondements politiques de l'interventionnisme en matière de langues.

1.4.2 Les fondements juridiques

La législation linguistique comprend l'ensemble des textes juridiques (lois, règlements, décrets, directives, etc.) qui décrivent les droits, les devoirs et les obligations linguistiques régissant l'usage des langues dans les divers secteurs de la vie sociale au sein d'un territoire. En général, la loi définit le statut des langues et précise leur emploi dans les domaines et circonstances où il y a possibilité de conflit ou d'injustice. De nombreux États et gouvernements ont opté pour une politique linguistique par le biais de la législation. On estime actuellement qu'une majorité des pays membres des Nations Unies ont une politique linguistique, ainsi qu'un grand nombre de gouvernements non souverains.

Le droit linguistique n'a généralement pas pour objet la codification ou la modification du système linguistique ou de la langue elle-même, même si certaines lois ont cet effet en donnant à des organismes des pouvoirs d'intervention sur le code de la langue. Cette pratique est risquée et les linguistes aménagistes devraient être particulièrement attentifs à cette tendance. Tôt ou tard, on peut se rendre compte que la loi n'a pas prévu tous les mécanismes nécessaires pour soutenir les interventions souhaitées en matière d'aménagement du code de la langue et cette partie de l'aménagement peut en souffrir, d'autant plus que la mise en œuvre de la législation linguistique ne sera pas nécessairement confiée à des linguistes.

Le droit linguistique a le plus souvent pour objectifs de fixer les règles qui déterminent le choix des langues dans certains domaines de la vie sociale et de déterminer les circonstances qui peuvent garantir l'usage de la langue, notamment la protection à laquelle aspirent les minorités linguistiques. Ainsi, par des textes officiels et réglementaires, le droit sanctionne les droits linguistiques des personnes et des communautés linguistiques.

Ces textes officiels peuvent prendre plusieurs formes :

– La constitution

Certaines constitutions comportent des dispositions linguistiques. Il s'agit la plupart du temps de considérations générales qui peuvent inclure le statut d'une ou de plusieurs langues.

Par exemple, en France : « La langue de la République est le français » (République française 2007).

En Haïti, la constitution de 1987 stipule que « tous les Haïtiens sont unis par une langue commune : le créole. Le créole et le français sont les langues officielles de la République. » (République d'Haïti 2007).

À Madagascar, la constitution déclare que « le malagasy est la langue nationale. Le malagasy, le français et l'anglais sont les langues officielles. » (République de Madagascar 2007).

Une constitution peut également statuer sur les droits linguistiques fondamentaux des citoyens.

– Lois spécifiques

L'explicitation de ces déclarations générales se fait généralement dans une ou plusieurs lois particulières ou dans une loi spécifique à la politique linguistique.

C'est le cas, par exemple, du Québec, qui a adopté une Charte de la langue française, laquelle, en plus de définir le français comme langue officielle, inclut toute une série de dispositions dans différents champs et comprend des modifications d'autres lois préexistantes.

Un autre exemple de loi spécifique est le cas de la Catalogne dont la loi de politique linguistique stipule que :

- « 1) le catalan est la langue propre de la Catalogne et la distingue en tant que peuple ;
- « 2) le catalan, en tant que langue propre est :
 - a) la langue de toutes les institutions de la Catalogne, et en particulier de l'Administration de la *Generalitat*, de l'Administration locale, des corporations publiques, des entreprises et des services publics, des médias institutionnels, de l'enseignement et de la toponymie ;
 - b) la langue employée préférentiellement par l'administration de l'État en Catalogne de la manière que celle-ci définira, par les autres institutions et, en général, pour les entreprises et organismes qui offrent des services au public. » (Generalitat de Catalunya, 2007)

Dans d'autres cas, c'est par l'introduction de mesures linguistiques dans différentes lois sectorielles que l'on définira les dispositions de la politique linguistique. Par exemple, le code du travail pour la langue du travail, la loi sur l'éducation nationale pour l'enseignement des langues ou pour la langue d'enseignement, les lois de l'administration publique pour la langue du fonctionnement de l'État, les lois protégeant les consommateurs pour la langue de l'étiquetage des produits, etc.

Dans les États fédéraux, la législation linguistique peut intervenir à différents niveaux de gouvernement.

Par exemple, en Suisse, chaque canton peut intervenir dans les domaines de sa compétence alors que le gouvernement fédéral interviendra sur les langues de l'Administration fédérale.

Aux États-Unis, ce sont surtout les États qui interviennent sur le statut des langues et sur la langue d'enseignement, notamment certains États du Sud ayant des minorités linguistiques importantes.

Au Canada, le gouvernement fédéral a adopté une loi sur le bilinguisme officiel qui s'applique à l'Administration fédérale, alors que plusieurs provinces ont adopté des dispositions législatives portant à la fois sur l'Administration provinciale et sur la société civile. C'est le cas, par exemple, de la *Charte de la langue française*, adoptée par le Québec en 1977 et qui, en plus de faire du français la langue officielle, définit les droits linguistiques fondamentaux et prévoit des dispositions relatives à la langue de l'administration, de l'éducation, du travail, du commerce et des affaires, etc. Il s'agit en fait de l'une des politiques linguistiques les plus complètes au monde.

En Espagne, l'État espagnol a le castillan (espagnol) comme langue officielle, mais la Constitution donne un statut d'autonomie aux régions, leur permettant ainsi de se doter d'une politique linguistique dans leurs champs de compétence.

2 L'aménagement linguistique

2.1 Définition du concept d'aménagement linguistique

Le concept d'aménagement linguistique a été élaboré dans le contexte plus large du développement global, en mettant l'accent sur la nécessité de tenir compte du caractère culturel et linguistique du développement. Le caractère culturel du développement est mis en relief par le rôle que peut jouer la langue dans l'élaboration, le transfert et la mise en œuvre des connaissances qui sont à la base du développement social et économique des communautés linguistiques. L'aménagement linguistique consiste, d'une manière très générale, en l'application d'une politique linguistique.

Le terme même « aménagement linguistique » a été proposé par le linguiste québécois Jean-Claude Corbeil, à l'occasion de la mise en place de la Charte de la langue française, en remplacement du vocable « planification linguistique », version française de *language planning*, cette dernière expression présentant des connotations négatives, notamment un certain autoritarisme incompatible avec le respect des droits des minorités linguistiques et éloigné de ce que l'on appelle maintenant, avec Louis-Jean Calvet (1999), l'« écologie des langues » ou l'« écologie langagière », selon le mot de Pierre Auger (1988). Certains ont vu au début dans le terme « aménagement linguistique » une forme d'euphémisation ou de correction politique, mais ces réserves semblent avoir aujourd'hui disparu et le terme a acquis ses lettres de noblesse. On peut définir le concept d'aménagement linguistique de la manière suivante : « Toute intervention d'une instance nationale ou internationale, ou d'un acteur social, qui vise à définir les fonctions ou le statut d'une langue ou de plusieurs langues en concurrence, sur un territoire ou dans un espace donné (aménagement du statut), ou à standardiser ou à instrumentaliser une ou plusieurs langues pour les rendre aptes à remplir les fonctions qu'on leur a assignées (aménagement du code) dans le cadre d'une politique linguistique préalablement définie. »

Cette définition décrit le concept d'aménagement linguistique en tant que processus plutôt qu'en tant que résultat. L'aménagement linguistique se situe sur

le plan des stratégies et des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs généraux d'une politique linguistique prédéfinie. L'aménagement linguistique n'est pas uniquement le fait des États, mais il peut intervenir dans les communautés linguistiques elles-mêmes, dans des organisations de toute nature.

L'aménagement linguistique consiste donc en la mise en œuvre de la politique linguistique d'un État ou d'une organisation qui souhaite intervenir explicitement sur la question des langues. L'aménagement implique généralement des décisions d'ordre glottopolitique, mais il englobe aussi tous les choix relatifs aux domaines et aux modes d'intervention. Ces choix supposent une connaissance approfondie de la situation linguistique du territoire visé et l'identification de problèmes à résoudre.

L'élaboration d'un plan d'aménagement linguistique comprend plusieurs étapes :

- la connaissance précise et détaillée de la situation sociolinguistique de départ ;
- le marché linguistique (national, infranational, régional, international) ;
- l'état de la description des langues ;
- l'évaluation de la demande sociale ;
- l'évaluation de la demande politique ;
- la détermination des besoins ;
- les ressources linguistiques existantes ;
- la définition de la situation souhaitée ;
- la détermination du plan de travail ;
- le contrôle et l'évaluation de la stratégie et de sa mise en œuvre à la lumière des résultats obtenus.

Comme nous l'avons dit plus tôt, certains choix de politique linguistique mèneront à une loi spécifique ; d'autres seront simplement formulés au hasard de lois ou de règlements qui n'ont pas trait à l'usage de la langue, mais qui auront des répercussions de ce type.

Autre remarque sur l'aménagement linguistique. Il n'existe pas de modèle universel de plan d'aménagement linguistique, il n'y a que des exemples d'aménagement linguistique. En effet, la situation linguistique de chaque société est unique et il serait vain de vouloir appliquer un modèle universel d'aménagement linguistique, tout comme il serait ridicule de vouloir appliquer un modèle d'aménagement paysager sans tenir compte du paysage, justement. C'est la raison pour laquelle il faut, avant

toute chose, commencer par étudier l'environnement linguistique.

2.2 L'aménagement du statut des langues

L'aménagement du statut des langues consiste à déterminer dans un premier temps les langues sur lesquelles on veut intervenir de façon prioritaire, celles qui feront l'objet d'interventions mineures et celles qui ne feront l'objet d'aucune intervention, soit que l'on juge qu'il n'y a pas lieu d'intervenir compte tenu de leur situation forte, soit, au contraire, que l'analyse de la situation a conduit les dirigeants à la conclusion qu'il n'y avait pas lieu de donner de statut particulier à ces langues et qu'il vaut mieux laisser les forces naturelles s'exercer. Dans certains cas, cela revient purement et simplement à abandonner certaines langues à leur sort.

L'aménagement peut conduire soit à un statut d'égalité des langues sur un territoire donné, soit à une hiérarchisation de ces langues en fonction de critères divers. L'aménagement du statut doit comprendre également toutes les dispositions nécessaires pour faire en sorte que le statut réel des langues en question corresponde à ce qui est souhaité dans la politique linguistique. L'étendue de l'éventail de ces dispositions dépend, d'une part, de l'écart entre la situation réelle et la situation désirée, et, d'autre part, du nombre de domaines dans lesquels on souhaite intervenir (droits linguistiques, langue du travail, langue de l'éducation, etc.).

Il ne suffit donc pas d'énoncer qu'une langue est officielle ou qu'elle a un statut de langue nationale pour que cela se réalise. Il faut préciser ce que l'on entend par des expressions comme « langue officielle » ou « langue nationale » et définir ce que cela implique comme dispositions, moyens, interventions, etc. Autrement, la politique linguistique peut demeurer purement symbolique, comme c'est le cas dans de nombreux pays où l'on s'est limité à des déclarations générales demeurées sans suite.

2.3 L'aménagement du code linguistique

L'aménagement du code² d'une langue peut porter sur différents aspects. Dans un premier temps, il peut s'agir de réaliser une simple description de cette langue (lexique, syntaxe, phonologie, etc.) et de la normaliser. Il peut également s'agir de doter une langue utilisée uniquement à l'oral d'un système d'écriture ou d'en assurer la normalisation. Il peut s'agir également d'enrichir le lexique d'une langue afin de la rendre apte à une communication plus élaborée. Enfin, on peut également procéder à des réformes importantes du code d'une langue, notamment, pour prendre des exemples récents, des réformes de l'orthographe.

2.4 Les objectifs de l'aménagement linguistique

L'aménagement linguistique est un processus qui peut répondre à des objectifs bien différents les uns des autres, qui découlent d'une politique linguistique, qu'elle soit formulée ou non : il existe en effet des politiques linguistiques « par défaut ».

Voici un exemple de classification des objectifs d'aménagement, afin de pouvoir replacer le travail aménagiste dans l'ensemble des démarches possibles de l'aménagement linguistique. Ainsi, selon cette typologie, l'intervention linguistique peut viser les fins suivantes :

Exemples d'interventions sur le statut :

- La renaissance d'une langue : par exemple, le cas de l'hébreu implanté comme langue véhiculaire après la création de l'État d'Israël.
- L'aménagement linguistique visant la communication interlinguistique : par exemple, la mise en application de politiques de bilinguisme ou de multilinguisme officiel au Canada et en Suisse et dans de nombreux pays africains. La solution de conflits linguistiques entre plusieurs communautés de locuteurs entre dans cette catégorie.
- La valorisation et promotion de l'usage d'une langue (expansion) : par exemple, le cas de l'anglais comme *lingua*

2. Plusieurs auteurs préfèrent parler d'« aménagement du corpus » (*corpus planning*) plutôt que d'« aménagement du code ».

franca, le cas du français au Québec, le cas du catalan, le cas du sängö en Centrafrique, les langues baltes, etc. Le succès de la promotion d'une langue vise essentiellement son statut, mais ce dernier peut dépendre du degré de développement du code, notamment du vocabulaire.

- La survie des langues menacées : par exemple, le cas du breton, du gallois, du romanche, du frison, des langues amérindiennes, d'un certain nombre de langues africaines, etc.
- Le respect des droits des minorités linguistiques (Suède et Finlande, par exemple), ou d'une majorité linguistique (par exemple, au Québec : le français y est majoritaire, mais minoritaire dans l'ensemble du Canada).
- La gestion de l'usage des langues officielles spécifiques dans une organisation internationale telle l'Organisation des Nations Unies.

Exemples d'interventions sur le code linguistique :

- La réforme d'une langue : par exemple, l'introduction de l'alphabet romain en turc, les tentatives récentes de réforme de l'orthographe en français et en allemand.
- La standardisation linguistique : c'est le cas du norvégien, du catalan, ou encore de nombreuses langues africaines en voie de description et de codification.
- La modernisation du lexique, et plus particulièrement de la terminologie : par exemple, le cas du catalan, du français, des langues baltes, des langues africaines, de l'arabe, de l'hébreu, etc. Ainsi, par exemple, on peut citer le travail terminologique destiné à remplacer les emprunts lexicaux aux langues étrangères, comme cela se pratique par les organismes officiels en France et au Québec.
- L'harmonisation et la normalisation terminologique : par exemple, les travaux du Comité technique 37 de l'ISO (terminologie et ressources linguistiques) et de l'ensemble des organismes nationaux et internationaux de normalisation.
- La simplification stylistique : par exemple, les travaux franco-québécois sur la simplification de la langue de l'Administration³.

3. Voir notamment la brochure *Rédiger... simplement. Principes et recommandations pour une langue administrative de qualité*, Québec, Secrétariat à la politique linguistique, 2006.

3 Les préalables à l'élaboration d'une politique linguistique

3.1 L'analyse de la situation

Comme nous l'avons déjà dit, la définition et la mise en œuvre d'une politique linguistique ne peuvent se faire à l'improviste, car ce processus a des conséquences considérables sur la vie collective et il implique des investissements majeurs qui ne portent fruit qu'à long terme. Il conviendra d'utiliser toutes les sources formelles et informelles d'information de manière à décrire de la façon la plus complète possible la situation linguistique de la société visée. Voyons quelques-uns des éléments sur lesquels doit porter l'analyse.

3.1.1 Les langues en présence

La première étape consistera à dresser un inventaire complet des langues en présence. Il est question ici non seulement des langues nationales ou infranationales, mais également des langues en partage avec les pays voisins, et, bien entendu, dans le cas des pays francophones, du français, qui est souvent la langue officielle ou à tout le moins la langue de grande communication utilisée par ces pays.

3.1.2 L'état de leur description

L'inventaire des langues en présence doit être complété par la description de l'état de chacune d'elles. Sont-elles décrites ? Quel est l'état de leur normalisation et de leur développement interne (grammaire, lexique, terminologie, système d'écriture, etc.) ? Ce tableau permettra de déterminer ce qui resterait à faire relativement au code de chacune de ces langues dans l'hypothèse où il serait décidé de les retenir dans le futur plan d'aménagement. Ce travail relève des linguistes spécialistes des langues visées et dotés des moyens de réaliser cette enquête, qui peut être particulièrement longue et difficile à conduire dans le cas du lexique et du vocabulaire.

3.1.3 La situation démolinguistique et le statut réel des langues

L'étude de la situation démolinguistique est particulièrement importante. Elle permettra d'évaluer le nombre de locuteurs de chacune des langues considérées, le degré et la nature du bi- ou multilinguisme de la population, le degré de connaissance des langues (niveau d'alphabétisation, degré de littératie, habitudes linguistiques, analyse des usages par types de situations de communication (par exemple, en famille, au travail, etc.)), corrélations entre l'usage des langues et le statut social et économique des locuteurs. Le portrait démolinguistique d'un pays permet déjà de comprendre les tendances et les conflits linguistiques, d'anticiper les résistances aux changements que l'on se propose d'introduire mais aussi des pistes de solutions pour le plan d'aménagement. Toutefois, l'accumulation de données statistiques sur l'usage des langues ne suffit pas à bien comprendre les enjeux.

Il faut mesurer quel est le statut réel des langues, au-delà du statut juridique défini dans les textes officiels. On doit noter quels sont, dans les différentes sphères d'activité, les rapports entre les langues, quelles sont les langues dominantes et quelles sont les langues dominées ou les langues minorées, quelles sont les langues de prestige, quelles sont les langues de la réussite sociale et économique, quelles sont les langues véhiculaires, sur le plan national comme sur le plan transnational. De plus, on doit s'intéresser non seulement aux faits observés, mais également aux perceptions des acteurs sociaux et aux représentations. Cette analyse donne des pistes pour identifier quelles seront les langues à inclure dans le plan d'aménagement et quelles sont les chances de succès dans le programme d'aménagement qui sera mis de l'avant.

3.2 La détermination des besoins

Il faut donner ici au concept de « besoins » sa plus grande extension. Il s'agira de décrire non seulement les besoins manifestés par les acteurs sociaux, par différentes catégories sociales ou différentes communautés nationales, mais également les besoins non formulés découlant d'une politique de développement durable. Ainsi, des besoins d'alphabétisation dans une langue donnée peuvent découler

d'objectifs éducationnels dans le cadre d'une politique de développement économique et social d'une communauté linguistique donnée. La dynamique des échanges commerciaux et technologiques (intérieurs ou extérieurs) peut également commander des interventions de nature linguistique afin de favoriser, par exemple, le transfert de technologies et le transfert de connaissances.

3.2.1 La demande sociale

Ici encore, la demande peut être formulée ou manifestée de façon indirecte. Cette demande sociale peut être manifestée dans le cadre des besoins éducatifs, mais elle peut également s'exprimer dans un contexte plus large de recherche de reconnaissance sociopolitique et de recherche identitaire des communautés linguistiques. La demande peut être également manifestée de façon très pragmatique par la recherche de l'efficacité de la communication entre les communautés. Il s'agit alors du phénomène naturel d'autorégulation des pratiques linguistiques dans lesquelles se fait le choix des langues véhiculaires qu'il faut finalement officialiser et développer de façon concertée.

La demande sociale s'exprime également dans le cadre du marché économique qui amène chaque citoyen à rechercher pour lui-même ou pour ses enfants la maîtrise de la langue de promotion sociale et économique. Cette demande sociale peut également naître des conflits linguistiques existant entre différentes communautés linguistiques ou entre différentes catégories de citoyens.

En fait, tous les acteurs sociaux participent à la formulation de la demande sociale en matière de langue, de contact interlinguistique, de régulation des pratiques linguistiques.

3.2.2 La demande politique

La demande politique est souvent la réponse à la demande sociale ou la transformation de cette demande par la classe politique. Il s'agira le plus souvent de situer la place des langues dans l'organisation de la société, dans la vie de l'État, dans les échanges à l'échelle nationale – où l'on recherche en quelque sorte la « paix linguistique » ou, à tout le moins, l'amenuisement des conflits linguistiques réels ou potentiels – et à l'échelle internationale, où les États veulent

occuper la place qui leur revient et où les grands circuits de communication induisent les choix linguistiques des États.

Pour la réussite d'une politique linguistique, le meilleur cas de figure est celui où la demande sociale et la demande politique coïncident. Une politique linguistique fondée sur une demande politique qui ne serait pas soutenue par une demande sociale est vouée à l'échec parce que, en définitive, ce sont les locuteurs – qui sont également des électeurs – qui ont le dernier mot. L'histoire récente fournit de nombreux exemples d'échec de politiques linguistiques qui ont été imposées à des communautés linguistiques sans leur consentement ou sans leur soutien.

3.2.3 Le marché linguistique (national, infranational, régional, international)

Le marché linguistique peut se définir comme étant la somme des forces qui s'exercent dans une société en matière d'usage linguistique.

3.2.3.1 *Les tendances et les forces en présence*

Il s'agit ici dans un premier temps de mettre en relief les situations linguistiques conflictuelles, les aspirations contradictoires et multiples des différents groupes, les zones d'entente possible, les équilibres à chercher, notamment entre les droits individuels et les droits collectifs, etc. Ce travail d'enquête permet de dégager des pistes que les travaux d'aménagement pourront emprunter dans la recherche de solutions adaptées aux différentes situations que l'on souhaite modifier. Il est évident que l'on doit rechercher ici les voies de la coexistence pacifique des langues et surtout des locuteurs, en n'oubliant pas que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.

3.2.3.2 *Les ressources existantes*

L'inventaire des ressources existantes est fondamental. Il s'agit ici de dresser la liste des organismes, experts, acteurs, moyens existants et susceptibles d'être mis à contribution dans l'application de la politique linguistique, qu'il s'agisse de l'aménagement du statut ou de l'aménagement du code. Dans ce dernier cas, il s'agira de dresser, pour chacune des langues en présence, l'inventaire des ressources linguistiques existantes, d'en vérifier l'adéquation aux objectifs recherchés et de les rendre disponibles. Ce double inventaire devrait

permettre de savoir sur qui et sur quoi on peut compter et d'évaluer ce qui manque et qui reste à réaliser, en évitant de refaire ce qui existe déjà, pour la mise en œuvre de la politique linguistique.

3.2.3.3 *Les acteurs*

Les acteurs sociaux qui influent sur l'aménagement linguistique sont nombreux et, parmi ces acteurs, les organisations à vocation linguistique n'ont pas toujours le rôle ni le pouvoir d'influence que l'on croit, pas plus en ce qui concerne le statut réel des langues, qu'en matière de norme linguistique. Sur ce dernier plan, ces organisations jouent un double rôle de consignataires et de producteurs de données linguistiques et terminologiques, c'est-à-dire qu'ils doivent, d'une part, enregistrer et traiter les usages véhiculés dans le discours officiel des autres acteurs et, d'autre part, proposer des données linguistiques et terminologiques qui cherchent à influencer les pratiques langagières (orientation de l'usage) des locuteurs. Ils exercent une fonction régulatrice des usages et participent au développement des langues. Ils sont les accompagnateurs obligés de la mise en œuvre de la politique linguistique. Sur le plan du statut, ils peuvent assurer la mise en œuvre des mesures prévues et en effectuer la vérification et l'évaluation.

Par ailleurs, en face des organismes à vocation linguistique, on retrouve l'ensemble des catégories d'acteurs officiels dans la société. Ces acteurs, nous les connaissons bien puisque ce sont souvent nos partenaires dans l'aménagement linguistique. Ce sont, pour ne nommer que les principaux :

- les milieux scientifiques ;
- les fournisseurs de produits et de services ;
- les fournisseurs d'information ;
- les associations de consommateurs ;
- les gouvernements, l'Administration et les services publics ;
- le monde de l'enseignement et de la formation professionnelle ;
- les organisations syndicales ;
- les organisations politiques ;
- les organisations internationales ;
- le système de production :
 - les entreprises et les associations patronales ;
 - les clients et les fournisseurs ;
 - la recherche et développement ;

- la concurrence ;
- les syndicats de travailleurs ;
- les organisations de normalisation technique ;
- les publicitaires ;
- le grand public (l'opinion publique) ;
- le monde associatif ;
- les lobbys ;
- le système judiciaire ;
- les éditeurs ;
- les médias.

La pratique langagière de ces acteurs, qu'il s'agisse de langue générale ou de technoclectes, constitue en quelque sorte l'usage officiel de la langue et contribue à déterminer le statut réel des langues et à en façonner le code. Ils sont tous émetteurs et récepteurs et leur rôle peut être étudié selon ces deux points de vue et dans leurs diverses interactions.

L'ensemble des acteurs mentionnés ci-dessus est donc constitué de porte-parole « autorisés » qui influencent le marché – un marché désormais sans frontières – par leur attitude et par leurs pratiques linguistiques, par leur discours glottopolitique et leur métadiscours.

Il est bien évident que l'action et l'interaction de tous ces acteurs doivent être présentes à l'esprit de quiconque souhaite influencer le comportement linguistique des locuteurs. Nous devons faire en sorte de bien connaître leur rôle et les mécanismes du changement social et sociolinguistique afin de pouvoir « utiliser » dans le meilleur sens du terme ces acteurs sans lesquels aucune politique linguistique ne peut réussir. C'est la raison pour laquelle l'investissement nécessaire pour bien comprendre le fonctionnement d'une communauté linguistique n'est pas un investissement perdu. C'est la seule façon d'éviter des erreurs coûteuses et démotivantes pour les aménagistes.

3.2.4 La définition d'objectifs : le projet

Le contenu du projet d'aménagement linguistique se fonde sur la vision que l'on se donne de la situation linguistique désirée : quel est le devenir linguistique de la société ou de la communauté visée ? Quelles relations souhaite-t-on établir entre les communautés linguistiques en présence ? Quels sont les usages de la langue que l'on souhaite implanter ou renforcer et quels sont les changements linguistiques à amorcer ? Quelle est la durée

de la période d'implantation de la nouvelle situation ? La réponse à ces questions permettra de définir des objectifs d'aménagement linguistique. Cette opération nécessite la transformation de l'information recueillie dans l'étape précédente en information utile pour l'action. De plus, il conviendra de s'assurer de la participation des acteurs intéressés par l'aménagement linguistique de façon à ce que les objectifs soient compris et partagés par tous ceux qui devront participer à leur réalisation dans les diverses sphères de la société.

En matière d'aménagement linguistique, comme dans toute action planifiée, les objectifs doivent posséder un certain nombre de caractéristiques :

- les objectifs à atteindre doivent être clairs et bien définis ;
- ils doivent être réalistes, c'est-à-dire réalisables dans une période de temps relativement courte, même si dans ce domaine les changements doivent s'inscrire dans la durée ;
- les objectifs doivent avoir un rapport direct avec les situations observées et avec l'environnement extérieur ;
- ils doivent être compris et partagés par l'ensemble ou la majorité des acteurs concernés.

Les objectifs doivent être assortis d'indicateurs. Ces indicateurs, fondés sur l'observation de la situation originale, serviront à mesurer les progrès accomplis et à évaluer la mise en œuvre et la réussite du plan d'aménagement linguistique :

- les indicateurs sont constitués d'éléments d'information significative et correspondent à un résultat visé ;
- ils mesurent soit la performance (les résultats), soit le degré de mise en œuvre du plan d'aménagement ;
- ils précisent les résultats à atteindre ;
- ils s'expriment par des indices numériques ou des statistiques contextualisées faciles à comprendre et à interpréter ;
- ils doivent permettre de décrire des phénomènes observables pour lesquels les données peuvent être obtenues facilement.

3.2.5 Les limites de la politique linguistique et les obstacles

3.2.5.1 *Limites politiques*

Il faut se poser la question de ce qui est acceptable pour la classe politique : jusqu'où peut-on et veut-on aller ? Il n'y a pas de réponse unique à cette question et la

réponse politique dépend souvent des limites juridiques, sociologiques et économiques que l'on peut observer, ainsi que de l'environnement international.

3.2.5.2 *Limites juridiques*

Deux principes juridiques déterminent la plupart des politiques linguistiques existantes : le principe de la territorialité et le principe de la personnalité.

Dans le premier cas, il s'agit de reconnaître qu'une législation linguistique ne peut s'appliquer que sur un territoire déterminé, bien que les frontières linguistiques ne correspondent pas nécessairement aux frontières politiques. L'application de ce principe suppose qu'une ou des communautés de locuteurs aient une certaine concentration sur un ou des territoires déterminés et qu'un ou plusieurs États soient en mesure de légiférer sur l'usage des langues visées.

Le principe de la personnalité, comme son nom l'indique, fait référence aux droits de la personne, c'est-à-dire aux droits individuels du citoyen qui peuvent entrer en conflit avec les droits collectifs. Dans les faits, les lois linguistiques traitent souvent à la fois du droit individuel du locuteur, en lui garantissant le libre usage de sa langue dans le domaine privé, et en balisant l'usage des langues dans le domaine public sur la base de la protection des droits collectifs. Il est donc évident que la rédaction des lois dans ce domaine est une affaire très délicate où l'on doit tenir compte du droit et des valeurs sociales et culturelles, telles qu'elles évoluent dans le temps.

3.2.5.3 *Limites sociolinguistiques*

Qu'est-ce qui est souhaité par la population ? Qu'est-ce qui est acceptable ? Les choix personnels en matière de langue sont guidés par des facteurs culturels, mais également par des facteurs économiques et on peut être assuré que les locuteurs feront des choix en fonction de la langue de prestige et la langue de la promotion sociale et économique. Il faut travailler sur la demande sociale et non pas seulement sur l'offre. Une politique linguistique ne s'impose pas d'elle-même. Comme c'est le cas pour tout processus de changement social planifié, il faut rendre les objectifs de la politique linguistique désirables par la population afin d'obtenir son appui et sa collaboration.

3.2.5.4 *Limites économiques*

Dans le monde du travail et dans les milieux économiques, les changements linguistiques peuvent être perçus comme des freins. On ne peut stopper le fonctionnement d'une usine en attendant que les changements linguistiques soient effectués. Le changement doit s'intégrer à la vie sociale et économique et adopter un rythme qui ne nuise pas à l'économie.

4 De la politique linguistique à l'aménagement linguistique

4.1 Le plan d'aménagement linguistique

Le plan d'aménagement linguistique découle de la politique linguistique qui a été adoptée. Si celle-ci a été définie dans des textes de loi, le plan d'aménagement consistera à définir les moyens et la méthode que l'on préconise pour réaliser les attentes fixées dans la loi.

Dans les faits, on assistera le plus souvent à l'élaboration simultanée de la législation et du plan d'aménagement, compte tenu de leur interdépendance. En effet, il ne serait pas raisonnable d'inclure dans une loi des exigences impossibles à respecter ou pour la réalisation desquelles on ne dispose pas de moyens d'action suffisants ou qui ne sont pas dans les compétences de l'État.

Par conséquent, les dispositions que l'on veut inclure dans la loi doivent être assorties de mesures et d'actions à inclure dans le plan d'aménagement. En ce sens, la loi devient un outil d'aménagement linguistique en renforçant les différentes actions d'aménagement.

4.1.1 Le choix des langues à aménager

Le choix des langues sera fait en fonction d'une grille de critères politiques et sociolinguistiques, incluant les données démographiques, et en fonction de l'« aménageabilité » des langues et de critères de succès possible. Il faudra déterminer quelles langues seront visées dans chaque champ d'intervention (éducation, justice, administration, travail, économie, etc.), de déterminer au besoin sur quels territoires

et dans quelles circonstances les droits linguistiques s'exercent pour chaque langue.

D'ailleurs, un choix de langues à aménager s'impose dans la plupart des cas, dans la mesure où certaines langues peuvent être reconnues, mais sans faire l'objet de projet d'aménagement par l'État. Dans chaque cas, il faudra estimer le temps nécessaire à l'implantation du changement proposé et identifier ensuite les mesures et les moyens nécessaires.

4.1.2 Le statut des langues et les relations interlinguistiques

Les décisions à prendre à ce chapitre sont les suivantes :

- les déclarations statutaires ;
- les droits linguistiques fondamentaux (majorité, minorité(s), droits acquis, limites territoriales, etc.).

4.1.2.1 Les domaines d'intervention

Les domaines d'intervention possibles de la politique linguistique sont nombreux et recouvrent éventuellement toutes les catégories d'activité d'une société. Voici quelques exemples de domaines d'aménagement linguistique.

- La langue de l'État :
 - la langue de la législation et de la justice ;
 - la langue de l'Administration (gouvernement, municipalités, organismes parapublics, etc.) ;
 - la langue de l'éducation (enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement professionnel, enseignement supérieur) ;
 - la toponymie.
- La langue du travail :
 - fonctionnement interne et externe des entreprises et organismes visés ;
 - exigences linguistiques à l'égard du personnel (recrutement et formation interne).
- La langue du commerce et des affaires, notamment :
 - la langue de l'affichage public ;
 - la langue de l'étiquetage ;
 - la langue des contrats, factures, etc. ;
 - la langue des raisons sociales.

4.1.2.2 Les organismes à mettre en place et les « métiers » de l'aménagement linguistique

La législation linguistique prévoit généralement quels seront les organismes chargés de l'application de la politique linguistique. Plus le nombre de secteurs d'intervention est important, plus il peut y avoir d'organismes différents qui seront chargés de la mise en œuvre des différentes facettes de la politique. Dans certains cas, il s'agira d'organismes existants auxquels on confie de nouveaux rôles qui doivent être définis et officiellement assignés.

Il se peut également qu'il faille créer et constituer de toutes pièces un ou des organismes spécifiquement pour la mise en œuvre de la politique linguistique. S'il y a multiplicité d'organismes chargés de la mise en œuvre de la politique linguistique, des mécanismes de coordination devront être mis en place et, à cette fin, un rôle transversal pourra être confié à certains organismes (cohérence et coordination des interventions).

Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique linguistique s'accompagne de l'émergence des « métiers » de l'aménagement linguistique. Voici quelques exemples de ces métiers :

- agents de changement ;
- communicateurs ;
- juristes et jurilinguistes ;
- linguistes ;
- sociolinguistes ;
- terminologues ;
- traducteurs ;
- ingénieurs-linguistes ;
- localisateurs ;
- didacticiens ;
- gestionnaires des programmes d'aménagement linguistique.

Pour assurer la bonne marche d'un projet d'aménagement linguistique, il faut s'assurer de l'existence et de la disponibilité des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de la politique linguistique. Ces compétences sont souvent nouvelles et peuvent être longues à obtenir, d'autant plus qu'une partie de ces personnes devront avoir une compétence spécifique pour chacune des langues visées par le projet et des compétences interlinguistiques. C'est le cas notamment des traducteurs, des terminologues et des professeurs de langue.

4.1.2.3 *Le partage des tâches entre les différents acteurs*

L'État ne peut à lui seul assurer la réalisation d'une politique linguistique. La conduite d'un plan d'aménagement linguistique ne peut se faire qu'avec la complicité d'une société, sur la base du consensus le plus large.

Par conséquent, il apparaît nécessaire de pouvoir compter sur la participation de la plus grande partie des acteurs sociaux dont il a été question précédemment. Cette impartition des tâches, si elle est possible, est déjà en soi un signe de succès d'une politique linguistique, car si celle-ci n'est prise en charge que par le sommet de la pyramide sociale, elle est probablement vouée à l'échec.

Ainsi, l'État doit assurer une bonne communication de façon à susciter la mobilisation des acteurs. Les différents opérateurs de la politique linguistique devront apprendre à utiliser les acteurs afin d'en faire des alliés, à tout le moins des alliés objectifs. Ils devront également développer le partenariat tant sur le plan national que sur le plan international, surtout s'il s'agit de l'aménagement de langues dont l'usage déborde les frontières d'un État.

4.1.2.4 *Les moyens d'action à mettre en œuvre*

La panoplie des moyens à mettre en œuvre est immense et il n'est guère possible de la décrire ici. C'est un domaine où la créativité a fort à faire. Les moyens d'intervention choisis doivent correspondre aux objectifs visés, aux secteurs d'intervention.

Ces moyens doivent également correspondre aux particularités sociologiques, sociolinguistiques et à la culture des communautés de locuteurs visées. Il importe de tester l'implantabilité des changements prévus et de s'assurer de la capacité des populations à accepter et à intégrer le changement. Par conséquent, il convient de trouver le bon rythme et de ne pas entreprendre d'actions au-delà des capacités et des ressources disponibles.

4.1.2.5 *L'analyse de la rétroaction des différents acteurs et de la population*

Par ailleurs, il est essentiel de se donner les moyens d'assurer la collecte de la rétroaction du public (sondages, enquêtes, veille sur les actualités). Il s'agit ici de la rétroaction des différents acteurs sociaux et de la population en général.

Ces renseignements permettront de mesurer l'avancement réel du projet d'aménagement, de prendre la mesure des retards, des résistances, de constater les erreurs d'aiguillage et d'identifier de nouveaux moyens d'action.

4.1.2.6 *L'évaluation continue et les ajustements du plan d'aménagement*

L'évaluation continue d'un projet est une fonction essentielle à la réussite d'un plan d'aménagement et il en va de même dans tout projet de changement social planifié. On utilise généralement les techniques habituelles de l'évaluation de processus en les adaptant à la nature particulière du projet d'aménagement linguistique.

4.1.3 Le code de la langue

Les travaux sur le code linguistique peuvent conditionner la réalisation des actions sur le statut des langues. La règle générale est que les langues doivent être instrumentalisées afin d'être aptes à assurer les fonctions qu'on souhaite maintenir ou les fonctions nouvelles qu'on leur assigne.

Le principal défi pour de nombreuses langues est celui du maintien et du développement du vocabulaire afin que ces langues demeurent aptes à exprimer la modernité. Il s'agit donc essentiellement d'un travail permanent d'aménagement terminologique et de néologie.

Pour d'autres langues, notamment pour les langues non écrites, le travail d'aménagement peut être considérable, car il faut d'abord s'intéresser au système d'écriture, puis à la description complète de ces langues, avant d'entreprendre le développement lexical nécessaire à la dénomination des nouveaux référentiels.

4.1.4 Les exigences et les limites de l'aménagement terminologique

Les pratiques de l'aménagement terminologique sont nombreuses et variées, selon les écoles, selon les situations et selon les environnements, et nous en avons déjà traité ailleurs (Rousseau, 2005).

Dans la plupart des cas, il s'agit d'un développement terminologique concerté qui repose sur des travaux terminologiques dont les méthodes, quoique variables

selon les organismes, s'inspirent généralement des grands principes mis de l'avant par l'Organisation internationale de la normalisation⁴. Dans tous les cas, il s'agit d'une consignation ou d'une orientation de l'usage, généralement consentie par les usagers, dans la perspective de l'intercompréhension.

Cependant, la fonction de la terminologie ne se limite pas à son rôle de soutien de l'efficacité de la communication, et les avancées récentes de la socioterminologie devraient inciter les terminologues et les aménagistes de la terminologie à tenir compte davantage des usages existants et des traditions dénominationnelles qui existent dans les différents domaines. Ceci nous semble d'autant plus important que, de nos jours, on assiste à la multiplication des applications de la terminologie.

Le travail d'aménagement terminologique doit donc s'inscrire dans la prise en compte des usages existants, ce qui pose le problème de la variation terminologique dans toutes ses manifestations⁵.

4.2 Le phénomène de l'emprunt linguistique et terminologique

Pour qu'une langue continue d'être utilisée dans toutes les circonstances de communication, il faut, bien entendu, qu'elle se développe et s'enrichisse afin de demeurer apte à exprimer les réalités nouvelles. Et autant que possible, ce développement d'une langue doit faire appel à ses ressources propres, de préférence à l'emprunt de termes étrangers.

L'emprunt de mots étrangers n'est pas en soi un phénomène gênant pour une langue, comme l'a déjà démontré Henriette Walter (1994). Toutes les langues empruntent et certaines empruntent davantage que le français. Mais le véritable problème de l'emprunt terminologique est son volume important et, surtout, sa concentration dans certains domaines du savoir. Et, pour poursuivre cet exemple du français, on peut se demander à partir de quel pourcentage d'emprunts un technoclecte

est-il encore du français. L'absence de développement terminologique peut conduire à la perte de domaines⁶ pour une langue donnée. Il peut aussi en être la conséquence, dans la mesure où ces deux phénomènes sont étroitement liés. Il est donc sain et normal que des interventions favorisant le développement endogène d'une langue soient faites, en fonction de grilles de critères sérieusement établies, sans tomber dans le purisme et en respectant les choix des locuteurs. Cela s'appelle l'« orientation de l'usage » et cela se pratique dans de nombreuses communautés linguistiques par des organismes à vocation linguistique. On peut citer comme exemple deux documents fondamentaux sur le traitement des emprunts. Le premier est le guide publié par TERMCAT (Catalogne) et s'intitule *Manlleus i calcs lingüístics en terminologia* (TERMCAT, 2005) et le second, qui vient d'être publié par l'Office québécois de la langue française, s'intitule *Politique de l'emprunt linguistique* (OQLF, 2007). De nombreuses autres prises de position officielles par des organismes à vocation linguistique existent. C'est un mouvement qui prend une importance grandissante dans les milieux de l'aménagement linguistique, compte tenu du foisonnement terminologique et néologique en ce début du XXI^e siècle.

4.3 L'implantabilité des termes

Les quelques exigences méthodologiques dont il vient d'être question posent le problème de l'implantation des termes nouveaux et de l'usage des terminologies proposées par les organismes à vocation terminologique.

Cette implantation aura plus de chances de succès, si les terminologues se préoccupent de l'implantabilité des termes choisis. L'implantabilité des termes tient à de nombreux facteurs, certains d'ordre linguistique et terminologique, d'autres d'ordre sociolinguistique. Malgré l'utilisation de grilles de critères d'implantation lors du travail terminologique, nul ne saurait prédire quel sera l'usage ou les usages réels. Il vient de se créer cependant un nouveau champ d'investigation que l'on appelle la « terminométrie ». Née dans le contexte de l'implantation

4. Il s'agit ici bien entendu des documents normatifs du Comité technique 37 de l'ISO (terminologie et ressources linguistiques).

5. Comme il n'est guère possible d'aborder ce sujet de manière détaillée dans le cadre de cet article, nous renvoyons le lecteur notamment à ISO 2007 et à Rousseau, 1996.

6. La perte de domaines consiste en l'abandon par une communauté linguistique de l'usage de sa langue au profit d'une autre, dans un ou plusieurs domaines.

des terminologies proposées par les organismes officiels, notamment la Délégation générale à la langue française et l'Office québécois de la langue française, la terminométrie a fait ses premiers pas à l'occasion d'un séminaire (*Implantation des terminologies officielles*) tenu par le Réseau international de néologie et de terminologie tenu à Rouen en 1993 (RINT 1994). Le développement de la terminométrie s'est poursuivi ensuite notamment grâce aux travaux de Jean Quirion (2003).

Ces travaux, qui font déjà école, permettront sans doute l'enrichissement des principes et des méthodes de l'aménagement terminologique, notamment en ce qui a trait à l'implantabilité des terminologies.

Louis-Jean Rousseau,
Office québécois de la langue française,
Québec,
Canada,
lrousseau@oqlf.gouv.qc.ca.

Bibliographie

Auger (P.), 1988 : « Conférence inaugurale », dans *L'ère nouvelle de la terminologie*, Québec : Office de la langue française.

Calvet (L.-J.), 1999 : *Pour une écologie des langues du monde*, Paris : Plon.

Generalitat de Catalunya, 2007 : *Loi 1/1998 du 7 janvier sur la politique linguistique*, www6.gencat.net/llelengcat/legis/lleipl.htm.

ISO/TR 22134, 2007 : *Lignes directrices pratiques pour la socioterminologie* [Rapport technique ISO/TR 22134:2007], Genève : Organisation internationale de normalisation.

Leclerc (J.), 2007 : « L'aménagement linguistique dans le monde », www.tlfq.ulaval.ca/axl/.

Office québécois de la langue française, 2007 : *Politique de l'emprunt linguistique*, Montréal : Office québécois de la langue française.

Quirion (J.), 2003 : *La mesure de l'implantation terminologique : proposition d'un protocole. Étude terminométrique du domaine des transports au Québec*, Montréal : Office québécois de la langue française, coll. Langues et sociétés, n° 40.

République d'Haïti, 2007 : *La Constitution de la République d'Haïti*, www.haiti.org/français/titre01.htm#top

République de Madagascar, 2007 : *La Constitution*, www.madagascar-presidency.gov.mg/index.php/item/449.

République française, 2007 : *La Constitution*, www.legifrance.gouv.fr/html/constitution/constitution2.htm#titre1.

Réseau international de néologie et de terminologie, 1994 : « Implantation des terminologies officielles », dans *Terminologies nouvelles*, n° 12, décembre 1994.

Rousseau (L.-J.), 1996 : « Terminologie et aménagement linguistique », dans *Jornada panllatina de terminologia – perspectives i camps d'aplicació*, Barcelone : Institut Universitari de Lingüística Aplicada, Universitat Pompeu Fabra, p.19-30.

Rousseau (L.-J.), 2005 : « Terminologie et aménagement des langues », dans *Langages*, n° 157, mars 2005, Paris : Larousse, p. 93-102.

TERMCAT, 2005 : *Manlleus i calcs lingüístics en terminologia*, Barcelona : TERMCAT Centre de Terminologia.

Walter (H.), 1994 : *L'aventure des langues en Occident : leur origine, leur histoire, leur géographie*, Paris : R. Laffont.

Les métaphores dans les sciences de la vie et le situé socioculturel

La compréhension de nouveaux domaines de recherche et les connaissances scientifiques se développent notamment par le biais du raisonnement métaphorique. L'analogie avec des domaines d'études déjà connus permet d'inventer une nouvelle compréhension scientifique ou d'en faciliter la compréhension dans un but de vulgarisation. L'étude des lexicalisations métaphoriques relevées par l'auteur dans un corpus de textes anglais relatifs aux sciences de la vie montre la projection du cadre conceptuel de l'information qui est à l'œuvre dans l'étude de l'ADN : le matériel peut être conçu tantôt comme un langage, un atlas, un programme informatique ou un film. Ce modèle métaphorique est situé sur le plan socioculturel et mérite l'attention des terminologues et des traducteurs qui sont inévitablement confrontés à la question de l'universalité de la métaphore, et, partant, de la traduction des lexèmes métaphoriques.

Termes-clés :

néologisme; analogie; lexicalisation métaphorique, terminologie sociocognitive; terminologie plurilingue.

1 Introduction

Dans le cadre de l'étude des néologismes d'un corpus de textes en anglais portant sur les sciences de la vie, nous avons été frappée par le nombre élevé des lexicalisations métaphoriques. Notre recherche d'une explication nous a amenée à cerner de plus près le modèle métaphorique qui semble sous-tendre la nouvelle compréhension des principes de la vie ainsi que le développement des sciences de la vie. En première partie de cet article, nous présentons au lecteur quelques exemples de néologismes métaphoriques tirés du corpus étudié. Dans sa deuxième partie, nous présentons le modèle métaphorique multiniveau qui semble servir de base à la compréhension de la vie en tant qu'information. Les différents types de textes étudiés nous ont montré la nécessité de différencier le potentiel créatif du potentiel didactique du modèle de l'information, ainsi que nous l'expliquons dans une troisième partie. Dans le quatrième volet de notre article, nous proposons de sensibiliser traducteurs et terminographes à l'apport du modèle métaphorique dans le cadre de leur formation. Nous y affirmons aussi notre conviction que la théorie de la terminologie pourrait

tirer avantage d'études de cas approfondies pour élaborer des méthodologies plus variées et situées lors de la mise en place de différents types de bases de données terminologiques. La méthodologie élaborée en terminologie sociocognitive pour l'étude de la conceptualisation dans les langues de spécialité en plusieurs langues pourrait, en parallèle, fournir des études de cas intéressantes pour les sciences cognitives. Enfin, dans la cinquième et dernière partie de l'article, nous pointons le fait que la cognition est nécessairement enchâssée (*embedded*) dans un situé social et culturel, dimension qui a bénéficié récemment d'un intérêt marqué des sciences de la cognition. La cognition est définie comme un système culturellement réparti qui émerge de l'interaction entre les membres d'un groupe culturel. Dans notre cas, les groupes culturels concernés seraient ceux formés par les chercheurs dans le domaine de la technologie de l'ADN recombinant.

2 Néolexicalisations métaphoriques dans les sciences de la vie

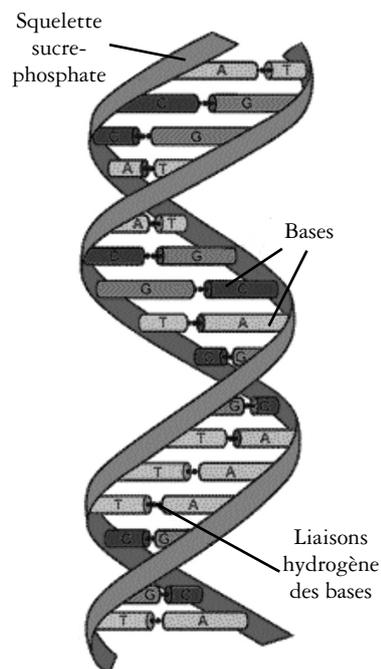


Figure 1. Structure en double hélice de l'ADN

De nos jours, l'idée que l'ADN est le support de l'information génétique est si ancrée dans la pensée biologique qu'il nous est difficile d'imaginer l'ampleur du saut conceptuel qu'elle a représenté à l'époque où les fondements en ont été découverts. Ce n'est qu'en 1953 que Watson et Crick proposèrent un modèle descriptif de la structure de l'ADN fondé sur une analogie. Ils découvrirent que l'ADN, que l'on savait constitué de quatre bases – l'adénine (A), qui s'associe toujours à la thymine (T), et la guanine (G), qui s'associe toujours à la cytosine (C) – avait une structure en forme de double hélice (fig. 1). L'ordre des paires de bases (ou des nucléotides) fournit l'information nécessaire pour assurer la réplication de l'ADN et pour rendre la traduction de l'ADN en protéine possible.

Watson, Crick et leurs collègues chercheurs ont commencé à comprendre l'ADN en termes d'information et ce modèle analogique a donné naissance à toute une série de néologismes métaphoriques. Dans les extraits suivants, nous pouvons les observer (en lettres grasses) *in vivo* :

*How can a long chain of nucleotides **encode** the instructions for an organism or even a cell? And how can these **messages be copied** from one generation of cells to the next? The answers lie in the structure of the DNA molecule (Alberts et al., 1994:99)*

*It therefore seems that the basic **unit of information** in the **genetic code** can be no smaller than a triplet of bases. But there are 64 triplets--more than three times the number needed. Explaining away this excess became a major preoccupation of coding theorists. (Hayes, 1998)*

*1)The **genetic code** is read in a sequential manner starting near the 5' end of the mRNA. This means that **translation** proceeds along the mRNA in the 5' ---> 3' direction which corresponds to the N-terminal to C-terminal direction of the amino acid sequences within proteins.*

*2)The **code** is composed of a triplet of nucleotides.*

*3)That all 64 possible combinations of the 4 nucleotides code for amino acids, i.e. the **code** is degenerate since there are only 20 amino acids. The precise **dictionary** of the genetic code was determined with the use of **in vitro translation systems** and polyribonucleotides. The results of these experiments confirmed that some amino acids are **encoded** by more than one triplet codon, hence the degeneracy of the **genetic code**. These experiments also established the identity of **translational termination codons**. ([http://web.indstate.edu/thcme/mwking/protein-synthesis.html#genetic code](http://web.indstate.edu/thcme/mwking/protein-synthesis.html#genetic%20code))*

*DNA is not **translated** directly to protein. Instead, DNA is transcribed into mRNA, which is then **edited and translated** into*

*proteins by ribosomal RNA (rRNA). The RNA is **transcribed** from DNA (**transcription**) in the nucleus, and then exits into the cytoplasm, where rRNA **translates** the mRNA into polypeptide chains (**translation**), which then form proteins. These two main steps are called transcription and translation; transcription occurring in the nucleus and translation in the cytoplasm. (<http://sidwell.edu/us/science/vlb98/projects/protein/smarks/protein/index.html>)*

À l'exception du terme « codon » (*cf.* partie 3.1), tous les néologismes présents dans ces extraits résultent d'un transfert métaphorique du **domaine de l'information** : *to encode* (coder), *message, to copy* (copier), *unit of information* (unité d'information), *genetic code* (code génétique), *dictionary* (dictionnaire), *translation system* (système de traduction), *to translate* (traduire), *to transcribe* (transcrire), *to edit* (éditer). Examinons à présent de plus près le modèle métaphorique mis en œuvre.

3 Le modèle métaphorique

Dans cette partie, nous nous concentrerons sur le développement de la compréhension et des connaissances par le biais du raisonnement métaphorique (la projection d'un cadre conceptuel source sur un cadre conceptuel cible). Le raisonnement métaphorique conduit à la compréhension d'un fait, d'une situation, d'un procès ou de tout type de catégorie nouveau au départ de l'analogie imaginée entre ce que l'on tente d'appréhender, de comprendre, et quelque chose que l'on connaît et comprend déjà. Cette faculté d'invention ou de création prend corps et laisse ses traces dans la lexicalisation de néologismes. Le raisonnement imaginaire, dont le produit est la dénomination métaphorique de nouvelles catégories au moyen de lexèmes existants, s'enracine dans l'expérience humaine.

Les disciplines des sciences de la vie se développent dans des cadres cognitifs qui peuvent être vus comme des *gestalts* (Lakoff et Johnson, 1980 ; Lakoff, 1987). Pour élaborer de nouvelles idées, les praticiens du domaine des sciences de la vie accaparent des cadres cognitifs existants dans des domaines d'expérience étrangers aux sciences de la vie (les domaines sources). Les modèles métaphoriques laissent leurs traces dans les lexicalisations de néologismes.

Le modèle métaphorique fonctionne comme une gestalt. Nous pouvons l'observer si nous comparons la part de la gestalt métaphorique qui débouche sur une lexicalisation à la part susceptible d'être exprimée sous la forme de propositions lexicalisables quand davantage d'éclaircissements sont requis, c.-à-d. dans des circonstances où des explications supplémentaires sont nécessaires, par ex. dans le cadre de la formation de futurs spécialistes (*cf.* partie 5).

Une série d'analogies qui ont laissé leur trace dans des lexicalisations métaphoriques fournissent le soubassement des progrès de la compréhension des mécanismes de la vie. Il est possible de constater le développement d'un nouveau champ lexical reposant sur les structures d'une gestalt fondée sur un rapport métaphorique ou analogique spécifique.

Le processus fait appel à plusieurs sous-domaines du modèle de l'information, lesquels permettent d'expliquer nombre de lexicalisations métaphoriques (fig. 2), dont :

- L'ADN est un langage. Les gènes sont des messages écrits dans une langue. Il s'agit d'un premier sous-domaine

qui s'appuie sur l'expérience du fait que l'information s'exprime souvent par le biais du langage (section 3.1).

- L'ADN est un atlas. La totalité de l'information génétique d'un organisme (le génome) peut être cartographiée. Les généticiens indiquent l'emplacement des gènes sur des cartes génétiques de la même manière que les explorateurs de notre planète indiquaient sur des cartes l'information relative à l'emplacement de faits géographiques qu'ils avaient observés (section 3.2).
- L'ADN est un programme informatique exécutable par la cellule. Ce troisième sous-domaine repose sur l'expérience du fait que l'information est souvent stockée et disponible sous une forme électronique (section 3.3).
- L'ADN est un film susceptible d'être « lu » par un projecteur. Ce quatrième sous-domaine s'appuie sur l'expérience du fait que l'information peut être conservée et mise à disposition sur de la pellicule cinématographique (section 3.4).

Domaine source de l'analogie	Sous-domaines du modèle de l'information
Modèle de l'information	Le matériel génétique (ADN) peut être conçu comme un langage (section 3.1).
	La totalité du matériel génétique d'un organisme (le génome) peut être conçue comme un atlas géographique (section 3.2).
	Le matériel génétique (ADN) peut être conçu comme un programme informatique (la cellule) (section 3.3).
	Le matériel génétique (ADN) peut être conçu comme de la pellicule cinématographique (section 3.4).

Figure 2. Représentation des sous-domaines du domaine source (l'information) utilisé pour la compréhension de la génétique moléculaire

3.1 L'ADN est un langage

Un premier sous-modèle repose sur l'expérience du fait que l'information emprunte souvent la forme du langage. Dans ce cas, le matériel génétique (l'ADN) peut être compris comme s'il équivalait à un langage. Shapiro (1991 :4) décrit comment l'idée que notre plan d'ensemble est stocké sous la forme de lettres s'est imposée depuis un peu plus d'une

génération. Auparavant, nos ancêtres étaient inspirés par d'autres analogies imaginées qui ont laissé leur trace dans la langue. Les reliquats d'une idée bien plus ancienne marquent aujourd'hui encore de leur empreinte la langue comme des sortes de fossiles verbaux, à savoir l'idée que l'hérédité est conservée et transmise par le sang. L'idée est devenue si familière que nous ne réagissons pas à la lecture d'expressions telles que *sang royal*, *pur-sang*, *liens du sang*, *sang bleu* ou encore

sang mêlé. On doit la théorie liant hérédité et sang à Aristote (384-322 av. J.-C.) et à d'autres penseurs de cette époque. Pour les tenants de cette idée, l'hérédité impliquait un mélange des qualités parentales semblable au mélange de deux liquides différents.

Il n'en va pas de même pour du texte linéaire. Celui-ci peut être assemblé par « collage » (ou « épissage », *splicing*) mais non mélangé au sens propre. Un enfant reçoit une sélection de composants de l'un et l'autre parent. Certains traits sont préservés, d'autres traits d'un des parents peuvent être totalement perdus.

Nous résumons brièvement ci-dessous l'histoire de la théorie moderne de l'hérédité et indiquons en gras les lexicalisations fondées sur l'analogie sous-jacente avec le langage (notre résumé s'inspire des ouvrages d'Hodson (1992) et de Berg et Singer (1992)).

Les mécanismes de l'hérédité ont été découverts en 1866 par Gregor Mendel. Pour Mendel, les « facteurs » de l'hérédité (que nous appelons aujourd'hui « gènes ») étaient des entités purement abstraites. À l'époque, le facteur de grossissement des microscopes était de 1000 x ou plus. On identifia dans le noyau cellulaire des structures ressemblant à des bâtonnets colorés que l'on nomma « chromosomes » (du grec *khrôma* (coloré) et *sôma* (corps)). On comprit immédiatement qu'ils représentaient concrètement les « facteurs » abstraits de Mendel. Les chromosomes devinrent le point focal de la recherche en génétique. S'il était évident que les chromosomes fournissaient le support physique des mécanismes de l'hérédité imaginés par Mendel, ils ne pouvaient être assimilés aux facteurs mendéliens (gènes) pour la bonne raison qu'ils n'étaient pas assez nombreux.

Quoique le comportement des gènes fût de mieux en mieux compris, on ne disposait pas d'information sur leur comportement physique hors le fait qu'ils étaient ordonnés linéairement le long des chromosomes. Il était clair que les gènes étaient porteurs d'une manière ou l'autre de **messages** et que pour se perpétuer au-delà de la division cellulaire, ils devaient être capables de se **dupliquer** fidèlement. Toutefois, aucune théorie n'expliquait de quelle manière la nature des chromosomes leur conférait ces propriétés remarquables. Des expériences ultérieures identifièrent l'ADN (acide désoxyribonucléique) comme la clé du mystère. Francis Crick et James Watson résolurent, eux, le problème de la double structure hélicoïdale de l'ADN en construisant un modèle

réduit en fil de fer et carton. La molécule se présentait comme un escalier en colimaçon dont les marches sont faites de paires de bases (A (adénine) toujours associé à T (thymine), C (cytosine) toujours associé à G (guanine)) et dont les rampes sont des chaînes sucre-phosphate.

La découverte de Crick et Watson est que l'ADN a une structure qui lui permet de **se copier lui-même**. Vu que A doit être apparié avec T et C avec G, il s'ensuit que si une molécule d'ADN est découpée par le milieu dans le sens de la longueur, la totalité de l'information nécessaire pour reconstituer la molécule complète est présente.

La structure de l'ADN proposée par Crick et Watson fournit également une explication sur la manière dont un gène fonctionne du point de vue chimique. On savait déjà qu'un gène contrôle la production d'une protéine. Le modèle Crick-Watson montre comment le gène peut contenir un **message codé dans sa séquence de lettres**, message qui fournit les spécifications de la protéine à synthétiser. La structure codante de l'ADN remplit deux fonctions :

- permettre la **réplication** de l'ADN pour produire davantage d'ADN ;
- permettre la **transcription** de l'ADN en ARN, lequel est ensuite **traduit** en une protéine.

Transcription et traduction

Quand l'ADN produit une protéine, il le fait via une molécule intermédiaire très similaire à l'ADN, l'ARN (acide ribonucléique). L'ARN se présente en général uniquement sous la forme d'un brin simple. Une molécule d'ARN peut être synthétisée de manière répétée comme une copie conforme de la séquence de bases d'un brin d'ADN par une opération de **lecture** de la séquence concernée ; c'est ce processus qui est nommé **transcription**. Le brin d'ARN ainsi synthétisé est dénommé **ARN messager** (ARNm) car il est porteur du message indiquant qu'une protéine donnée doit être produite à partir du brin d'ADN qui a été copié.

Sydney Brenner travailla avec Crick au **déchiffrement du code ADN** et ils découvrirent qu'il est écrit en « mots » de **trois lettres**. Étant donné que les bases, au nombre de quatre, sont groupées par trois, on dispose de 64 (soit 4³) combinaisons possibles pour coder un nombre d'acides aminés limité, lui, à vingt. Il s'est avéré que la plupart des acides aminés peuvent être codés par plusieurs **codons** et que trois codons ne codent aucun acide aminé mais sont des signaux

d'arrêt (« stop ») qui indiquent la fin du **message codant la protéine** (fig. 3).

La **séquence de code** du gène ADN est utilisée pour construire une molécule d'ARN messager ; celle-ci est assemblée par une enzyme appelée ARN polymérase et c'est cette partie du processus que l'on nomme **transcription**.

Il existe par ailleurs de nombreuses molécules d'ARN d'un type différent, dénommées ARN de transfert (RNA_t). Les

molécules ARN_t sont uniquement constituées de trois bases. Ces trois bases forment un anticodon et chacune s'apparie avec la base du codon complémentaire de l'ARN_m. Cette partie du processus, dénommée **traduction**, intervient dans les ribosomes, lesquels agissent comme une sorte de cadre d'assemblage pour la construction des protéines. Les molécules d'ARN_t forment une ligne et les acides aminés se lient dans l'ordre spécifié pour former la chaîne protéique.

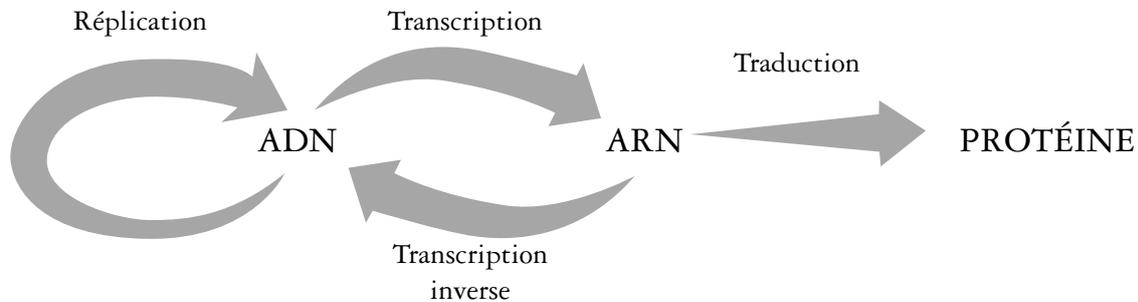


Figure 3. Les flèches montrent les processus et le sens de transfert de l'information génétique de l'ADN à l'ARN, de l'ARN à la protéine et de l'ARN à l'ADN (Berg et Singer, 1992:35).

Il est difficile de déterminer si le cadre cognitif ou la gestalt du « langage » est activé après que l'analogie entre gènes et langage est comprise ou si un détail de l'analogie – la visualisation des bases sur les brins d'ADN, identifiées par la première lettre de leur nom (A, T, C, G) – déclenche la compréhension des processus génétiques par le biais de la mise en rapport analogique avec le langage. La projection métaphorique de la compréhension de l'information en tant qu'information codée dans le langage vers la compréhension – et la dénomination – du nouveau champ scientifique que représente la génétique est possible. Le modèle métaphorique du langage commence à montrer l'influence qu'il exerce sur la conception de la génétique et la dénomination des unités de compréhension. Lorsque les auteurs traitent du message que contient l'ADN, ils font appel à tout le vocabulaire existant en matière de langage et de traitement du langage. L'analogie va susciter des lexicalisations explicites.

Nous devons distinguer a) l'emprunt de termes appartenant au modèle du domaine source de l'analogie – le langage – (p. ex. *letter*) ; b) les créations de termes fondées sur le modèle du domaine source de l'analogie mais qui utilisent un mot existant dans un autre domaine (p. ex. *to sequence*) ; et c) les créations inspirées par le modèle du domaine source de l'analogie mais qui sont nommées différemment (p. ex. *codon*) (fig. 4).

	Éléments du modèle du domaine source (le langage) utilisés dans le cadre de l'analogie	Lexicalisations relatives à l'information codée dans les gènes projetée comme un langage
Type a (emprunt d'un mot ou d'un terme existant)	<i>letter</i>	letter (représentation d'une base [nucléotide])
Type b (mot existant recevant un sens nouveau)	Les lettres se présentent dans un ordre ou une séquence spécifique dans un texte	L'ordre des lettres peut être déterminé au moyen d'une méthode dénommée <i>sequencing</i> (séquençage)
Type c (création d'un nouveau terme)	Les mots représentent des unités d'information	Les codons sont des mots de trois lettres

Figure 4. Trois types de termes de la génétique trouvant leur origine dans l'analogie avec le langage

3.2 L'ADN est un atlas

Nous présenterons en premier lieu l'analogie entre cartographie génétique et **cartographie géographique** (Jones emploie l'expression *genetic geography* (1993 : 46)) et, en second lieu, les lexicalisations que nous pouvons attribuer à ce rapport d'analogie.

L'analogie entre la représentation d'**emplacements** et de leurs distances mutuelles et les gènes a facilité la compréhension de l'importance de la position des gènes dans le génome des organismes. Chez les organismes supérieurs tels que l'homme, l'information dont on doit disposer est double : les chercheurs cherchent à savoir, d'une part, sur quel chromosome se trouve un gène donné et, d'autre part, à quel endroit de la séquence d'information génétique du brin d'ADN le gène se trouve. L'expérience du fait que l'information relative à une *terra incognita* peut être obtenue et conservée moyennant une exploration et une description cartographique minutieuse des découvertes faites a conduit les généticiens, tels des explorateurs découvrant des continents jusqu'alors inconnus, à **cartographier le génome** de différents organismes. Le génome humain est *the blueprint for the development of a single fertilized egg into a complex organism of more than 10¹³ cells. The blueprint is written in a coded message given by the sequence of nucleotide bases – the As, Cs, Gs and Ts that are strung along the DNA molecules in the*

genome (Cooper, 1994 : 71)¹. Quiconque dispose de notions élémentaires de biologie sait que l'ADN contient des gènes, que les gènes sont les messages codés utilisés pour la synthèse des protéines et que les protéines sont au cœur de toutes les fonctions d'un organisme. Il a semblé intéressant aux généticiens d'entreprendre la lecture de la séquence complète des bases d'un bout à l'autre du génome et de dresser ainsi la **carte génétique** complète de l'homme, et cela en utilisant des séquences d'ADN spécifiques, les RFLP (polymorphismes de longueur des fragments de restriction) comme **gènes marqueurs**. Cette ambition a débouché sur le projet Génome humain, un des programmes scientifiques les plus ambitieux jamais mis en œuvre. Il a pris la forme d'un effort de coopération internationale dont l'objectif était de créer une **carte détaillée de l'ADN humain**. Le projet, dont le lancement officiel remonte à octobre 1990, a vu plusieurs équipes du monde entier s'affairer à cartographier les gènes humains (dont l'estimation du nombre variait de 50 000 à 100 000 à l'époque) et à séquencer les paires de bases de ces derniers (le nombre de bases étant alors estimé à 6 milliards) (Cooper, 1994:71). L'objectif de disposer

1. NDT : [Le génome humain est] « le plan d'ensemble du développement d'un seul œuf fécondé en un organisme complexe de plus de 10¹³ cellules. Ce plan est écrit dans un message codé fourni par la séquence des bases des nucléotides – la chaîne des A, C, G et T des molécules d'ADN du génome ».

des cartes pour 2005 fut atteint en 2003. Ces cartes sont d'une valeur inestimable pour le développement de la biotechnologie, de la recherche en biologie et de la médecine clinique car elles permettent aux chercheurs de repérer l'emplacement de gènes à l'origine de maladies héréditaires sur les chromosomes.

On distingue les cartes de liaison et les cartes physiques. La différence entre les deux types de cartes peut être résumée comme suit : les cartes de liaison montrent la position d'un gène par rapport à autre tandis que les cartes physiques permettent de lire le nombre exact de paires de bases entre deux gènes. C'est la combinaison des deux types de cartes qui permet de dévoiler le génome humain.

3.2.1 La construction des cartes de liaison

Les gènes sont ordonnés de manière linéaire sur les chromosomes. Ordinairement, les gènes d'un chromosome donné sont transmis ensemble des parents aux enfants. Les gènes qui sont toujours transmis ensemble sont dits « liés ». Toutefois, un enjambement accidentel (*crossing-over*) peut se produire. Cela signifie que deux gènes qui se trouvent normalement sur le même chromosome sont transmis séparément. Les enfants qui reçoivent un chromosome modifié de la sorte d'un de leurs parents sont appelés « recombinants ». Pour établir les cartes de liaison, les chercheurs comparent le nombre de recombinants parmi les descendants de familles données et le nombre total d'enfants de ces familles. Cette comparaison fournit la fraction de recombinaison. Le principe de base qui est appliqué est que le nombre de recombinants et, partant, la fraction de recombinaison, seront d'autant plus élevés que le nombre de gènes liés est faible. En dernière analyse, les fractions de recombinaison sont converties en « **distances génétiques** » (exprimées en centimorgan), c.-à-d. en distances relatives entre gènes d'un chromosome. Ces **distances génétiques** permettent aux généticiens de déterminer l'ordre des gènes.

À l'origine, les gènes dont on testait la liaison étaient choisis de manière arbitraire (cartographie de liaison classique). Cette méthode demandant beaucoup de temps, les chercheurs ont commencé à utiliser des séquences d'ADN dites « polymorphismes de l'ADN » en tant que **marqueurs (cartographie de liaison moderne)**. Un exemple de marqueur de l'ADN est fourni par les RFLP

(polymorphismes de longueur des fragments de restriction). Il s'agit de séquences d'ADN de taille réduite provenant de la coupure de l'ADN d'un chromosome par une enzyme de restriction capable d'isoler la séquence concernée. Ces séquences, qui sont présentes chez tout être humain, peuvent être héritées sous plusieurs formes, d'où leur nom de « polymorphismes ». Une fois **localisés**, les RFLP font l'objet d'un marquage radioactif de manière à être repérables avec un microscope évolué. Enfin, on étudie la transmission conjointe des RFLP et d'autres gènes. Grâce à quoi, les chercheurs peuvent déterminer la position des autres gènes par rapport aux RFLP et entre eux.

3.2.2 La construction des cartes physiques

Les **cartes physiques** montrent les **distances physiques** (en paires de bases) séparant des **points de repère** le long d'une molécule d'ADN chromosomique. Une **carte physique** a été construite pour chacune des 23 paires de chromosomes humains. La première technique utilisée pour la construction des **cartes physiques** a été l'hybridation *in situ*. À l'instar de la technique de construction des **cartes de liaison** au moyen de RFLP, cette technique repose sur l'utilisation de sondes à ADN marquées radioactivement. En premier lieu, la double hélice de l'ADN d'un chromosome donné est séparée en deux brins simples. Ensuite, une série de séquences de paires de bases d'un des brins est colorée. Ces brins fluorescents tiendront lieu de sondes. Ils sont associés à un autre brin monocaténaire d'ADN sur lequel les généticiens vont tenter de **localiser** les séquences de bases des sondes. Les sondes s'associeront automatiquement aux séquences recherchées si celles-ci se trouvent sur le brin analysé (hybridation). Cette technique permet d'obtenir des **cartes** de basse résolution, cartes dont la caractéristique est que les marqueurs fluorescents trop proches l'un de l'autre semblent se recouvrir.

Un autre type de carte physique est celui dénommé « **carte contig** » ou simplement « contig » : *A contig map is a set of contiguous overlapping cloned fragments that have been positioned relative to one another*² (Cooper, 1994 : 113). Ces

2. NDT : Une carte contig est formée d'un ensemble de fragments clonés se chevauchant partiellement et juxtaposés les uns par rapport aux autres.

Domaine source : carte géographique	Domaine cible : carte génétique
continents	chromosomes
repérer des emplacements	repérer des gènes
marqueurs ou points de repère	RFLP en tant que marqueurs
position relative d'emplacements par rapport à d'autres (en km ou <i>miles</i>)	<i>carte de liaison</i> : position de chaque gène par rapport à un autre gène (distance génétique en centimorgan) <i>carte physique</i> : nombre de paires de bases entre deux gènes (distance entre deux repères exprimée en paires de bases)
région	région
site	site

Figure 5. Aspects de l'analogie entre cartes géographiques et cartes génétiques

cartes sont bien plus détaillées que les cartes construites au moyen de l'hybridation *in situ*. La technique employée pour les obtenir est la suivante : chaque chromosome humain est découpé en fragments (digéré) par des enzymes de restriction. Les fragments sont clonés plusieurs fois. Chacun de ces fragments est à nouveau coupé par une autre enzyme de restriction. La deuxième opération de digestion est interrompue à des moments différents pour chaque clone. Les chercheurs disposent ainsi de clones qui se chevauchent. Des sondes à ADN (obtenues par hybridation) sont utilisées pour déterminer l'ordre des séquences de bases se chevauchant dans les fragments. L'objectif final du projet Génome humain était d'obtenir des **cartes de contigs** pour la totalité du génome. Le tableau ci-dessous (fig. 5) montre l'analogie entre le domaine source (carte géographique) et le domaine cible (carte génétique) du modèle du sous-domaine métaphorique.

3.3 L'ADN est un programme informatique

Dans le cas du troisième sous-modèle de l'information, le matériel génétique (ADN) peut être compris comme un programme d'un système informatique (la cellule). Cela ressort de manière explicite dans les extraits suivants : *There's another appropriate analogy here, one that emphasizes why the unity of life has been so important to molecular biology. You can think of DNA's coded instructions as molecular "software" that*

runs the "hardware" of life. Just as a word-processing program tells computer hardware what to do, DNA's instructions control life's machinery. Why is that comparison useful? Because if you work with computers the way most of us do, you know enough about your favorite word processor or spreadsheet to use it, but you could hardly write the program yourself. In much the same manner, molecular biologists know enough about certain DNA-based "programs" to use them without fully understanding how they work.

So it's handy that much of the life's software – regardless of the organism it comes from – will run on the hardware of nearly any other living cell. That's why, for example, researchers who discover and learn to control the molecular word processor used by one organism can harness that tool to manipulate genetic text in different organisms without having to learn precisely why or how that particular molecular program works as it does (Levine et Suzuki, 1993 : 23).

As pointed out above, the subunits of the DNA strands, the nucleotides, are the chemical basis for storage of information in DNA (Drlica, 1992 : 33).

Les « instructions codées de l'ADN » (*DNA's coded instructions*) sont conçues comme le « logiciel moléculaire exécuté par le matériel de la vie » (*molecular software that runs the hardware of life*). La comparaison est opératoire parce que, de la même manière que les utilisateurs d'un ordinateur sont capables d'utiliser un programme sans être des programmeurs,

3. NDA : nous surlignons en caractères gras.

les biologistes moléculaires disposent de connaissances suffisantes sur l'ADN pour pouvoir l'utiliser sans devoir en comprendre complètement le fonctionnement. Le « logiciel » (ADN) d'un organisme spécifique peut être exécuté sur le matériel (les cellules) de quasiment tout autre organisme.

Notre corpus fait bien mention de l'analogie entre un logiciel informatique et l'ADN mais nous n'y avons trouvé aucun exemple qui illustrerait la manière dont cette analogie a inspiré la formation de termes.

3.4 L'ADN est un film

Le modèle de l'information comporte, en puissance, d'autres sous-modèles que les trois sous-modèles mentionnés jusqu'à présent (langage, géographie et logiciel informatique). Dans Drlica (1984 et 1992), nous constatons la mise en avant d'une quatrième analogie (fig. 6) pour expliquer la structure de l'information génétique.

In some ways DNA is similar to motion picture film. Like film, DNA is subdivided into "frames" that make sense when seen in the correct order. In DNA the "frames" correspond to the letters in the genetic code, { ... }. When a number of frames or genetic letters are organized into a specific combination, they create a scene in the case of film and a gene in the case of DNA (Drlica, 1992 : 4).

As pointed out above, the subunits of the DNA strands, the nucleotides, are the chemical basis for storage of information in DNA. Returning to the film analogy { ... }, the units we have now defined as nucleotide pairs, or base pairs, correspond to a scene in the motion picture film (Drlica, 1992 : 34).

<i>Film (cinéma)</i>	ADN
<i>frames (plans)</i>	lettres du code génétique
<i>scenes (scènes)</i>	gènes

Figure 6. L'analogie entre un film et l'ADN

Les lexicalisations *frames* et *scenes* sont idiolectales et employées dans le cas de Drlica à des fins didactiques. Elles sont temporaires. Les lexèmes n'acquièrent pas le statut de termes de la langue des sciences biologiques. Dans l'ouvrage de Drlica, cette analogie vient renforcer la compréhension du concept de *gene splicing* (épissage des gènes). Les gènes peuvent être épissés en laboratoire à la manière dont un film ou une bande de pellicule peut être édité dans un

studio de cinéma (le terme *splicing* est abordé en détail dans Temmerman (1998), chapitre 6 et Temmerman (à paraître)).

4 Métaphore créative et métaphore didactique

Les citations présentées dans la deuxième partie de notre article, extraites de textes rédigés à destination des chercheurs ou à des fins de vulgarisation, nous ont permis de démontrer qu'un modèle métaphorique a une structure interne (les sous-domaines). Certains sous-domaines sont exploités pour faciliter la compréhension (tel le sous-domaine « film »), d'autres ont pour finalité d'« inventer » une nouvelle compréhension scientifique. Il convient de faire la différence entre les articles des chercheurs dans lesquels l'analogie et les néologismes lexicalisés sont le fruit d'une conceptualisation analogique consciente ou subconsciente, les manuels spécialisés pour un lectorat formé aux sciences, dans lesquels l'analogie se retrouve, et les textes de vulgarisation rédigés par des spécialistes pour un vaste lectorat, dans lesquels l'analogie est rendue plus explicite à des fins didactiques (fig. 7).

Type de texte 1 : articles scientifiques	introduction de l'analogie
Type de texte 2 : manuels spécialisés	présence de l'analogie
Type de texte 3 : textes de vulgarisation	explicitation de l'analogie

Figure 7. Déploiement de l'analogie dans les différents types de textes

5 Traduire la terminologie métaphorique des sciences de la vie

Dans les parties précédentes, nous avons montré que la pensée analogique et les néolexicalisations métaphoriques jouent un rôle important dans la langue des sciences de la vie. Jusqu'à présent, nous n'avons pris en considération que

la langue anglaise. Deux questions pertinentes se posent pour les traducteurs de la littérature relative aux sciences de la vie : ces analogies et les lexicalisations qui s'ensuivent sont-elles universelles ? et comment traduire la terminologie métaphorique de l'anglais dans d'autres langues ?

En ce qui concerne les langues sur lesquelles nous estimons pouvoir nous prononcer – à savoir les langues romanes et germaniques du fait que nous en possédons une maîtrise suffisante pour pouvoir juger des textes traitant des sciences de la vie et les langues slaves du fait de nos contacts avec des personnes qui en ont une bonne maîtrise –, nous pouvons affirmer sans risque

que ces langues et la culture qui les sous-tend ont accès au domaine source pour les quatre sous-modèles de l'information distingués en deuxième partie de notre article. Il serait intéressant d'investiguer de quelle manière des langues sans système d'écriture de type phonologique (tel le chinois) gèrent le rapport d'analogie entre les quatre lettres et les quatre bases.

La figure 8 montre des exemples d'équivalents en français et en néerlandais de la terminologie métaphorique anglaise. Nous pouvons observer l'équivalence intégrale des traductions littérales, des calques et des emprunts.

Anglais	Français	Néerlandais
genetic code	code génétique	genetische code
transcription	transcription	transcriptie
translation	traduction	translatie/vertaling
genetic map	carte génétique	genetische kaart
to map	cartographier	mappen/in kaart brengen
sequencing	séquençage	sequencen/sequeneren

Figure 8. Quelques néologismes métaphoriques en anglais et leurs équivalents en français et en néerlandais

Les futurs traducteurs et terminologues devraient être initiés au phénomène de la modélisation analogique de la pensée et à son influence sur les processus de lexicalisation à l'œuvre dans le cadre du développement de nouvelles orientations des disciplines scientifiques comme les sciences de la vie. Dans Temmerman (2000[b]) et Temmerman (2002), nous montrons comment, dans le cadre de la formation à la terminologie sociocognitive, de futurs terminographes sont initiés à plusieurs méthodes d'analyse textuelle. Une de ces méthodes met l'accent sur la détection de modèles de pensée analogique sous-jacents qui laissent leur trace dans la terminologie métaphorique. Les exemples commentés dans cet article devraient démontrer que la qualité des traductions faites par des traducteurs qui maîtrisent le modèle métaphorique sous-jacent aux sciences de la vie sera probablement meilleure.

6 L'intégration sociale et culturelle de la cognition

Sharifian (2003) souligne que les membres d'un groupe culturel négocient et renégocient leur cognition culturelle dans le temps et l'espace. Cette vision de la cognition fournit une base pour la compréhension de la conceptualisation expérientielle au niveau des groupes. Les conceptualisations culturelles sont émergentes dans le sens où elles émergent entre les membres d'un groupe culturel et elles sont réparties dans la mesure où elles ne sont « pas imprimées de manière égale dans l'esprit de chaque membre » (Sharifian, 2003 : 196). Dans cette perspective, le langage est considéré à la fois comme « un système de cognition répartie » (Sharifian, 2003 : 196) et comme un système « qui incarne dans une vaste mesure les conceptualisations culturelles de l'expérience de ceux qui les énoncent » (Sharifian,

2003 : 200). Sharifian préfère le terme de *conceptualisation* à celui de *concept* car il reflète la nature dynamique de la cognition. Il distingue différents types de conceptualisations telles la schématisation, la catégorisation, la métaphore et les « intégrations conceptuelles » (*conceptual blends*). Le langage est conçu autant comme un système réparti que comme un gisement de la conceptualisation culturelle.

Les traducteurs devraient être formés à la compréhension de la cognition saillante dans les termes et les descriptions des publications scientifiques (qu'il s'agisse d'articles scientifiques en tant que tels ou de littérature de vulgarisation de ces derniers). Dans Temmerman (2000[a], chap. 5) et Temmerman (à paraître), nous avons montré que la sensibilité à la pensée analogique et à la métaphore a un rôle important à jouer dans le développement des terminologies nouvelles des sciences de la vie. Nous y relevons aussi comment les changements d'ordre social, cognitif et technologique s'accompagnent d'évolutions de la langue et, pour les sciences de la vie, comment l'étude d'archives textuelles de ces sciences permet une compréhension plus profonde de ces quatre processus parallèles et de leur influence réciproque.

Dans Temmerman (à paraître), nous décrivons la nature complexe de la catégorie du terme *splicing*. Nous présentons la structure prototypique de *splicing* en analysant de quelle manière la flexibilité de cet élément lexical à la structure prototypique résulte dans une large mesure d'un mécanisme de polysémisation ainsi qu'en étudiant le rôle que les modèles métaphoriques ont joué dans le développement de la catégorie.

La prise en considération du système qui sous-tend le tout n'est pas sans conséquence pour les descriptions terminologiques (plurilingues) et la représentation des connaissances. Reconnaître la force créatrice du système de la langue compte tenu du caractère socialement et culturellement situé de cette dernière peut avoir un impact sur la gestion de ressources terminologiques dynamiques capables de rendre compte de l'évolution du sens (Temmerman, 2002 ; Temmerman et Kerremans, 2003).

Rita Temmerman,
Erasmushogeschool Brussels,
Centrum voor Vaktaal en
Communicatie,
Department of Applied
Linguistics,
Bruxelles,
rita.temmerman@ebb.be.

Traduit de l'anglais par France
et Paul Muraille-Dombret.

Bibliographie

- Alberts (B.), Bray (D.), Lewis (J.), Raff (M.), Roberts (K.) et Watson (J.), 1994 : *Molecular biology of the cell*, New York et Londres : Garland Publishing.
- Berg (P.) et Singer (M.), 1992 : *The Language of Heredity*, California : Blackwell Scientific Publications.
- Cooper (N.), 1994 : *The Human Genome Project*, California : University Science Books.
- Drlica (K.), 1984 : *Understanding DNA and Gene Cloning*, New York : John Wiley and Sons.
- Drlica (K.), 1992 : *Understanding DNA and Gene Cloning*, 2^e éd., New York : John Wiley and Sons.
- Hayes (B.), 1998 : “The Invention of the Genetic Code” dans *American Scientist*, n° 1.
- Hodson (A.), 1992 : *Essential Genetics*, London : Bloomsbury.
- Lakoff (G.) et Johnson (M.), 1980 : *Metaphors we Live By*, Chicago : University of Chicago Press.
- Lakoff (G.), 1987 : *Women, Fire and Dangerous Things*, Chicago : University of Chicago Press.
- Levine (J.) et Suzuki (D.), 1993 : *The Secret of Life*, Boston : WGBH Educational Foundation.
- Nicholl (D.), 1994 : *An Introduction to Genetic Engineering*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Shapiro (R.), 1991 : *The Human Blueprint*, New York : St. Martin's Press.
- Sharifian (F.), 2007 : “On cultural conceptualisations” dans *Journal of Cognition and Culture*, n° 3 (3), p. 187–207.
- Temmerman (R.), 1998 : *Terminology Beyond Standardisation. Language and Categorisation in the Life Sciences*, Leuven Catholic University (thèse de doctorat sous la direction du prof. Dirk Geeraerts).
- Temmerman (R.), 2000[a] : *Towards New Ways of Terminology Description: the Sociocognitive Approach*, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins.
- Temmerman (R.), 2000[b] : “Training Terminographers: The Sociocognitive Approach” dans *Proceedings Euralex Stuttgart*.
- Temmerman (R.), 2000[c] : « Une théorie réaliste de la terminologie : le sociocognitivism » dans *Terminologies Nouvelles*, n° 21, p. 58-64.
- Temmerman (R.), 2002 : “Metaphorical models and the translation of scientific texts” dans *Linguistica Antverpiensia*, n° 1, p. 211–226.
- Temmerman (R.) et Kerremans, (K.), 2003 : “Termonography: Ontology building and the sociocognitive approach to terminology description” dans *Proceedings of the XVII International Congress of Linguistics (24–29 July 2003)*, sur cédérom, Prague : Universita Karlova.
- Temmerman (R.), à paraître : “Sociocultural situatedness of terminology in the life sciences: The history of splicing.” dans Dirven (Fr., Ro. et Re.), Zlatev (J.) et Ziemke (T.), *Body, Language and Mind. Vol II. Interrelations between Biology, Linguistics and Culture*, Berlin/ New York : Mouton de Gruyter.
- Site de l'Indiana State University, http://web.indstate.edu/thcme/mwking/protein-synthesis.html#genetic_code

Modernisation lexicale et politique terminologique : le cas de l'indonésien

Issu d'une thèse soutenue en 2000 et primée par l'INALCO, le livre de Jérôme Samuel représente une contribution majeure à l'histoire de l'aménagement linguistique en général et à celle de la création de la terminologie indonésienne en particulier. Le livre explique à la lumière de l'histoire complexe de la langue indonésienne toutes les conditions qu'il faut réunir pour qu'une politique linguistique réussisse et décrit sans fard tous les déboires qui menacent les planificateurs.

La trame du livre est chronologique, car l'auteur s'attache à rendre compte de toutes les étapes de l'évolution du malais ancien vers l'indonésien du vingt-et-unième siècle. En plus du récit chronologique, plusieurs chapitres sont consacrés soit à un tour d'horizon de la situation actuelle, soit à l'analyse des résultats de la planification linguistique indonésienne. Il convient de signaler dès le départ que l'auteur adopte une approche très large : il estime, à raison, que l'aménagement d'une langue donnée ne peut se faire sans tenir compte de l'histoire, de la sociologie, de la politique, de l'économie, sans oublier bien entendu les aspects linguistiques et terminologiques. Il s'ensuit qu'il rend compte de l'expérience indonésienne dans un cadre très étendu, ce qui présuppose une très grande érudition, que l'auteur possède de toute évidence.

Il commence par évoquer les idées préconçues sur la réussite de la politique linguistique indonésienne qui circulent jusque dans les ouvrages les plus avisés : qu'il s'agit d'une langue très simple, presque artificielle, qui a été élevée au rang d'une grande langue de communication internationale grâce à des actions de planification linguistique menées à l'intérieur du pays ainsi qu'à l'échelle internationale en coopération avec la Malaisie. Pour Joshua Fishman, l'émergence de l'indonésien comme langue moderne relève du miracle ! Il ne s'agit pas d'une contre-vérité absolue, mais la situation est bien plus complexe et les résultats plus nuancés que la plupart des écrits le laissent supposer. La tâche que

Jérôme Samuel se donne est de rétablir la vérité, et, en le faisant, il fournit une multitude de données sur la conduite d'une politique linguistique particulièrement ambitieuse, qu'il analyse de telle sorte que cette expérience puisse servir à d'autres. On connaît désormais les politiques québécoise et catalane : il est temps de connaître la grande aventure indonésienne !

Pour ce faire, on commence par prendre connaissance de l'état des lieux au niveau des études sur la situation sociolinguistique de l'Indonésie d'aujourd'hui. Samuel souligne la réussite de la politique linguistique au niveau « macro », dans la mesure où non seulement le nombre d'Indonésiens qui maîtrisent la langue est en constante augmentation, mais le nombre de locuteurs natifs connaît également une croissance soutenue, en général aux dépens des autres langues, du javanais en particulier. Les langues étrangères pratiquées en Indonésie font également l'objet d'une description et d'une analyse approfondies. L'auteur s'attache en particulier au rôle de l'anglais et en analyse dans une section intitulée « la marée anglo-saxonne » les différentes voies de pénétration. Il en ressort que l'anglais sert d'une part de référence absolue en matière de modèle de terminologie : depuis un demi-siècle, les Indonésiens prennent comme point de départ les termes anglo-saxons. Par ailleurs, l'anglais remplit auprès de bien des Indonésiens en quête d'ascension sociale une fonction ostentatoire non négligeable, qui n'a pas nécessairement un lien direct avec le degré de bilinguisme des locuteurs. Samuel corrige tout au long de son texte une autre idée préconçue sur le statut et la nature du malais, dont l'indonésien n'est qu'une forme normalisée et « nationalisée ». Il démontre, preuves historiques à l'appui, que le malais est une langue de civilisation et d'administration employée sous différentes formes dans toute la région depuis la fin du moyen âge. C'est donc à partir d'une langue évoluée à registres multiples que l'indonésien a été forgé.

Les périodes historiques vont de la période précoloniale (du VII^e au XVIII^e siècles), en passant par l'époque des Indes Néerlandaises (1816 à 1942), dont la dernière partie est marquée par l'essor nationaliste qui met en avant la langue comme facteur unité, puis l'occupation

japonaise (1942 à 1945), suivie de la guerre d'indépendance et le régime de Soekarno, pour conclure sur la période contemporaine, que l'auteur appelle la période de la terminologie planifiée. Les derniers chapitres sont consacrés à l'évaluation de l'action terminologique au moyen de deux échantillons de taille conséquente.

Le chapitre sur l'époque précoloniale et la première période de la colonisation, relativement bref, permet au non-spécialiste du domaine de mieux situer les enjeux de la période qui fera l'objet de l'essentiel du livre et de mieux saisir l'état de développement du malais, qui en plus d'une langue véhiculaire commerciale, remplissait des fonctions administratives, juridiques et religieuses. Celui sur le dix-neuvième siècle montre l'importance de l'action coloniale sur le développement de la future langue nationale. Retenu par les Néerlandais comme principale langue d'enseignement « indigène », le malais a subi une première étape d'équipement linguistique, les prémices d'une politique terminologique. Les publications en vernaculaire sur la santé publique, parues vers la fin du dix-neuvième siècle, ont également eu pour effet d'équiper le malais pour exprimer les concepts spécialisés. En plus, c'est à cette période que l'on commence à publier des dictionnaires, en particulier des « dictionnaires du progrès », connus des Anglo-Saxons sous le nom de *modernising dictionaries* et dont l'importance est bien expliquée. Le chapitre « Langue et nationalisme » décrit la période charnière des années 20, au cours de laquelle les nationalistes optent pour le malais comme langue nationale, voire comme symbole de l'unité nationale dès 1928 (« Nous, fils et filles d'Indonésie, déclarons honorer la langue de l'union, l'indonésien » en est la formulation, traduite de ce qu'on appelait encore le malais). Ces débats d'idées sur la langue permettent la première esquisse d'une politique linguistique et terminologique. C'est également pendant cette période que la figure emblématique de la politique linguistique indonésienne connaît son essor : Samuel consacre à Sutan Takdir Alisjahbana un portrait détaillé qui permet de situer correctement la carrière complexe et la pensée fondatrice du sociolinguiste indonésien le mieux connu

sur le plan international. L'occupation japonaise mérite bien un chapitre, car c'est à cette époque que le malais, désormais connu sous le nom d'indonésien, est appelé à remplir les fonctions de langue officielle, et que des structures de politique linguistique sont effectivement mises sur pied. L'occupation japonaise est suivie de la proclamation de l'indépendance : l'indonésien est adopté comme langue de l'État, et, malgré une longue guerre d'indépendance puis la politique de confrontation avec la Malaisie à la fin du règne de Soekarno, les actions linguistiques, commencées sous l'occupation, redoublent d'intensité. La productivité terminologique est prodigieuse : 36 000 termes sont créés pour la médecine vétérinaire, plus de 29 000 pour l'aéronautique, 25 000 pour les mathématiques et la physique, pour ne prendre que les domaines les plus fructueux. Hélas ! la politique de diffusion est très insuffisante et l'implantation est pour ainsi dire inexistante, de telle sorte que la grande majorité de ces termes ne sortent jamais des simples listes bilingues qui constituaient le plus souvent leur seul support. L'arrivée au pouvoir du général Soeharto et l'instauration de l'Ordre Nouveau marque l'inauguration d'une nouvelle époque en politique linguistique. Celle-ci est marquée par une innovation notable : les enquêtes de la sociolinguiste américaine Joan Rubin sur l'implantation de la terminologie dans le système scolaire (cours, manuels, surtout du niveau secondaire, dans trois domaines témoins). Ces études et celles qui y sont associées représentent le début d'une théorisation de la planification linguistique très largement inspirée du « groupe de Fishman », que Samuel qualifie d'américaine, sans doute à cause de la prépondérance des universités d'Hawaii et de Stanford. Elles aboutissent à la réorganisation des activités de terminologie sur de nouvelles bases, faisant souvent appel aux collaborateurs indonésiens de Rubin, confortée par une série de colloques sur la politique de la langue et celle de la terminologie en général. En 1975 le Centre de promotion et de développement de la langue est créé, dont les activités sont décrites et analysées dans la partie historique la plus détaillée du livre. En plus de la préoccupation de l'implantation, on s'intéresse désormais à

la méthodologie du travail de terminologie. Les méthodes de travail employées par ce nouvel organisme sont bien plus évoluées que celles de ses prédécesseurs : l'approche conceptuelle et l'arbre du domaine remplacent la méthode de terminologie ponctuelle adoptée jusqu'alors. De ce point de vue, on découvre sans surprise le rôle qu'ont joué des normes de terminologie de l'ISO, très tôt traduites et adaptées en indonésien, malgré une absence de contact direct avec Infoterm. Cette période voit également la publication de grands dictionnaires de référence, dont la nomenclature est puisée, pour certains domaines, dans les terminologies plus spécialisées déjà réalisées pendant la période de Soekarno. Si la diffusion et l'implantation sont bien mieux assurées qu'à l'époque précédente – l'importance d'une politique d'affichage public, par exemple, est reconnue et mise en pratique – l'évaluation reste très lacunaire, et l'auteur consacre les deux derniers sous-chapitres du livre à deux sondages importants. La disparition de Soekarno permet dès 1966 la reprise des contacts d'ordre linguistique avec la Malaisie et, plus tard, la mise sur pied de commissions communes de terminologie, qui ouvrent la voie à une harmonisation à défaut d'une unification des terminologies dans les deux variétés normalisées du malais. Pour comprendre les enjeux de cette harmonisation, l'auteur nous fait en une vingtaine de pages le portrait des efforts d'aménagement linguistique et terminologique consentis en Malaisie depuis son indépendance, en quelque sorte un condensé de l'expérience des Malais pour faire pendant à l'étude très détaillée de l'indonésien.

Les deux derniers sous-chapitres sur l'évaluation de l'implantation terminologique sont peut-être les plus intéressants pour ceux qui ne sont pas spécialistes de l'indonésien, car ils soulèvent de nombreux points de doctrine et de méthode. Le premier est une comparaison d'une terminologie témoin (celle de l'électromagnétisme) malaise et indonésienne, harmonisée par l'instance de coordination internationale, mais présentant encore de nombreuses divergences, qui sont analysées par catégorie. Bien des divergences s'expliquent par des différences d'attitude en Malaisie et en Indonésie par rapport à

l'emprunt. Les Malaisiens l'évitent à tout prix ; les Indonésiens en revanche préfèrent le terme monosémique, même emprunté. En outre, les deux nations avaient déjà avancé si loin sur la voie de la normalisation dans chaque pays qu'il était illusoire d'unifier, d'où l'insistance sur l'harmonisation. Plusieurs grilles de lecture sont proposées, dont les catégories linguistiques invoquées (préfixation, suffixation, composition savante et syntagmatique, procédés sémantiques...), mais pour chaque type d'analyse, le bilan est mitigé, et le lecteur retire l'impression que malgré des avancées importantes, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Il n'est pas sûr, par exemple, que les spécialistes de l'électromagnétisme malais et indonésiens puissent se parler sans passer par l'anglais, du moins ponctuellement. L'autre chapitre évalue l'implantation d'une autre terminologie officielle – celle de la thermodynamique – dans le système scolaire en Indonésie. Il existe en réalité quelques études d'implantation entreprises précisément dans le domaine scolaire dans les années 90 et qui recensent la terminologie officielle et harmonisée dans les manuels publiés sur une vingtaine d'années, mais la méthodologie employée ne permet guère de tirer des conclusions valables. En se limitant à un domaine circonscrit, à des concepts de base et à un nombre restreint d'ouvrages, l'auteur est en mesure d'évaluer le taux de pénétration de cette terminologie, qui se révèle très en deçà des espérances. Il ne s'agit pas d'échec total : bien au contraire, on relève la trace certaine des termes forgés à l'époque de l'indépendance, qui ont eu peu de diffusion à leur création, et encore l'auteur ne tient pas compte du vocabulaire scientifique général, assez bien intégré. Mais il constate un rejet assez systématique du recours fait aux racines anciennes ou aux langues régionales, qui ne supportent pas la concurrence avec l'emprunt à l'anglais. Mieux vaut, conclut-il, privilégier l'affixation, qui se révèle très productrice dans la langue générale et dans d'autres domaines de spécialité. La raison essentielle des échecs constatés ici est la même qu'ailleurs : trop d'attention est accordée à la création des termes, et pas assez à la diffusion et à l'implantation. L'auteur recommande la publication de textes scientifiques et techniques diffusés dans tous les pays concernés comme moyen plus

fiable d'harmonisation terminologique que la néologie imposée : la position de cette langue à deux grandes normes (indonésienne et malaise) est déjà trop différenciée pour pouvoir aboutir à des procédés communs de néologie acceptables par les deux mentalités.

L'étude est extrêmement bien documentée. L'auteur exploite une vaste bibliographie plurilingue dans les domaines les plus divers. Il évite ainsi les écueils qu'il pointe dans la recherche de ses prédécesseurs (et non des moindres !), qui passent à côté de facteurs importants par manque de connaissance d'un domaine connexe mais pertinent. Ainsi explique-t-il les limites des travaux de Joan Rubin, qui a pourtant non seulement réalisé une étude importante sur la planification linguistique dans l'Indonésie des années 70, mais qui a aussi inauguré les enquêtes d'implantation. Malgré ces réalisations, elle a sous-estimé les acquis de l'époque coloniale, surévalué les éléments fondateurs d'avant l'indépendance et donne une image erronée qui a été transmise jusqu'à nos jours. Samuel, grâce à sa connaissance approfondie de l'histoire et de la sociologie du pays, ne tombe pas dans de tels travers.

Des rapprochements sont souvent faits avec l'expérience francophone : l'aménagement linguistique, tel qu'il est défini au Québec, est analysé sous les angles théoriques et pratiques à la fois et mis en rapport avec le travail terminologique entrepris en Indonésie et en Malaisie. Le vocabulaire général d'orientation scientifique, mis au point par le CREDIF, aurait pu servir de modèle si les Indonésiens n'avaient pas mis au point indépendamment un concept analogue. Il constitue de toute façon un des éléments clés de l'aménagement terminologique.

Samuel montre clairement que l'aménagement est un processus complexe qui s'inscrit dans le temps et dont la création terminologique ne constitue qu'un élément parmi beaucoup d'autres. Elle est néanmoins un élément capital, car une politique terminologique qui n'est pas bien menée peut *in fine* compromettre l'ensemble de l'aménagement linguistique et affaiblir de façon déterminante la viabilité de la langue concernée par rapport à la concurrence internationale.

Il s'agit de toute évidence d'un ouvrage magistral sur l'aménagement linguistique en général, et d'un tableau historique d'un des grands chapitres de la réforme des langues qui profitera à ceux qui s'intéressent à la politique de la langue partout dans le monde, y compris dans l'espace francophone.

Une lecture de John Humbley,
humbley@eila.jussieu.fr

Samuel (J.), 2005 : *Modernisation lexicale et politique terminologique : le cas de l'indonésien*, Paris-Louvain : Peeters, coll. Bibliothèque de l'INALCO, n°7, 589 p.

En bref – Publications

Le monde perdu de Maurice Lachâtre (1814-1900)

Comment a-t-on pu oublier Maurice Lachâtre ? Le lecteur découvrira avec étonnement les multiples facettes d'un personnage hors du commun. Durant soixante ans, Maurice Lachâtre fut un homme du livre et un militant : lexicographe, auteur, éditeur et libraire, il connut les condamnations et l'exil. Éditeur et ami de Louis Napoléon Bonaparte, de Louis Blanc, d'Eugène Sue, il fut également proche de Félix Pyat, de Proudhon et de Léon Cladel. Il rédigea cinq dictionnaires, édita la première version française du *Capital* et mena un combat anticlérical. Utopiste, il réalisa une commune modèle ignorée de nos jours ; il fut aussi spirite. Son parcours est riche d'enseignements pour l'histoire des idées, l'histoire de la pensée politique, l'histoire de l'édition et l'histoire des dictionnaires. Mais au-delà de leur érudition, les travaux rassemblés dans ce volume redonnent vie à un personnage complexe et fascinant auquel les auteurs se sont attachés avec rigueur et sympathie. L'exploration du monde perdu de Maurice Lachâtre est l'occasion de faire sortir de l'ombre des milieux méconnus et de redécouvrir d'autres figures, comme celles d'Hector France ou d'Androphile Lagrue.

Cette intéressante publication a pour origine un colloque organisé par notre collègue François Gaudin (laboratoire Dyalang : *Dynamiques sociolinguistiques*) à l'Université de Rouen les 23 et 24 septembre 2003, avec l'aide de Yannick Marec, du Groupe de recherche en histoire. Les textes rédigés à cette occasion ont été enrichis de contributions sollicitées auprès d'auteurs qui n'avaient pu participer au colloque.

Gaudin (Fr.), dir., 2006 : *Le monde perdu de Maurice Lachâtre (1814-1900)*, Paris : Honoré Champion (Colloques, congrès et conférences, Sciences du langage, histoire de la langue et des dictionnaires, n° 4), 287 p.

Des arbres et des mots. Hommage à Daniel Blampain

Le professeur Daniel Blampain, qui a été associé de près à la naissance du Rint, puis du Rifal et participé au comité scientifique de cette revue, a enseigné la linguistique française à l'Institut supérieur de traducteurs et interprètes (ISTI, Haute École de Bruxelles) jusqu'au 30 septembre 2006. Fondateur du Centre de recherche Termisti, il est aussi le continuateur du célèbre *Dictionnaire des difficultés du français moderne du professeur Joseph Hanse*.

Préparé par ses collègues de la section de langue française de l'ISTI et du Centre de recherche Termisti, *Des arbres et des mots* rassemble trente-cinq communications réparties en deux sections. La première, intitulée « Au mot près » est constituée de communications scientifiques ; la seconde, intitulée, « Entre les lignes » réunit des textes de nature variée : souvenirs, hommages, nouvelles...

La table des matières peut être consultée à l'adresse www.termisti.refer.org/melanges.htm. L'ouvrage est vendu en ligne par les Éditions du Hazard (www.heb.be/hazard/commande.asp).

Bracops (M.), Dalcq (A.-E.), Goffin (I.), Jabé (A.), Louis (V.) et Van Campenhoutd (M.), éd., 2006 : *Des arbres et des mots. Hommage à Daniel Blampain*, Bruxelles, Éditions du Hazard, 352 p.

Vocabulaire du juriste débutant. Décrypter le langage juridique

Notre collègue Pierre Lerat, qui a marqué de son empreinte durable l'étude de la terminologie et des langues spécialisées au sein de l'université française, fait ici œuvre de terminographe. Spécialiste de la langue du droit, il a déjà rédigé deux ouvrages sur ce thème avec Jean-Louis Sourieux : *L'analyse de texte. Méthode générale et applications du droit* (2004) et *Le langage du droit* (1975).

Ce vocabulaire est destiné aux étudiants en droit, principalement aux débutants. Utilisé passivement, notamment pour la compréhension de textes français par des débutants ou des étrangers, il élucide le sens des mots au moyen de définitions aussi simples que possible, de notes sur les formes et leurs usages.

Utilisé activement, notamment pour la rédaction et la traduction en français, il fournit un mode d'emploi : construction des mots (s'obliger à), vocabulaire de soutien (intenter), quasi-synonymes (aliéner, céder). La prise en compte des verbes permet celles des types de sujets et d'objets typiques, ainsi que des prépositions et articles. On reconnaîtra ici un souci majeur de l'auteur, qui, lorsqu'il se fait terminographe, veille à répondre à un besoin dont il a souvent souligné l'importance dans le cadre de ses travaux scientifiques.

Lerat (P.), 2007 : *Vocabulaire du juriste débutant. Décrypter le langage juridique*, Paris : Ellipses.

Practical Lexicography : A Reader

Practical Lexicography : A Reader

regroupe plus de vingt articles traitant de sujets brûlants en lexicographie tels que la désambiguïsation lexicale, la polysémie, la conception des corpus, les définitions et les exemples dans les dictionnaires, les collocations et la phraséologie, l'utilisation de la Toile comme corpus, l'extraction des collocations des corpus de textes, la sémantique des cadres (frames), les fonctions lexicales, les dictionnaires d'apprenants, l'utilisation du dictionnaire, les dictionnaires bilingues, la lexicographie théorique, WordNet et les réseaux sémantiques, etc.

Dans son introduction, Thierry Fontenelle présente les différents articles devenus pour la plupart des textes classiques d'auteurs tels que Sue Atkins, Michael Rundell, Adam Kilgarriff, Tony Cowie, Charles Fillmore, Ken Church, Alain Duval, Patrick Hanks, Thierry Fontenelle, Juri Apresjan, Greg Grefenstette, Doug Biber, Samuel Johnson, George Miller, Batia Laufer et quelques autres. La structure du livre devrait lui permettre d'être utilisé comme anthologie de référence aussi bien par ceux qui enseignent ou étudient la lexicographie que par les lexicographes professionnels qui conçoivent les dictionnaires ou par les linguistes-informaticiens qui créent des lexiques pour le traitement automatique du langage. Le livre est également destiné à servir de support à l'*Oxford Guide to Practical Lexicography* de Sue Atkins et de Michael Rundell, qui sera publié par Oxford University Press dans la même collection dans le courant de 2008.

La table des matières de *Practical Lexicography – A Reader* peut être consultée sur le site web d'OUP :

www.oup.com/uk/catalogue/?ci=9780199292349

Fontenelle, Thierry (éd.), 2008 : *Practical Lexicography : A Reader*, Oxford : Oxford University Press.

Les cahiers du Rifal

Les Cahiers du Rifal, revue scientifique du Réseau international francophone d'aménagement linguistique (Rifal), paraissent chaque année à la suite d'un appel à contributions. La thématique abordée est fixée par le Réseau et la direction scientifique du numéro est confiée à une ou plusieurs personnalités actives dans le domaine abordé. La revue publie également des actes de colloque et de séminaires. Les articles destinés à paraître dans les *Cahiers du Rifal* doivent être soumis aux directeurs scientifiques du numéro à paraître.

Comité scientifique :

Marcel Diki-Kidiri (Centre national de la recherche scientifique, Paris), Abdelfattah Hamdani (Institut d'études et de recherches pour l'arabisation), John Humbley (Université de Paris VII), Chérif Mbodj (Centre de linguistique appliquée de Dakar), Marie-Claude L'Homme (Université de Montréal), Louis-Jean Rousseau (Office québécois de la langue française), Michèle Valiquette (Bureau de la traduction, Hull), Marc Van Campenhoudt (Institut supérieur de traducteurs et interprètes, Haute École de Bruxelles), Eric Wehrli (Université de Genève).

Comité de rédaction :

Martine Garsou (Communauté française de Belgique), Louis-Jean Rousseau (Agence intergouvernementale de la Francophonie), Marc Van Campenhoudt (Institut supérieur de traducteurs et interprètes, Haute École de Bruxelles).

Secrétaire de rédaction :

Nathalie Lemaire, Centre de recherche Termisti, Institut supérieur de traducteurs et interprètes, Haute École de Bruxelles, 34 rue Joseph Hazard, B-1180 Bruxelles, Belgique, nlemaire@termisti.be.

Éditeur responsable :

Martine Garsou, Communauté française de Belgique, 44 bd Léopold II, B-1080 Bruxelles, Belgique.

Conception :

Patrice Junius, Alternatives théâtrales.

Conseillers techniques :

Serge Paulus et Christian Chanard.

Composition :

Serge Paulus.

Impression :

Édition et imprimerie.

Présentation des tapuscrits :

Les normes de présentation des articles ainsi que la feuille de style associée peuvent être téléchargées sur le site internet du Rifal : www.rifal.org.

Descriptif bibliographique :

Cahiers du Rifal, n° 26, décembre 2007, Bruxelles, Organisation internationale de la Francophonie et Communauté française de Belgique, ISSN : 1015-5716

Les éditeurs

Organisation internationale de la francophonie
Direction des langues et de l'écrit
13, quai André Citroën
F-75015 Paris
France
www.francophonie.org

Communauté française de Belgique
Service de la langue française
44 bd Léopold IIB
B-1080 Bruxelles
www.cfwb.be/francaet
et
Commissariat général aux relations internationales
2, Place Saintelette
B-1080 Bruxelles
Belgique
www.wbri.be

Liste des numéros parus sous le titre *Terminologies nouvelles*

- Consultables à partir du n° 14
à l'adresse www.rifal.org
- 1, mai 1989 : *Le Rint : objectifs et perspectives*
 - 2, décembre 1989 : *La formation en terminologie*
 - 3, juin 1990 : *Harmonisation des méthodes en terminologie* (actes des séminaires de Talence et de Hull)
 - 4, décembre 1990 : *Numéro général*
 - 5, juin 1991 : *Terminologie et informatique*
 - 6, décembre 1991 : *Terminologie et développement I* (actes du séminaire de Rabat)
 - 7, juin 1992 : *Numéro général*
 - 8, décembre 1992 : *Terminologie et environnement*
 - 9, juin 1993 : *Terminologie et développement II* (actes du séminaire de Cotonou)
 - 10, décembre 1993 : *Phraséologie* (actes du séminaire de Hull)
 - 11, juin 1994 : *Numéro général*
 - 12, décembre 1994 : *Implantation des termes officiels* (actes du séminaire de Rouen)
 - 13, juin 1995 : *Terminologie et entreprise*
 - 14, décembre 1995 : *Numéro général*
 - 15, décembre 1996 : *Banques de terminologie* (actes de la table ronde de Québec)
 - 16, juin 1997 : *Enquêtes terminologiques*
 - 17, décembre 1997 : *Terminologie et formation*
 - 18, juin 1998 : *Terminotique et documentation*
 - 19, décembre 1998 – juin 1999 : *Terminologie et intelligence artificielle* (actes du colloque de Nantes)
 - 20, décembre 1999 : *De nouveaux outils pour la néologie*
 - 21, décembre 2000 : *Terminologie et diversité culturelle*

Liste des numéros parus sous le titre *Cahiers du Rifal*

- Consultables à l'adresse
www.rifal.org
- 22, décembre 2001 : *Développement linguistique : enjeux et perspectives*
 - 23, novembre 2003 : *Le traitement informatique des langues africaines*
 - 24, décembre 2004 : *Actes de la vitrine-forum sur l'informatisation des langues* (Actes du colloque de Montréal)
 - 25, décembre 2005 : *Aménagement linguistique et diversité*

Membres du Rifal

Afrique de l'Ouest

(Bénin, Guinée, Mali,
Mauritanie, Niger, Sénégal)

Coordination :

Centre de linguistique appliquée

Université Cheikh Anta Diop

Dakar-Fann, Sénégal

Téléphone : 221.825.01.26

Télécopie : 221.824.71.47

Courriel : chembodj@ucad.refer.sn

Canada

Bureau de la traduction

Travaux publics et Services

gouvernementaux Canada

Immeuble Richelieu

975, bd Saint-Joseph, 5^e étage

Gatineau (Québec) K1A 0S5, Canada

Téléphone : 1.819.997.33.00

Télécopie : 1.819.997.19.93

Courriel : gabriel.huard@pwgsc.gc.ca

Communauté française de Belgique

Service de la langue française

Ministère de la Communauté française

44, boulevard Léopold II

B-1080 Bruxelles, Belgique

Téléphone : 32 2.413.22.95

Télécopie : 32 2.413.33.87

Courriel : martine.garsou@cfwb.be

France

Délégation générale à la langue française
6, rue des Pyramides

F-75001 Paris, France

Téléphone : 33.1.40.15.36.70

Télécopie : 33.1.40.15.36.76

Courriel : xavier.north@culture.gouv.fr

Haïti

Faculté de linguistique appliquée

Université d'État d'Haïti

B.P. 668

Rue Dufort n° 38

Port-au-Prince, Haïti

Téléphone : 509 245.12.33

Télécopie : 509 245.91.53

Courriel : sylvestre.fla@ht.refer.org

Madagascar

Centre des langues de l'Académie

Académie malgache

B.P. 6217

Antananarivo 101, Madagascar

Téléphone : 261.20.22.624.39

Télécopie : 261.20.22.313.61

Courriel : tenymalagasy@dts.mg

Maroc

Institut d'études et de recherches
pour l'arabisation

B.P. 6216, Instituts

Rabat, Maroc

Téléphone : 212.77.730.09

Télécopie : 212.77.720.65

Courriel : hamdani@iera.ac.ma

Québec

Office québécois de la langue française

125, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H2X 1X4, Canada

Téléphone : 1.514.873.07.97

Télécopie : 1.514.873.34.88

Courriel : france.boucher@oqlf.gouv.qc.ca

République centrafricaine

Institut de linguistique appliquée

Université de Bangui

B.P. 1450

Bangui, République centrafricaine

Téléphone : 236.61.67.59

Télécopie : 236.61.78.90

Courriel : ila@intnet.cf

République démocratique du Congo

Centre de linguistique théorique
et appliquée

B.P. 4956

Kinshasa/Gombé,

République démocratique du Congo

Téléphone : 243.12.62.910

Télécopie : 243.12.46.197

Courriel : anyembwe@yahoo.fr

Roumanie

Institutul de lingvistica Iorgu Iordan

Casa Academiei

Calea 13 Septembrie nr. 13

76100 Bucuresti, Roumanie

Téléphone : 40.1.410.34.09

Télécopie : 40.1.410.34.10

Courriel : ioanar@fx.ro

Suisse

Chancellerie de la Confédération suisse

Services linguistiques centraux

Section française

CH-3003 Berne, Suisse

Téléphone : 41 31. 324. 11. 49

Télécopie : 41 31. 324. 11. 04

Courriel : anne.marie.gendron@bk.admin.ch

Union latine

Union latine

131, rue du Bac

F-75340 Paris Cédex 07, France

Téléphone : 33.1.45.49.60.60

Télécopie : 33.1.45.44.45.97

Courriel : d.prado@unilat.org

Bulletin d'abonnement

Je soussigné souhaite recevoir gratuitement les *Cahiers du Rifal*.

Nom : _____

Entreprise, organisme : _____

Fonction : _____

Ce bulletin d'abonnement est à adresser à l'organisme représentant votre pays ou, à défaut, au secrétariat général du Rifal.

Adresse : _____
